



NOTA BENE

100 ans aux côtés des Valaisans 2017, une année de fête pour la Banque Cantonale du Valais

Le 2 juillet 1916, les Valaisans acceptèrent le décret du Grand Conseil transformant la Caisse Hypothécaire et d'Épargne en Banque Cantonale, dès le 1^{er} janvier 1917. La Banque Cantonale du Valais était née. Devenue société anonyme en 1993, elle fêtait son centenaire en 2017.

Pour l'occasion et durant toute l'année, la Banque Cantonale du Valais, l'une des plus grandes entreprises 100% valaisannes, a revêtu des habits de fête. Elle a marqué sa présence aux côtés des Valaisannes et Valaisans, à travers tout le canton, pour fêter cet anniversaire en leur compagnie.

Ce jubilé lui a permis, en toute convivialité, de les remercier et de partager avec eux des émotions fortes. Dix clichés égrènent ce rapport de gestion, dix instantanés pris sur le vif, qui racontent la diversité et la richesse de ces rencontres et, à travers elles, les valeurs de la Banque Cantonale du Valais : proche, durable, visionnaire, compétente, solide, responsable.



Grand Raid BCVs
Course des enfants
18 août 2017, Sion



RAPPORT ANNUEL

6

Message des Présidents

8

La Banque Cantonale du Valais en bref

12

Portrait et stratégie

16

Chronologie et faits marquants 2017

19

Informations aux investisseurs

21

Reflets conjoncturels

24

Le réseau de distribution

36

La Banque de détail (retail)

39

La Banque des entreprises

48

Gestion de fortune



RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE

58

Qualité, environnement
et responsabilité sociale

64

Les ressources humaines

70

Les engagements de la Banque
pour le Valais



GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

82

Structure de la Banque et actionariat

83

Structure du capital

84

Structure opérationnelle

86

Conseil d'administration

97

Direction générale

98

Comités du Conseil d'administration

104

Rémunérations, participations et prêts

106

Droits de participation des actionnaires
Prises de contrôle et mesures de défense

107

Révision externe
Politique d'information

110

Direction

113

Audit interne



RAPPORT FINANCIER

118

Bilan

119

Compte de résultat

120

Tableau des flux de trésorerie

121

Etat des capitaux propres

122

Annexe aux comptes annuels 2017

147

Propositions du Conseil d'administration

148

Rapport de l'organe de révision

153

Publication liée aux fonds propres
et à la liquidité



RAPPORT ANNUEL

6

Message des Présidents

8

La Banque Cantonale du Valais en bref

12

Portrait et stratégie

16

Chronologie et faits marquants 2017

19

Informations aux investisseurs

21

Reflets conjoncturels

24

Le réseau de distribution

36

La Banque de détail (retail)

39

La Banque des entreprises

48

Gestion de fortune

MESSAGE DES PRÉSIDENTS

La BCVs est l'une des banques les plus efficaces de Suisse. Elle est solide, rentable et performante. Elle offre un véhicule de placement très attractif.



Pascal Perruchoud
Président
de la Direction générale



Jean-Daniel Papilloud
Président
du Conseil d'administration

Cent ans et mille mercis

Mille mercis ne sont bien évidemment pas suffisants pour exprimer notre gratitude à toutes celles et ceux qui ont participé, durant l'année 2017, aux célébrations du jubilé de la Banque Cantonale du Valais (BCVs). Cette année spéciale fut une belle fête, remplie d'émotions, de rencontres, de sourires, d'échanges, de surprises. Nous avons souhaité en faire une fête d'ouverture et de partage, avec une place et une attention pour chacune et chacun. Les multiples manifestations offertes à notre fidèle clientèle, à nos actionnaires, à nos collaboratrices et collaborateurs, aux Valaisannes et Valaisans ainsi qu'à leurs hôtes de passage, ont été placées sous le sceau de la convivialité et de la proximité.

Ce jubilé portait un regard vers l'avenir, avec 2017 comme point de départ. Son thème, *«aujourd'hui et demain»*, illustre parfaitement la force de nos valeurs d'aujourd'hui, comme tuteur des réussites de demain. Solide, proche, responsable : ces valeurs simples, cultivées au quotidien, dans lesquelles votre banque place sa vision d'un développement sain, respectueux et harmonieux. Elle les met en pratique pour être véritablement la Banque des Valaisannes et des Valaisans et l'une des plus grandes entreprises 100% valaisanne.

L'année 2017 fut en tous points une réussite, puisque l'exercice se conclut de manière fort réjouissante. Les résultats et le bénéfice augmentent à nouveau. Les indicateurs de référence détaillés dans ce rapport, notamment un cost income ratio (rapport coûts/revenus) de 48,2%, montrent que la BCVs figure parmi les banques les plus efficaces de Suisse, qu'elle est solide, rentable et performante et qu'elle offre aux investisseurs un véhicule de placement très attractif. Ces résultats démontrent la conduite rigoureuse et professionnelle de votre Banque. Les bons résultats de l'exercice 2017 permettent à la BCVs de poursuivre le renforcement de ses fonds propres à hauteur de CHF 59,1 millions. Le ratio CET1 (Common Equity Tier 1 ou fonds propres de base durs), en nette hausse, atteint 17,8% au 31 décembre 2017.

Il se rapproche de l'objectif stratégique, fixé à 18% en début d'année, lors du passage de la BCVs en catégorie 3 FINMA *«acteurs du marché grands et complexes»* et dépasse largement les exigences réglementaires. Des fonds propres robustes sont notamment nécessaires pour favoriser le développement des avances à la clientèle et pour soutenir la politique de crédits. Le processus de renforcement des fonds propres, initié il y a plusieurs années et qui se poursuit, permet ainsi de développer un modèle d'affaires sain et d'offrir aux actionnaires d'intéressantes perspectives sur leurs actions BCVs, tout en anticipant d'éventuelles exigences supplémentaires liées à la réglementation.

La Banque Cantonale du Valais relève les nombreux défis qui se présentent à elle en investissant dans les compétences, dans l'amélioration continue des systèmes informatiques, de ses outils de gestion et dans la digitalisation de ses prestations. Grâce à sa très bonne assise financière et à sa grande capacité d'adaptation, la BCVs peut poursuivre le développement de son modèle d'affaires et sa mission de soutien à l'économie et aux entreprises valaisannes.

Ces performances traduisent l'engagement exemplaire des collaboratrices et collaborateurs de la BCVs. Il importe de leur exprimer, au nom du Conseil d'administration et de la Direction générale, notre gratitude et nos remerciements.

«La vie ne se comprend que par un retour en arrière, mais on ne la vit qu'en avant». Cette maxime du célèbre philosophe danois Søren Kierkegaard éclaire parfaitement l'esprit du jubilé de 2017. Si mille mercis ne suffisent pas, il nous tient à cœur d'en rajouter un, personnel, destiné au lecteur de ces quelques lignes, auquel va également notre gratitude et dont la confiance nous est indispensable.

Aujourd'hui et demain.



Jean-Daniel Papilloud



Pascal Perruchoud

CHIFFRES CLÉS - en milliers de francs

Bilan	31.12.2017	31.12.2016	%
• Total du bilan	15'566'415	14'633'172	6,38%
• Avances à la clientèle	11'646'392	11'319'098	2,89%
• Fonds de la clientèle	9'543'905	9'348'501	2,09%
• Capitaux propres (avant distribution)	1'323'306	1'261'828	4,87%
Montant des dépôts titres	8'906'333	8'063'030	10,46%
Résultats	31.12.2017	31.12.2016	%
• Résultat des opérations d'intérêts	160'307	165'448	-3,11%
• Résultat des opérations de commissions et de prestations de service	39'433	34'663	13,76%
• Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	28'706	23'772	20,76%
• Autres résultats ordinaires	8'757	5'060	73,07%
• Revenus	237'204	228'942	3,61%
• Charges d'exploitation ¹	-114'288	-118'405	-3,48%
• Résultat opérationnel	112'552	100'278	12,24%
• Résultat d'entreprise apuré ²	99'049	88'531	11,88%
• Bénéfice	64'049	57'531	11,33%
• Cost Income Ratio (avant amortissements)	48,2%	51,7%	
• Cost Income Ratio (après amortissements)	52,8%	56,3%	
¹ Y compris le versement unique en 2016 de 11 millions de francs à la Caisse de retraite et de Prévoyance du personnel BCVs			
² Bénéfice annuel +/- variations des réserves pour risques bancaires généraux			
Fonds propres	31.12.2017	31.12.2016	
• Fonds propres de base (CET1)	1'273'536	1'214'428	
• Fonds propres de base (Tier 1)	1'273'536	1'214'428	
• Fonds propres pouvant être pris en compte totaux (Tier 1 et Tier 2)	1'273'536	1'229'428	
• Ratio relatif aux Fonds propres de base durs (CET1)	17,8%	16,8%	
• Ratio relatif aux Fonds propres de base (Tier 1)	17,8%	16,8%	
• Ratio relatif aux Fonds propres de base pouvant être pris en compte totaux (Tier 1 et Tier 2)	17,8%	17,0%	
Fonds propres nécessaires			
• Risques de crédit	508'645	512'637	
• Risques sans contrepartie	30'855	30'616	
• Risques de marché	91	275	
• Risques opérationnels	33'909	33'686	
• Fonds propres nécessaires minimaux	573'500	577'214	
Ratio de levier	7,9%	8,0%	
Ratio de liquidité à court terme (LCR)	132,20%	115,60%	
Effectif total au 31 décembre			
En unités de travail à temps plein	464,1	456,9	

CARTE DE VISITE BCVS

SUCCURSALES	ADRESSES	RESPONSABLE	TÉLÉPHONE	FAX
MONTHÉY	Place Centrale 6, 1870 Monthey	Thierry Cornut	0848 765 765	058 324 77 01
BOUVERET	Route Cantonale 39, 1897 Bouveret	Thierry Cornut	0848 765 765	058 324 77 75
CHAMPÉRY	Rue du Village 110, 1874 Champéry	Thierry Cornut	0848 765 765	058 324 58 01
PONT-DU-RHÔNE	Route des Iles 1, 1870 Monthey	Patrick-Alexandre Braem	0848 765 765	058 324 77 69
MARTIGNY	Av. de la Gare 20, 1920 Martigny	Claude Moret	0848 765 765	058 324 51 10
ARDÉVAZ-LEYTRON	Route de Riddes 12, 1912 Leytron	Catherine Cheseaux	0848 765 765	058 324 51 69
LE CHÂBLE/BAGNES	Route de Verbier 13, 1934 Villette	Xavier Saudan	0848 765 765	058 324 56 29
FULLY	Rue Maison-de-Commune 21, 1926 Fully	Diego Squillaci	0848 765 765	058 324 51 12
ST-MAURICE	Av. de la Gare 2, 1890 St-Maurice	Vincent Bressoud	0848 765 765	058 324 51 29
VERBIER/BAGNES	Place centrale, 1936 Verbier	Xavier Saudan	0848 765 765	058 324 56 01
SION	Place des Cèdres 8, 1950 Sion	Jean-Yves Pannatier	0848 765 765	058 324 67 09
CONTHEY-VETROZ-ARDON	Av. de la Gare 39, 1964 Conthey	Dominique Fournier	0848 765 765	058 324 68 41
HAUTE-NENDAZ	Route de la Télécabine 2, 1997 Haute-Nendaz	Jacques Pitteloud	0848 765 765	058 324 59 01
VEX-HERENS	Route de Sion 6, 1981 Vex	Yannick Rudaz	0848 765 765	058 324 67 79
SIERRE	Av. Général-Guisan 29, 3960 Sierre	Philippe de Preux	0848 765 765	058 324 44 01
ANNIVIERS	Place de la Poste, 3961 Vissoie	Alexandre Monnet	0848 765 765	058 324 44 19
CRANS	Rue Centrale 33, 3963 Crans-Montana 2	Christian Emery	0848 765 765	058 324 12 01
MONTANA	Av. de la Gare, 3963 Crans-Montana 1	Christian Emery	0848 765 765	058 324 10 01
BRIG	Bahnhofstrasse 3, 3900 Brig	Arsène Jossen	0848 952 952	058 324 28 10
VISP	Kantonsstrasse 6, 3930 Visp	Mario Kalbermatter	0848 952 952	058 324 80 01
FIESCH	Furkastrasse 20, 3984 Fiesch	Arlette Blatter	0848 952 952	058 324 19 01
GAMPEL	Bahnhofstrasse 23, 3945 Gampel	Fabio Cuna	0848 952 952	058 324 98 01
GRAECHEN	Haus WKB, 3925 Grächen	Paul Anthamatten	0848 952 952	027 956 36 40
LEUKERBAD	Dorfplatz 1, 3954 Leukerbad	Fabio Cuna	0848 952 952	058 324 97 51
MÜNSTER	Gommermarkt, Furkastrasse 145, 3985 Münster	Arlette Blatter	0848 952 952	058 324 19 21
NATERS	Bahnhofstrasse 8, 3904 Naters	Fabian Mutter	0848 952 952	058 324 28 80
RARON	Bahnhofstrasse 22, 3942 Raron	Jens Theler	0848 952 952	058 324 18 21
SAAS-FEE	Dorfplatz 9, 3906 Saas-Fee	Simon Bumann	0848 952 952	058 324 97 31
SAAS-GRUND	Talstrasse, 3910 Saas-Grund	Simon Bumann	0848 952 952	058 324 33 16
SUSTEN	Sustenstrasse 14, 3952 Susten	Fabio Cuna	0848 952 952	058 324 97 71
ZERMATT	Bahnhofstrasse 52, 3920 Zermatt	Roger Petrig	0848 952 952	058 324 97 01

En surbrillance: succursales régionales

COORDONNÉES BCVS

CCP N° 19-81-6
Clearing N° 765
SWIFT BCVSCH2LXXX

SIÈGE PRINCIPAL

Rue des Cèdres 8
1950 Sion
Tél. +41 848 765 765 (F)
Tél. +41 848 952 952 (D)
Fax + 41 58 324 66 66
Courriel : info@bcvs.ch (F) info@wkb.ch (D)

SITE INTERNET

www.bcvs.ch (F) – www.wkb.ch (D)

Des valeurs : durabilité,
compétence, solidité,
proximité, responsabilité

Des principes : réputation,
éthique, honnêteté,
disponibilité, flexibilité, service

CARTE D'IDENTITÉ DE LA BCVs

	NOM ET ABRÉVIATION	Banque Cantonale du Valais (BCVs)
	FONDATION	1917 : création 1993 : transformation en société anonyme
	STATUT JURIDIQUE	Société anonyme de droit public au sens de l'article 763 alinéa 1 du Code des obligations, instituée par la loi sur la Banque Cantonale du Valais du 1 ^{er} octobre 1991.
	CAPITAL-ACTIONS	158 millions de francs 15 800 000 actions nominatives d'une valeur de 10 francs chacune
	ACTIONNARIAT	13'725 actionnaires dans les livres de la BCVs (au 31.12.2017)
	COTATION	SIX Swiss Exchange
	RÉSEAU	48 points de vente <ul style="list-style-type: none"> • 31 succursales • 17 représentations 78 distributeurs automatiques de billets (Bancomat) 13 appareils de versements (Versomat) 5 appareils multifonctions (retraits et versements)
	EFFECTIF	536 collaboratrices et collaborateurs, y compris les apprentis 464,1 unités de travail à plein temps 460,4 unités de travail à plein temps en moyenne annuelle Âge moyen (sans les apprentis) : 42,4 ans
	CERTIFICATIONS	<ul style="list-style-type: none"> • ISO 9001: 2015 – système de management de la qualité • ISO 14001: 2015 – système de management environnemental • Label Valais Excellence • Swiss Climate CO₂e – optimisé, argent

Portrait

Société anonyme de droit public, la Banque Cantonale du Valais (BCVs) est cotée à la Bourse suisse (SIX Swiss Exchange). Elle développe les services d'une banque universelle et contribue au développement harmonieux de l'économie valaisanne dans les limites des règles prudentielles de la branche.

La Banque Cantonale du Valais fut fondée en 1917. Établissement autonome de droit public, la BCVs devint une société anonyme de droit public en 1993, ouvrant ainsi une partie de son capital-actions au public. Elle fut la première Banque Cantonale de Suisse à opérer cette modernisation de statut. Avec la restructuration de son capital-actions, la totalité des actions nominatives de la BCVs est cotée en Bourse depuis le 12 mai 2016.

L'une des missions qu'a confiée le législateur à la BCVs est de contribuer au développement harmonieux de l'économie valaisanne. La BCVs a toujours été aux côtés des Valaisannes et Valaisans dans la mue qui a transformé le Vieux-Pays d'hier, essentiellement agricole et limité par sa topographie, en canton à l'économie diversifiée et innovante d'aujourd'hui, au centre du réseau de compétences européen et mondial.

L'identité et le positionnement de la BCVs se traduisent par son ancrage cantonal et le développement de ses services de proximité. Comptant parmi les plus grandes entreprises 100% valaisannes, la BCVs place la compétence et la durabilité au centre de ses engagements.

Figurant parmi les rares sociétés anonymes valaisannes cotées à la Bourse suisse (SIX Swiss Exchange), la BCVs

est pourvue d'une gouvernance d'entreprise répondant parfaitement aux standards exigeants de la branche. La Banque Cantonale du Valais bénéficie de la garantie de l'État. Cette garantie, intégrale et sans limite, s'applique – à l'exception des engagements subordonnés – à tous les avoirs de la clientèle auprès de la BCVs (comptes privés, épargne, à terme, troisième pilier ou encore obligations de caisse émises par la BCVs).

Avec 15,566 milliards de francs de bilan, la BCVs occupe une place importante sur le marché bancaire valaisan dont elle détient environ 30% des parts de marché. Au 31 décembre 2017, elle occupe 536 collaboratrices et collaborateurs (à temps complet et partiel), ce qui la place parmi les employeurs de référence du Valais. La BCVs pratique les activités de banque de détail, de gestion de fortune (clientèle privée et institutionnelle) et de banque des entreprises. Elle dispose d'un large réseau de points de vente répartis sur l'ensemble du territoire valaisan et propose toute la gamme des prestations numériques actuelles. En termes fonctionnels, sa zone d'activité est divisée en cinq régions : Haut-Valais, Sierre, Sion, Martigny et Monthey.

La stratégie

La qualité des actifs, la maîtrise des coûts, la consolidation et la diversification des sources de revenu, la gestion des risques, et le renforcement des fonds propres forment le cadre stratégique de la BCVs. Sur le plan opérationnel, la Banque vise à maintenir et améliorer sa rentabilité, accroître qualitativement son volume d'affaires et mener efficacement sa transition vers l'ère numérique.

La stratégie du Conseil d'administration est confirmée par les résultats positifs et intègre dans ses objectifs l'évolution du contexte réglementaire et les mutations des métiers de la banque.

GESTION D'ENTREPRISE

Dans un contexte en mouvement, la BCVs relève avec sérénité les défis qui se présentent à elle, grâce à son modèle d'affaires éprouvé et des objectifs stratégiques clairs.

L'HUMAIN – LA RESSOURCE LA PLUS PRÉCIEUSE

La BCVs valorise ses talents, renforce la formation continue et contribue au développement individuel et à l'épanouissement professionnel de ses collaborateurs. L'acquisition de compétences externes s'inscrit également dans cette démarche. Cette quête de l'excellence tend à déployer ses effets positifs auprès des actionnaires de la BCVs et de ses clients.

CROISSANCE

Les domaines traditionnels (crédits, affaires hypothécaires, épargne, etc.) poursuivent leur croissance qualitative et demeurent, grâce à leur contribution majoritaire aux recettes, le métier de base de la BCVs, avec certes une pression toujours plus forte sur les marges. Banque des entreprises valaisannes, soucieuse du développement économique de son canton, la BCVs accompagne au quotidien sa large clientèle d'entrepreneurs et d'indépendants dans leurs activités.

En matière de gestion de fortune, la Banque a adopté la stratégie de l'argent déclaré pour la clientèle domiciliée à l'étranger. L'évolution des prescriptions légales a incité la BCVs à privilégier une stratégie *on shore* qui cible principalement la clientèle domiciliée en Suisse, en Valais en particulier. L'objectif consiste à consolider et accroître cette clientèle. L'accent est mis sur la croissance organique, la pérennisation des avoirs, la fidélisation des clients existants et le développement de nouvelles relations d'affaires.

EFFICIENCE DES PROCESSUS

La réalisation des activités et des prestations vise en permanence une efficacité optimale (rapport qualité - prix

- efficacité). La qualité sous-tend l'évaluation de chaque domaine d'activité. La BCVs poursuit sa coopération avec les autres Banques Cantonales pour disposer de centres de compétences communs dans les secteurs toujours plus pointus de l'activité bancaire.

UNE TRANSITION PLANIFIÉE VERS L'ÈRE NUMÉRIQUE

La BCVs adapte sa gouvernance et son organisation à la transition vers l'ère numérique, dont les défis majeurs sont notamment l'interopérabilité, le rôle croissant des services et des expériences client, l'instantanéité et l'importance centrale des données et des plateformes d'échange. La digitalisation concerne tous les secteurs d'activité et la BCVs prépare l'avènement de nouveaux modèles commerciaux, l'amélioration de ses processus métier numériques, de nouvelles formes de travail, l'implémentation de nouvelles technologies et des partenariats avec les acteurs de la Fintech.

La BCVs place l'innovation au centre de sa stratégie digitale et l'applique en priorité au cœur de métiers, où le développement de complémentarités permet la création de valeur ajoutée. Le conseil et la proximité physique régissent les activités de la BCVs, complétés par des prestations et services dématérialisés et multicanaux, basés sur le comportement et la réponse aux besoins actuels de la clientèle.

RISQUES

La gestion des risques est une activité centrale de la Banque et constitue l'un des facteurs de succès pour l'entreprise. La Banque formule et met en application une politique générale des risques et revoit chaque année ses limites de risques. Cette politique exprime la volonté et la philosophie de l'établissement et définit l'organisation, les compétences et les responsabilités pour chaque type de risque. Elle fixe de manière impérative les standards qualitatifs et quantitatifs permettant l'identification, la mesure, la gestion, le contrôle et la surveillance des risques, ainsi qu'un système de limites pertinent.





Match BBC Monthey - BC Boncourt
Suivi des Crazy Dunkers
30 septembre 2017, Collège du
Reposieux, Monthey

L'année 2017 - 100 ans aux côtés des Valaisans

Le 2 juillet 1916, les Valaisans acceptèrent le décret du Grand Conseil transformant la Caisse Hypothécaire et d'Épargne en Banque Cantonale. Le 1^{er} janvier 1917, la Banque Cantonale du Valais était née. Devenue société anonyme en 1993, elle a fêté son centenaire aux côtés des Valaisannes et Valaisans, à travers tout le canton.

Un siècle passé au service des habitants et des entreprises du canton, qui lui ont témoigné leur confiance et permis de forger son succès. Durable, visionnaire, compétente, solide : des valeurs cardinales pour la Banque Cantonale du Valais, qui les met en pratique pour être véritablement, au quotidien, la Banque des Valaisans. Plus qu'une simple entreprise, elle a été voulue et créée au service de l'économie de notre canton, pour son développement, pour le bien-être de ses habitants et pour favoriser leurs aspirations. Ce jubilé lui a permis, en toute convivialité, de les remercier et de partager avec eux des émotions fortes tout au long de l'année.

ÉVÉNEMENTS EXCLUSIFS POUR LE JUBILÉ

Élément central des festivités du jubilé, la BCVs a proposé à sa clientèle un programme d'événements se déroulant au fil du Rhône et ce durant toute l'année. Près de 20'000 personnes ont pris part à l'une des 20 activités proposées. Il y en avait pour tous les goûts. FC Sion, HC Viège, BBC Monthey, Grand Raid BCVs et journées de ski pour les amateurs de sport, Jodlerfest et Finale nationale des combats de reines pour retrouver les traditions, Sion Festival pour les mélomanes, Fondation Barry pour les familles, Fondation Gianadda pour (re)découvrir Cézanne et le Maxi-Rires pour l'humour.

Enfin, six représentations d'un spectacle d'humour spécialement créé pour les clients de la BCVs, «Ce sont les Valaisans que j'aime» ont eu lieu, dont deux dans le cadre de la Foire du Valais de Martigny. Yann Lambiel, Marc Donnet-Monay, Frédéric Recrosio, Sandrine Viglino, Jean-Louis Droz, Rebecca Bonvin et Jessie Kobel ont donné le meilleur d'eux-mêmes, orchestrés par deux fameux maîtres de cérémonie : Cuhe et Barbezat.

CENTENAIRES HONORÉS

La Banque a tenu à honorer ses clients centenaires, ses contemporains, par une attention particulière et des remerciements chaleureux. Ce geste de gratitude est le symbole du devoir de mémoire et de reconnaissance qui est dû à celles et ceux qui ont été guidés par une force et un courage qui imposent le respect. Il souligne leur ténacité, leur persévérance, mais célèbre également la joie et l'optimisme

communicatifs de ces jubilaires. C'est avec émotion que la BCVs leur a adressé ses sincères félicitations et ses meilleurs vœux, à l'occasion de leur centième anniversaire.

DES OFFRES AVANTAGEUSES

Plusieurs avantages ont été proposés pour les clients et nouveaux clients de la BCVs. Les enfants nés en 2017 ont bénéficié, à l'ouverture d'un compte *BCVs Start* (compte d'épargne «tirelire»), d'un bon cadeau d'une valeur maximale de CHF 200.-, dont les premiers CHF 100.- sans condition à l'ouverture du compte, spécialement pour l'année du 100^e anniversaire de l'établissement. Autre exemple, les frais de courtage pour toute souscription au fonds de placement *BCVs Flex Pension 35*, lancé en janvier 2017, étaient offerts durant l'année du jubilé.

UNE PLACE DE CHOIX POUR L'ART

En 2017, la BCVs a exposé ses œuvres d'art hors de ses murs. Trois expositions ont été organisées pour mettre en valeur, par une thématique originale et surprenante, une scénographie professionnelle et un cadre d'exception, les éléments majeurs de sa collection d'art qui compte au total plus de 500 œuvres d'artistes valaisans.

Du 8 avril au 18 juin, la collection de la BCVs a été exposée à la galerie de la Grenette à Sion, grâce à l'aimable invitation de la Ville de Sion. Durant l'été, du 1^{er} juillet au 3 septembre, les visiteurs ont pu en découvrir d'autres aspects dans les murs prestigieux du château Stockalper à Brigue, à la galerie Zur Matze. Enfin, une magnifique exposition «Artistes Valaisans» a eu lieu du 8 septembre au 19 novembre à la Fondation Pierre Gianadda à Martigny (voir chapitre «Les engagements de la Banque pour le Valais» à la page 70).

La BCVs a souhaité témoigner de l'attachement qu'elle porte à son canton en faisant réaliser un ouvrage de référence, mettant en lumière des aspects originaux et parfois méconnus d'un riche patrimoine artistique et culturel. Réalisé par Bernard Wyder (historien de l'art) et Robert Hofer (photographe), l'ouvrage «Valais Pays d'Art» couvre cinq mille ans d'expression artistique dans des domaines aussi différents que l'architecture, la sculpture, la pein-

ture, le vitrail ou l'orfèvrerie. Il révèle un Valais inattendu, authentique Pays d'Art.

« DERRIÈRE LA MONTAGNE SE CACHE LE SUCCÈS »

Toutes deux centenaires en 2017, la Chambre valaisanne de commerce et d'industrie (CCI-VS) et la Banque Cantonale du Valais ont commandé à l'institut indépendant BAK Economics AG une analyse régionale comparant les agglomérations valaisannes entre elles, mais aussi le Valais avec des régions alpines similaires en Suisse et en Europe. Les résultats de cette étude « *Valais 2017 - Derrière la montagne se cache le succès* » ont été présentés le 5 octobre 2017 (voir chapitre « La Banque des entreprises » à la page 39).

HÔTE D'HONNEUR DE LA 58^e FOIRE DU VALAIS

La Banque Cantonale du Valais (BCVs) était Hôte d'honneur de la Foire du Valais qui s'est tenue du 29 septembre au 8 octobre à Martigny. De nombreuses animations ont été proposées sur le stand, avec chaque jour la présence d'un humoriste valaisan se prêtant à l'interview. Des conférences quotidiennes, en lien avec le thème de chaque journée de la Foire du Valais ont eu lieu sur le stand de la BCVs, notamment le vernissage du livre « Valais Pays d'Art », et la présentation de l'étude économique « Derrière la montagne se cache le succès » en partenariat avec la CCI-VS. La présence de la BCVs à la Foire du Valais a permis des moments de rencontre et de convivialité avec les nombreux visiteurs.

MISE EN LUMIÈRE DES BÂTIMENTS

En début d'année 2017, la façade Nord du Siège principal de la BCVs à Sion a été éclairée tous les soirs, durant quelques semaines. Cette animation a conféré à l'imposant bâtiment, bien connu des Sédunois, une touche particulière et chaleureuse. En décembre 2017, le Siège principal a servi à nouveau de décor à une animation originale, alliant jeux de lumières dynamiques et scénographie artistique. Les succursales régionales n'ont pas été oubliées, elles ont également été habillées de couleurs pour l'occasion.

FAITES VOS VŒUX

En collaboration avec ses partenaires média, *Rhône FM* et *Radio Rottu Oberwallis* (RRO), la Banque Cantonale

du Valais a exaucé les vœux d'auditeurs. Du 16 août au 15 décembre, le public a pu soumettre ses vœux, dont plusieurs ont été réalisés chaque mois, avec une attention portée sur l'émotion, le partage et la surprise.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - 26 AVRIL 2017 À LA SALLE POLYVALENTE DE CONTHEY

L'Assemblée générale ordinaire de la Banque Cantonale du Valais (BCVs) s'est tenue le 26 avril 2017 à la salle polyvalente de Conthey. Elle a réuni 822 actionnaires, représentant 74,24% du capital. Ces derniers ont accepté tous les points proposés à l'ordre du jour. Ils ont ainsi approuvé le rapport et les comptes annuels, donné décharge aux organes responsables et désigné PricewaterhouseCoopers comme organe de révision.

L'Assemblée générale a accepté la proposition du Conseil d'administration d'attribuer CHF 58 millions du bénéfice résultant du bilan à la réserve légale issue du bénéfice. Les actionnaires ont également approuvé la distribution, par prélèvement sur la réserve légale issue du capital, d'un montant de CHF 3,00 par action, soit une augmentation de 11,1% par rapport au dividende de l'exercice précédent. Pour marquer les 100 ans de la Banque Cantonale du Valais, ce versement n'a pas été soumis à l'impôt anticipé, pour les titres détenus en fortune privée.

L'Assemblée générale a pris congé de Jean-Pierre Bringhen, vice-président du Conseil d'administration et d'Olivier Dumas, secrétaire, qui ont tous deux atteint la limite maximale de leur mandat, fixée à 12 ans. Les actionnaires ont élu comme membres du Conseil d'administration, pour la période 2017-2021, Chantal Balet Emery, Pascal Indermitte, Fernand Mariétan, Jean-Daniel Papilloud et Ivan Rouvinet, tous membres sortants représentant l'Etat du Valais ainsi que Gabriel Décaillet et Stephan Imboden, membres sortants représentant les actionnaires minoritaires. Ils ont élu deux nouveaux membres représentant l'Etat du Valais, à savoir: Jean-Albert Ferrez et Pierre-Alain Grichting. En outre, sur proposition du Conseil d'Etat, Jean-Daniel Papilloud a été reconduit à la présidence et Stephan Imboden nommé vice-président du Conseil d'administration.



Rencontre des actionnaires du Valais romand, 8 novembre 2017, CERM de Martigny.

Les actionnaires ont par ailleurs bénéficié d'une décoration et d'un buffet de gala, ainsi que de la production commune de deux des fanfares les plus prestigieuses du Valais, la Cécilia et l'Ancienne Cécilia de Chermignon, lesquelles fêtaient leurs 100 ans en 2017 également, et qui ont joué ensemble pour la première fois.

LA BCVs, UN « ACTEUR DU MARCHÉ GRAND ET COMPLEXE »

Lors de l'annonce des résultats semestriels, le 26 juillet, le total au bilan atteignait CHF 15,348 milliards. En dépassant le seuil de CHF 15 milliards, la BCVs est passée de la catégorie 4, *acteur du marché de taille moyenne*, à la catégorie 3 de la FINMA, *acteur du marché grand et complexe*.

RENCONTRES AUTOMNALES DES ACTIONNAIRES

La convivialité et la joie étaient une fois de plus au rendez-vous des deux rencontres des actionnaires de la Banque Cantonale du Valais. Près de 1'200 personnes étaient présentes le 11 octobre 2017 à la Simplonhalle de Brigue, alors que 2'200 convives ont rempli les travées du CERM de Martigny pour la soirée des actionnaires du Valais romand le 8 novembre 2017. Ces traditionnels rendez-vous informels d'automne permettent aux organes dirigeants de la Banque d'informer les actionnaires et leurs proches sur la stratégie, les dossiers d'actualité et la marche des affaires. Des atours de gala ont accueilli respectivement

le duo comique Edelmais à Brigue et l'humoriste/imitateur Yann Lambiel à Martigny, pour le plus grand plaisir des nombreux participants.

PASCAL PERRUCHOUÉ ÉLU PRÉSIDENT DE L'AVB

Pascal Perruchoud, président de la Direction générale de la Banque Cantonale du Valais, est le nouveau président de l'Association valaisanne des banques (AVB). Il a été élu à cette fonction le 3 novembre 2017, par le comité de l'association réuni à Saillon. Il succède à Jean-Michel Revaz, président de la Direction de la Raiffeisen de Sion et région, qui a remis son mandat après plus de quatre ans à la tête de l'AVB.

Carmen Zenklusen, membre de la Direction de la Raiffeisen Belalp-Simplon, rejoint le comité de l'AVB en remplacement de Jean-Michel Revaz. Iwan Willisich, directeur régional d'UBS Valais et Christophe Bonjour, responsable de la région Valais au Credit Suisse, complètent le comité.

Parmi les défis qu'il entend relever en priorité dans sa nouvelle fonction, Pascal Perruchoud place notamment la valorisation des formations bancaires et la rencontre avec les Valaisannes et Valaisans dans le cadre du jubilé de 2018. Fondée en 1918, l'AVB regroupe six banques établies en Valais. Sa présidence est attribuée selon un tour-nus établi entre les différents membres de l'association.

Performance remarquable en 2017

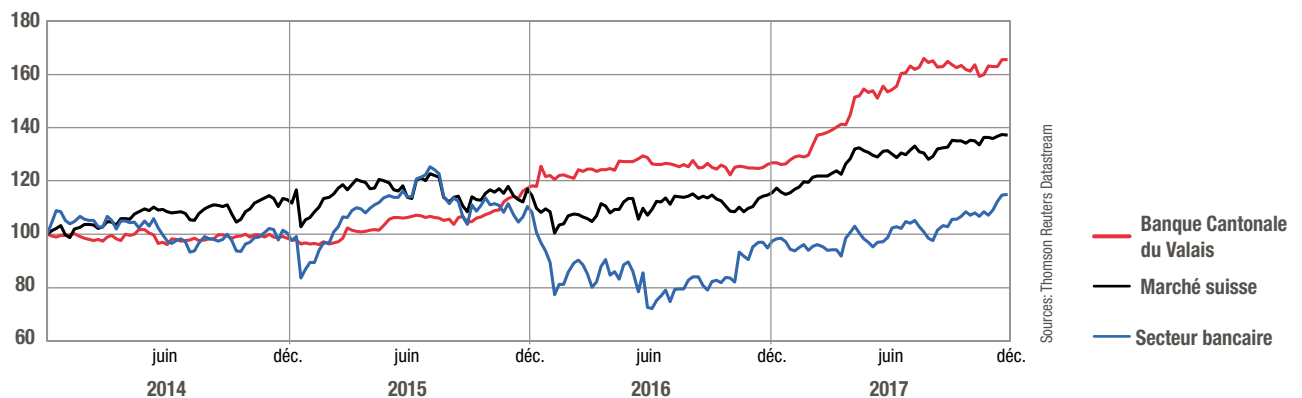
L'action BCVs réalise une performance remarquable durant l'exercice 2017. En passant de CHF 76,45 à CHF 96,20, son cours a progressé de +25,8%. En tenant compte du dividende ordinaire de CHF 3,00 par action versé en mai, la performance totale de l'action en 2017 représente 29,8%. Sur ces cinq dernières années, les performances de l'action BCVs sont supérieures à celles de la moyenne des actions bancaires.

13'725 ACTIONNAIRES

Au 31 décembre 2017, 13'725 actionnaires étaient enregistrés dans les livres de la Banque Cantonale du Valais. 11'635 actionnaires étaient inscrits au registre des actionnaires.

L'Etat du Valais détient 70,0% du capital-actions, les personnes physiques 18,0%, les personnes morales 1,4%, alors que le solde est partagé entre les caisses de pensions et institutionnels, les autres corporations de droit public, etc.

Évolution relative de l'action BCVs



Cotation	SIX
Valeur nominale de l'action	CHF 10.-
Numéro de valeur	30595120
Numéro ISIN	CH0305951201
Symbole de cotation	Telekurs WKBN Bloomberg WKBN Reuters WKB.S

Indices BCVs au 31.12.2017

Cours de l'action 96,20
en CHF

Valeur comptable 83,75
de l'action
en CHF avant distribution du dividende

Price to book ratio (P/B) 1,15
(cours/valeur comptable par action)

Earning per share (EPS) 6,27
(résultat apuré par action)

Price earning ratio (P/E) 15,35
(cours/résultat apuré par action)

Situation économique

L'économie mondiale retrouve progressivement des couleurs. Au deuxième trimestre 2017, la croissance a retrouvé son niveau de 2010. La zone Euro retrouve le chemin du succès, rejoint par les Etats-Unis. Les indicateurs conjoncturels disponibles laissent présager une tendance à la hausse pour les prochains trimestres.

L'indice global des responsables d'achat a atteint un sommet tandis que le chômage se résorbe dans de nombreux pays industrialisés. En outre, les pays en voie de développement donnent des impulsions positives grandissantes. Le Brésil et la Russie sont maintenant sortis de leur récession. En Chine, la dynamique ne devrait connaître qu'un tassement modéré.

BAK Economics prévoit une accélération de la croissance mondiale de 3,0% en 2018.

CONJONCTURE EN SUISSE

Le rythme économique suisse pendant le premier semestre 2017 a été loin de s'emballer. Malgré tout, les perspectives s'annoncent positives tant les conditions cadres se sont améliorées. A en croire la bonne humeur des acteurs économiques et la tendance haussière de l'industrie, le second semestre 2017, tout comme l'année 2018 se placent sous des auspices favorables. L'embellie conjoncturelle mondiale et en particulier dans la zone Euro – principale partenaire commercial de la Suisse – renforcera encore ce trend. La lente dépréciation du franc aura aussi une

influence positive sur les exportations et les investissements des entreprises suisses.

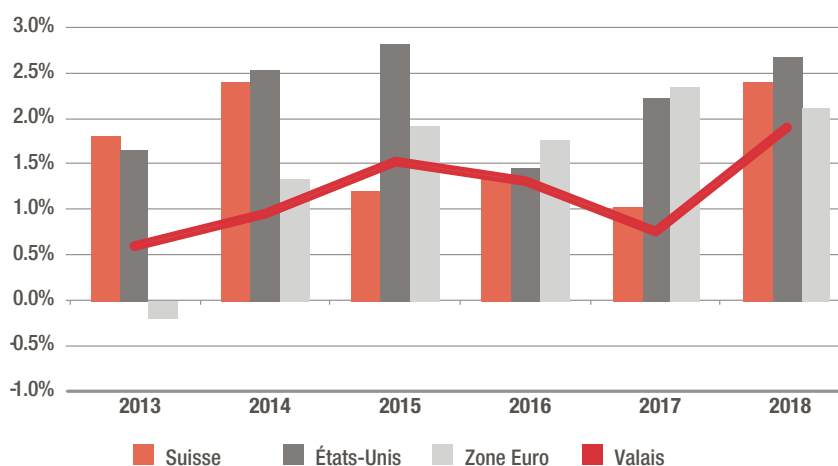
BAK Economics prévoit une accélération sensible de l'économie suisse avec une croissance de 2,4% en 2018.

CONJONCTURE EN VALAIS

En 2017, la croissance valaisanne a légèrement ralenti pour atteindre 0,8% (+1,4% en 2016). Ce résultat est encore une fois dans la moyenne nationale (CH: +1,0%). Les indicateurs de la construction laissent présager une nouvelle contraction du secteur en 2017 (-4,7%). Grâce à l'embellie conjoncturelle internationale, les impulsions de croissance proviendront de l'industrie d'exportation, soit de la chimie et de la métallurgie. Le regain d'investissements en Suisse et à l'étranger sera une aubaine pour les fabricants de biens d'équipements.

Pour 2018, BAK Economics prévoit une croissance de 2,4% dans le secteur secondaire valaisan et de 1,3% dans celui des services. Dans son ensemble, l'économie cantonale devrait croître de 1,9% et l'emploi de 1,0%.

Croissance
du PIB réel







*Finale nationale des combats
de reines, 7 mai 2017,
Arène de Pra Bardy, Aproz*

La banque au service des Valaisans

La Banque Cantonale du Valais est une banque de proximité, au service des Valaisans. Le service et le conseil à la clientèle sont les éléments centraux de ce lien de confiance. Ils permettent l'accès aux produits et prestations, par une présence physique dans l'une des 31 succursales ou 17 représentations BCVs, mais également grâce aux technologies numériques actuelles.

Les 31 succursales composent, avec les représentations, la colonne vertébrale de la relation clientèle. Autour de cette présence physique, la BCVs propose un service recourant aux technologies actuelles : conseil à distance et centrale d'appels de la Banque directe ou *e-banking* avec mise à disposition de nombreuses fonctionnalités sécurisées, couvrant tous les aspects de la gestion financière quotidienne.

Deux objectifs principaux, complémentaires, dictent la stratégie de distribution de la BCVs : le renforcement des moyens numériques et l'optimisation du réseau physique (succursales et représentants). Le changement des habitudes d'utilisation des services bancaires, le recours toujours plus important aux canaux électroniques ainsi que les aspects sécuritaires ont été pris en compte dans cette stratégie. Tout comme le besoin de contact individuel qu'offrent succursales et représentations, lors de l'entrée en relation et pour les prestations nécessitant des conseils personnalisés.

Les succursales proposent toute la palette de prestations et de conseils de la BCVs et se situent dans des régions à forte densité de population, soit en plaine ou en station. Les représentations, quant à elles, permettent à la BCVs d'assurer une présence physique dans les localités plus petites ou dans les vallées.

DES APPAREILS AUTOMATIQUES PARTOUT EN VALAIS

Le nombre d'appareils automatiques mis à disposition par la BCVs a encore augmenté durant l'année 2017 : 96 appareils automatiques sont désormais répartis sur le territoire valaisan. 78 Bancomat (appareils de retraits automatiques), dont un nouveau installé à la succursale du Pont-du-Rhône à Monthey, 13 Versomat (appareils de versements automatiques) et 5 appareils multifonctions (retraits et versements), dont l'un récemment installé dans la nouvelle succursale de St-Maurice.

LA BCVs RENFORCE SA PRÉSENCE DANS LE BAS-VALAIS

En mai, une nouvelle succursale aux services innovants a été inaugurée au Pont-du-Rhône à Monthey, à proximité de la zone commerciale et de Collombey, avec un accès aisé depuis la transversale du Pont-du-Rhône ou la sortie d'autoroute Monthey-Nord. Elle est dotée de deux Bancomat (CHF / EUR) et d'un Versomat à disposition 24h/24 et 7j/7 pour les opérations de retraits et de versements. La prise en charge de la clientèle est également optimale grâce à des espaces conviviaux et deux salons de conseil.

Le développement démographique et touristique de la région, sa position stratégique et l'activité pendulaire avec la France voisine ont convaincu la BCVs de renforcer sa présence au Bouveret, en transformant sa représentation en succursale. Depuis décembre 2015, des collaborateurs ont le plaisir d'y conseiller sa clientèle sur l'ensemble des prestations proposées par la banque. Les locaux du Bouveret ont été entièrement rénovés durant le premier semestre 2017. Pendant toute la durée des travaux, les locaux de la représentation de Vouvry, qui a cessé son activité à la fin janvier 2017, ont pu être exploités pour servir la clientèle.

La succursale de St-Maurice a également été entièrement rénovée. Ce point de vente moderne propose désormais, après 17 mois de travaux soutenus, des espaces lumineux et plus fonctionnels. Equipé de deux Bancomat (CHF/EUR) et d'un Versomat (monnaie et billets) pour les opérations de retraits et de versements disponibles 24h/24 et 7j/7, ce point de vente flambant neuf répond pleinement aux exigences de l'activité bancaire moderne.

FERMETURE DES REPRÉSENTATIONS DE KIPPEL ET RANDA

Après plus de 16 ans à la tête de la représentation de Kippel, Leander Jaggi a fait valoir son droit à la retraite. Les activités de la représentation ont été reprises par les collaborateurs de la succursale de Gampel dès le 24 mai, date de la fermeture des locaux de Kippel. La représentation de Randa a fermé le 30 novembre, après avoir été dirigée pendant plus de 27 ans par Albin Brantschen. Toutes les activités bancaires ont été prises en charge par les collaborateurs de la succursale de Zermatt.

La BCVs privilégie le développement de son réseau de succursales, qui proposent à la clientèle l'ensemble des prestations bancaires, dans un cadre hautement sécurisé.

STRATÉGIE DIGITALE

La Banque Cantonale du Valais suit attentivement les évolutions proposées dans le *digital banking* ainsi que les changements de comportement de la clientèle dans ce domaine. Compte tenu de sa taille, elle adopte une stratégie de «fast follower», qui lui permet une grande réactivité, une excellente capacité d'adaptation, tout en valorisant les expériences d'autres acteurs et les «best practices» et en minimisant certains risques.

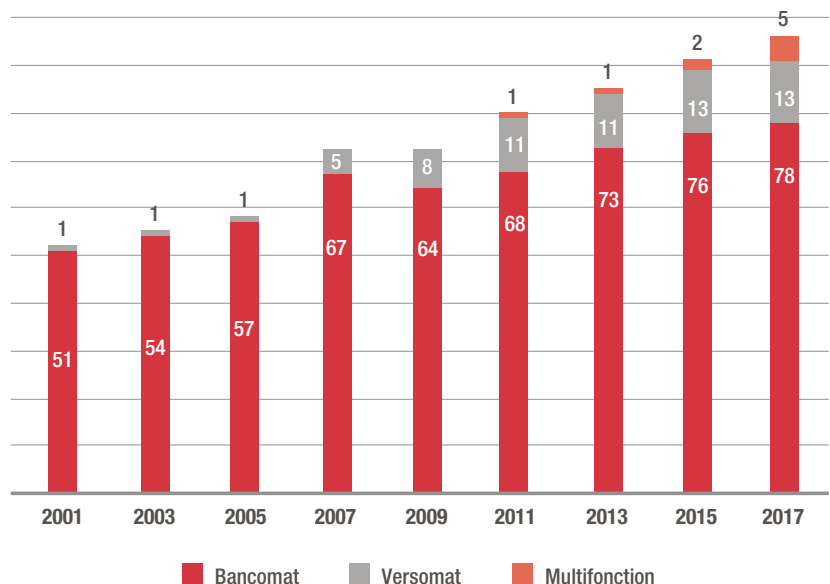
Développements de l'application BCVs Mobile

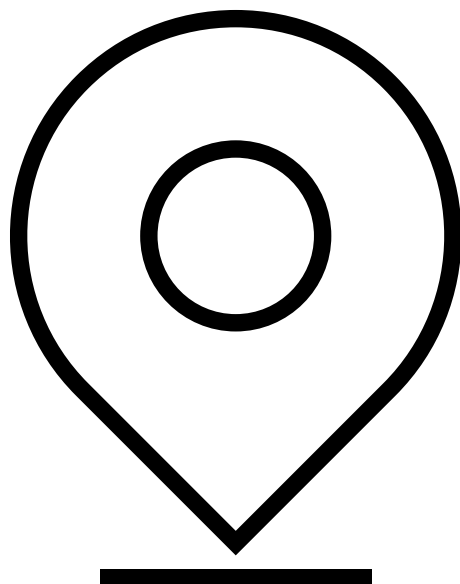
L'application *BCVs Mobile* répond aux habitudes actuelles et à une forte demande de la clientèle. La BCVs a donc naturellement développé une application gratuite, sûre et intuitive, *BCVs Mobile*, qui simplifie désormais l'accès à la banque online, en tout temps et en tout lieu. 5'083 clients avaient activé *BCVs Mobile* en 2015, l'année de son lancement ; ils ont été 11'370 à l'avoir fait en 2017.

A l'heure où l'accès à l'information se fait sans contrainte de lieu ni de temps, la gestion de ses propres informations bancaires doit répondre à la même dématérialisation. L'accès aux données publiques est également proposé comme sur le site internet de la BCVs, avec les dernières informations concernant les cours de change ou de la bourse, les produits, les offres, ou encore les actualités de la Banque Cantonale du Valais. Un service de géolocalisation indique le Bancomat ou le point de vente BCVs le plus proche.

De nouvelles versions de l'application *BCVs Mobile* sont régulièrement disponibles pour les utilisateurs et offrent des fonctionnalités complémentaires (identification «Touch-ID» p. ex.). Les développements de l'application *BCVs Mobile* tendent à introduire de plus en plus de

Evolution du nombre d'appareils automatiques mis à disposition par la BCVs





78 Bancomat
13 Versomat
5 appareils multifonctions
au 31 décembre 2017

fonctions présentes dans l'*e-banking* (ordres permanents, exécution des paiements, saisie des bulletins de versement, gestion des soldes, etc.) et à uniformiser les fonctionnalités des différentes plateformes utilisateur.

La Banque en ligne : une succursale virtuelle

En plus de ses points de vente physique, la BCVs dispose d'une Banque Directe, qui offre les avantages d'une succursale virtuelle, pour tous les clients privilégiant une relation à distance. La clientèle bénéficie de tous les services et du confort d'une banque à domicile. La Banque Directe BCVs propose une gamme complète de prestations, en lien avec son site *www.bcvs.ch* : *e-banking* pour le trafic des paiements, la gestion et la consultation des comptes, *e-trade* pour les opérations de bourse ou *e-link* pour la gestion des paiements et des liquidités pour les moyennes et grandes entreprises.

D'autres fonctionnalités complètent l'offre telles que *PayNet e-facture* pour les factures électroniques, *e-document* pour la mise à disposition des justificatifs bancaires sous format électronique ou encore une messagerie sécurisée. De plus, la Banque Directe BCVs met à disposition de ses clients un *call center* qui assure le suivi de leur relation bancaire. La «succursale virtuelle» de la BCVs est atteignable au 0848 765 765 (0848 952 952 en langue allemande). Cette structure répond pleinement aux souhaits des clients, toujours plus nombreux à privilégier les moyens alternatifs et les appareils automatiques pour leurs transactions bancaires.

Un système d'identification sûr et robuste

La BCVs propose la solution *Cronto-SignSwiss* comme système d'authentification de sa banque en ligne (*e-banking* BCVs). Elle fut l'une des premières banques en Suisse à proposer ce nouvel outil d'identification, l'un des plus sûrs sur le marché. Disponible sous forme d'une application gratuite pour *iPhone* ou autres smartphones sur *Android*, ce nouvel outil d'identification apporte une réelle valeur ajoutée et répond parfaitement aux objectifs de la Banque en matière de simplicité, de rapidité et de sécurité. L'utilisation de *Cronto* est basée sur le scan-

nage d'un cryptogramme (mosaïque). L'appareil photo du smartphone ou de la tablette, allié à l'application *Cronto*, analyse l'image affichée sur l'écran de l'ordinateur. Le code résultant permet une identification *e-banking*. La signature systématique des paiements non habituels permet de rendre le trafic des paiements encore plus sûr.

En 2017, la BCVs a remplacé l'ensemble des anciennes cartes de sécurité (carte à grille) par la technologie *Cronto*, plus efficace en termes de sécurité. 97% des utilisateurs *e-banking* utilisent désormais l'authentification par *CrontoSign Swiss*. Pour la clientèle ne disposant pas d'une tablette ou d'un smartphone, un dispositif de sécurité ad hoc est proposé, sous forme d'un petit boîtier à acquérir. Ces adaptations technologiques et un comportement adéquat de l'utilisateur (mises à jour du système d'exploitation et des applications, protection anti-virus, règles de prudence) garantissent un niveau de sécurité maximal.

La BCVs bien présente sur les réseaux sociaux

La stratégie digitale de la Banque Cantonale du Valais a mené au développement d'une stratégie de «brand content», ou contenu de marque, adapté aux supports digitaux, par l'adaptation de ses contenus produits pour les rendre plus attractifs, par la mise à jour de ses principes de diffusion des newsletters, par le lancement de plusieurs campagnes publicitaires digitales spécifiques (Youtube, Facebook, Google, etc.), ciblées selon le profil de l'utilisateur, par le renforcement de sa présence sur les principaux médias sociaux. Si auparavant la BCVs communiquait de manière régulière sur Facebook, via les canaux associés «Prix Créateurs BCVs / WKB», «BusinetVS» et «MyBCVs/MyWKB», elle est désormais présente sous sa propre marque «BCVs / WKB» aussi bien sur Facebook, Twitter, LinkedIn, Google+, Youtube ou Instagram et évalue la pertinence d'étendre son activité à d'autres plateformes, telles que Snapchat, Xing, etc.

Ces réseaux permettent notamment de promouvoir la BCVs en tant qu'institution, au travers de son expertise «métier» et de son implication dans la vie quotidienne



Succursale du Pont-du-Rhône, Monthey

des Valaisannes et Valaisans (événements, soutiens à des projets, responsabilité sociale, etc.). Ces nouveaux médias ont permis à des dizaines de milliers d'internautes de prendre connaissance des activités de la BCVs, en particulier en cette année de jubilé, très riche en événements !

La BCVs rejoint le portail en ligne *e-hypo.ch*

La Banque Cantonale du Valais s'est associée au portail en ligne *e-hypo.ch* de la Banque Cantonale de Schwyz (SZKB) et étend ainsi sa gamme de prestations. Les deux banques ont décidé de renforcer ensemble leur offre digitale en devenant un important prestataire de services financiers en ligne. Le marketing et le développement de ce portail en ligne se feront également en commun, afin de générer des synergies. Les crédits seront conclus indépendamment par chaque banque et comptabilisés dans les bilans respectifs.

e-hypo.ch répond à l'évolution des besoins des clients, qui sont de plus en plus nombreux à vouloir non seulement payer leurs factures ou exécuter leurs transactions par *e-banking*, mais souhaitent également conclure des

hypothèques en ligne. Ce portail est donc l'offre idéale pour ceux qui sont familiers avec Internet, recherchent des conditions avantageuses, disposent des informations nécessaires dans le domaine hypothécaire et ne désirent pas de conseil personnalisé sur rendez-vous. Ils peuvent ainsi saisir leurs données directement sur *e-hypo.ch* et bénéficier de conditions particulièrement attractives. *E-hypo.ch* s'adresse avant tout aux propriétaires de logements individuels (villa ou PPE en résidence propre) qui désirent conclure une nouvelle hypothèque ou renouveler une hypothèque existante. En quelques clics, *e-hypo.ch* leur fournira une offre avantageuse et adéquate.

Collaboration avec *Pro Senectute Valais*

Pour la quatrième année consécutive, afin de permettre aux seniors intéressés d'appivoiser la banque en ligne, la Banque Cantonale du Valais a apporté sa collaboration à *Pro Senectute Valais* pour organiser, dans le cadre de son programme annuel, une brève formation sur l'utilisation des outils *e-banking* BCVs.

Le *e-banking* toujours plus utilisé

La BCVs compte 54'279 utilisateurs e-banking actifs.

7'246 nouveaux contrats ont été ouverts en 2017.

89,7% des paiements sont effectués par des moyens électroniques.

RÉSEAU PHYSIQUE DE LA BCVS

RÉGION MONTHÉY

Responsable régional :
Thierry Cornut

Responsables :

- **Clientèle des entreprises :**
Pierre-Yves Moulin
- **Clientèle des privés :**
Frédéric Dubosson
- **Clientèle private banking :**
Damien Oberholzer
- **Clientèle premium :**
Damien Oberholzer
- **État-major administration :**
Laura Tesauro

Succursale régionale : Monthey

Responsables succursales :

- **Bouveret :**
Thierry Cornut
- **Champéry :**
Thierry Cornut
- **Pont-du-Rhône :**
Patrick-Alexandre Braem

RÉGION MARTIGNY

Responsable régional :
Claude Moret

Responsables :

- **Clientèle des entreprises :**
Jérôme Python
- **Clientèle des privés :**
Frédéric Roth
- **Clientèle private banking :**
Xavier Saudan
- **Clientèle premium :**
Olivier Baudat
- **État-major administration :**
Yves Gay-Balmaz

Succursale régionale : Martigny

Responsables succursales :

- **Ardévaz : (Saillon, Leytron, Ovronnaz, Chamoson)**
Catherine Cheseaux
- **Le Châble/Bagnes :**
Xavier Saudan
- **Fully :** Diego Squillaci
- **Saint-Maurice :**
Vincent Bressoud
- **Verbier/Bagnes :** Xavier Saudan

Représentations :

- **Orsières :**
Antoine et Jean-Paul Tornay
- **Saxon :**
Pierre-Yves Puipe

RÉGION SION

Responsable régional :
Jean-Yves Pannatier

Responsables :

- **Clientèle des entreprises :**
Danielle Reynard
- **Clientèle des privés :**
Daniel Biner
- **Clientèle private banking :**
Christophe Mariéthoz
- **Clientèle premium :**
André Grand
- **État-major administration :**
Olivier Fournier

Succursale régionale : Sion

Responsables succursales :

- **Conthey-Vétroz-Ardon :**
Dominique Fournier
- **Haute-Nendaz :**
Jacques Pitteloud
- **Vex-Hérens :**
Yannick Rudaz
- Bureau conseil **Evolène**

Représentations :

- **Anzère, Ayent :**
Grégoire Dussex
- **Basse-Nendaz :**
Bernard Carthoblaz
- **Grimisuat :** Michel Vuignier
- **Nax :** Marylise Maury
- **Savièse :** Pierre-Olivier Varone
- **Veysonnaz :**
Claire-Dominique Fournier

RÉGION SIERRE

Responsable régional :
Philippe de Preux

Responsables :

- **Clientèle des entreprises :**
Pierrot Vuistiner
- **Clientèle des privés :**
Gerhard Steiner
- **Clientèle private banking :**
Christian Emery
- **Clientèle premium :**
Patrice Scillipoti
- **État-major administration :**
Jean-Charles Sartorio

Succursale régionale : Sierre

Responsables succursales :

- **Anniviers :**
Alexandre Monnet
- **Crans :** Christian Emery
- **Montana :** Christian Emery

Représentations :

- **Chalais :**
Alain Perruchoud
- **Grône :**
Marie-Louise Genolet-Vuissoz

RÉGION HAUT-VALAIS

Responsable régional :
Mario Kalbermatter

Responsables :

- **Clientèle des entreprises :**
Erwin Schnydrig
- **Clientèle des privés :**
Damian In-Albon
- **Clientèle private banking :**
Roger Petrig
- **Clientèle premium :**
Didier Teysseire
- **État-major administration :**
Marie-Christine Eberhardt

Succursales régionales :

- **Brig :** Arsène Jossen
- **Visp :** Mario Kalbermatter

Responsables succursales :

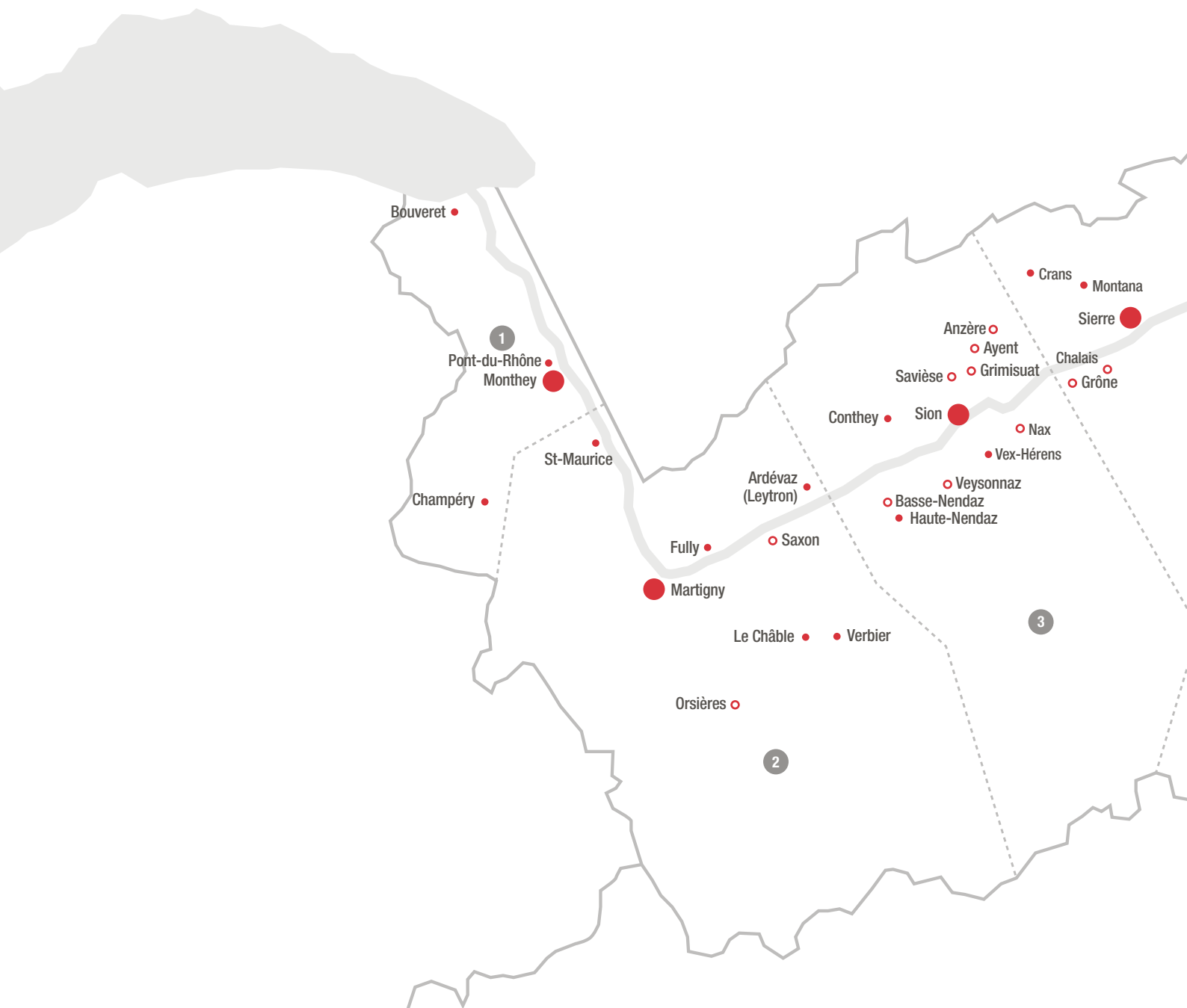
- **Fiesch :** Arlette Blatter
- **Gampel :** Fabio Cuna
- **Grächen :** Paul Anthamatten
- **Leukerbad :** Fabio Cuna
- **Münster :** Arlette Blatter
- **Naters :** Fabian Mutter
- **Raron :** Jens Theler
- **Saas-Fee :** Simon Bumann

- **Saas-Grund :** Simon Bumann
- **Susten :** Fabio Cuna
- **Zermatt :** Roger Petrig

Représentations :

- **Bürchen, Unterbäch :**
Thomas Lehner
- **Leuk :** Olivier Grand
- **Stalden :** Rosmarie Furrer
- **St-Niklaus :** Stefan Sarbach
- **Varen :** Gilbert Loretan

RÉSEAU PHYSIQUE DE LA BCVs



1. RÉGION MONTHEY

Responsable régional :

Thierry Cornut

Succursale régionale :

Monthey

Succursales :

- Bouveret
- Champéry
- Pont-du-Rhône

2. RÉGION MARTIGNY

Responsable régional :

Claude Moret

Succursale régionale :

Martigny

Succursales :

- Ardévaz (Saillon, Leytron, Ovronnaz, Chamoson)
- Le Châble/Bagnes
- Fully
- Saint-Maurice
- Verbier/Bagnes

Représentations :

- Orsières
- Saxon

3. RÉGION SION

Responsable régional :

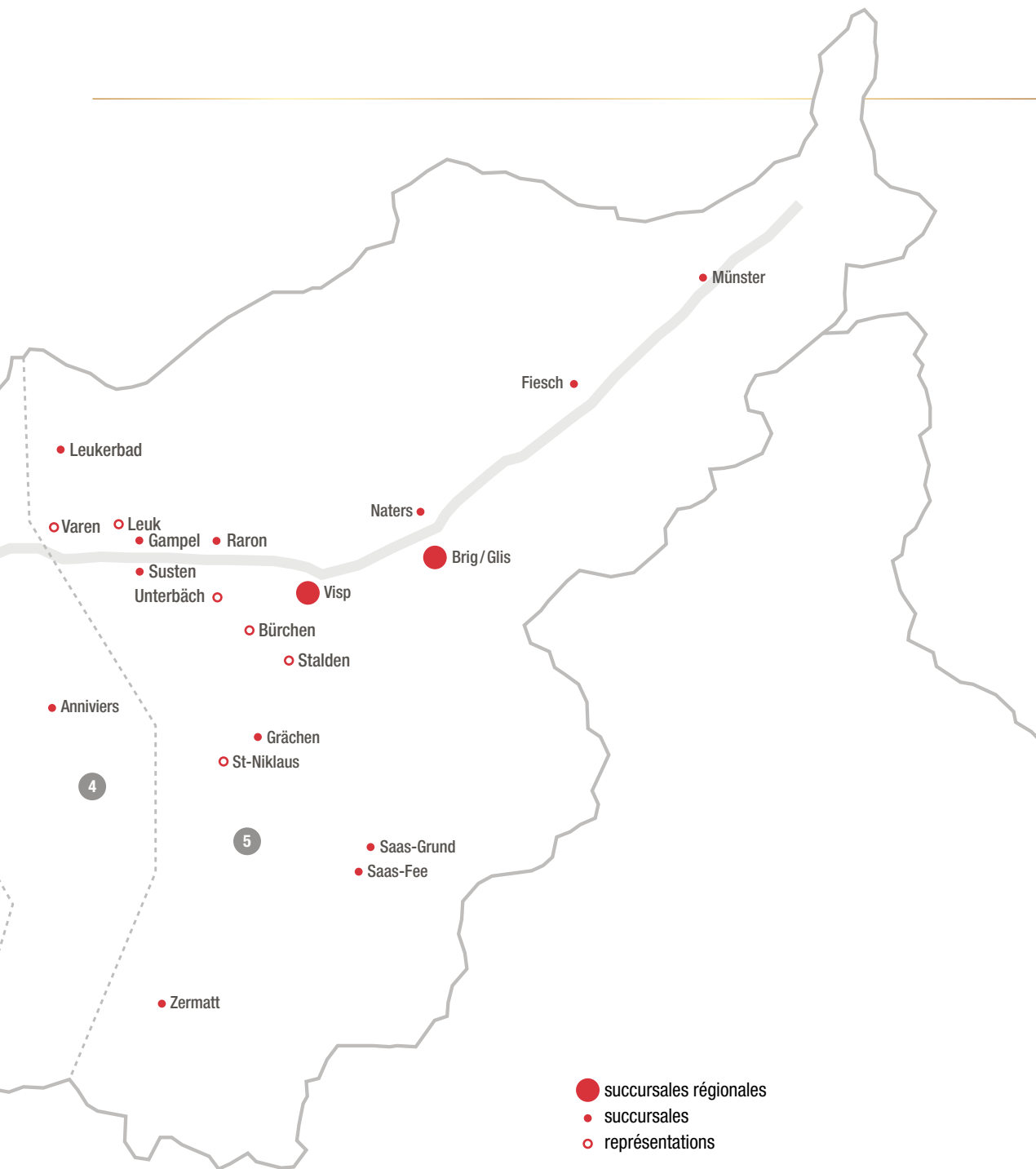
Jean-Yves Pannatier

Succursale régionale :

Sion

Succursales :

- Conthey-Vétroz-Ardon
- Haute-Nendaz
- Vex-Hérens
- Bureau-conseil : Evolène



4. RÉGION SIERRE

Représentations :

- Anzère, Ayent
- Basse-Nendaz
- Grimsuat
- Nax
- Savièse
- Veysonnaz

Responsable régional :

Philippe de Preux

Succursale régionale :

Sierre

Succursales :

- Anniviers (Vissoie)
- Crans
- Montana

Représentations :

- Chalais
- Grône

5. RÉGION HAUT-VALAIS

Responsable régional :

Mario Kalbermatter

Succursales régionales :

Brig, Visp

Succursales :

- Fiesch
- Gampel
- Grächen
- Leukerbad
- Münster
- Naters
- Raron
- Saas-Fee
- Saas-Grund
- Susten
- Zermatt

Représentations :

- Bürchen, Unterbäch
- Leuk
- Stalden
- St-Niklaus
- Varen

Sion Festival

VOIX / VIOLON

SION-FESTIVAL.CH





*Sion Festival
Ensemble Janoska
26 août 2017, Ferme Asile, Sion*

Présence de proximité et offre numérique

La banque de détail constitue la colonne vertébrale de l'activité de la BCVs. Elle gère les relations bancaires des personnes physiques. Grâce à une combinaison exhaustive de présence physique et d'offre à distance, la banque de détail assure le conseil et le suivi des particuliers dans le cadre d'une stratégie de proximité.

La banque de détail offre des services toujours plus performants afin de répondre aux différents besoins de la clientèle: la gestion du quotidien, le financement des projets, le souhait d'assurer son avenir et la volonté de faire fructifier son argent. Pour ce faire, la BCVs mise sur une politique commerciale dynamique et novatrice, reposant sur la qualité et la performance des produits, la simplification des procédures, le recours aux technologies de pointe et un conseil professionnel et personnalisé.

LE MARCHÉ IMMOBILIER

En 2017, la BCVs a enregistré à nouveau une croissance du volume des prêts hypothécaires et des fonds de la clientèle. Elle a poursuivi une approche prudente, privilégiant une croissance qualitative des crédits aux particuliers.

Les autorités financières helvétiques suivent avec la plus grande attention l'évolution du secteur immobilier en Suisse, dans le but de contrer les signes de surchauffe ou de bulle immobilière. Dans ce contexte, un certain nombre de mesures de régulation ont été prises depuis quelques années. Ainsi, sous l'égide de l'Association suisse des banquiers, une part minimale de 10% de fonds propres sur la valeur de nantissement, ne provenant pas de l'avoir du 2^e pilier, est requise pour les financements hypothécaires de résidences primaires, depuis le 1^{er} juillet 2012. De plus, depuis le 1^{er} septembre 2014, le délai pour l'amortissement de la dette hypothécaire devant être ramenée aux deux-tiers de la valeur de nantissement de l'immeuble, est passé de 20 à 15 ans, l'amortissement devant s'effectuer de manière linéaire.

Conférences régionales sur le marché immobilier

La Banque Cantonale du Valais et la Chambre Immobilière Valais se sont associées, en partenariat avec les médias cantonaux, pour produire un indicateur qui soit un outil d'analyse propre au marché immobilier valaisan. Cet

Indicateur immobilier BCVs, portant sur le marché de la villa et de la propriété par étages (PPE), est mis à jour trois fois l'an. L'*Indicateur immobilier BCVs* permet de mesurer l'évolution du marché immobilier valaisan et de ses tendances. Il propose des informations pertinentes et actuelles aux acteurs économiques et aux professionnels de l'immobilier, ainsi qu'au grand public.

Deux conférences régionales, qui ont réuni plusieurs centaines de participants, ont permis de présenter les résultats de ces analyses, le 13 septembre à Brigue et le 27 septembre à Martigny.

La BCVs est partenaire de *newhome.ch*

Avec plus de 65'000 annonces dans 18 cantons, le portail immobilier *newhome.ch* est actuellement la plateforme immobilière gratuite la plus importante de Suisse. Plus de 500'000 utilisateurs (unique user) la visitent chaque mois. Plus de 600 clients professionnels (courtiers, agents immobiliers, etc.) proposent leurs biens immobiliers, à la location ou à la vente, dans plus de 650 communes. *Newhome.ch* est également disponible en Valais, grâce au partenariat conclu avec la Banque Cantonale du Valais.

Le système d'insertion en ligne est simple à utiliser et permet aux propriétaires de faire des présentations très détaillées. Des maquettes 3D innovantes permettent de se déplacer à l'intérieur de l'objet et de visualiser des logements sous tous les angles. De nombreux critères de recherche comme la localité, le prix et la surface habitable sont à la disposition des personnes intéressées. Le portail est également optimisé pour les appareils mobiles, smartphones et tablettes.

Avant qu'une offre ne soit publiée, elle est soumise à une vérification approfondie par l'une des 18 Banques Cantonales partenaires de *newhome.ch*. Les Banques

Cantoniales garantissent fiabilité, compétence, une grande expérience dans l'immobilier et la proximité avec le marché régional. Cette constellation unique contribue à ce que *newhome.ch* continue à prendre de l'importance dans un marché pourtant très concurrentiel.

BCVs CONTO PACK: À CHACUN SA FORMULE GAGNANTE

L'évolution des habitudes d'utilisation des services bancaires, le recours toujours plus important aux canaux électroniques ou encore les aspects sécuritaires sont pris en compte dans les prestations et services offerts à la clientèle. Depuis mai 2017, la BCVs a choisi de simplifier l'ensemble de sa gamme de prestations du quotidien (comptes privés, cartes, trafic de paiements, cash service) sous forme de «packs» et d'adapter sa tarification.

Désormais, les anciens comptes «Senior», «Privé Actionnaire» et «Privé Online» ont été réunis sous une seule appellation «compte Privé». Trois packs produits, «Premium», «Confort» et «Standard», ont été introduits pour répondre au profil de chacun, selon ses attentes et ses besoins, avec une tarification mensuelle forfaitaire plus simple. Deux produits, «Jeunes» et «Formation», destinés aux jeunes dès 12 ans et aux étudiants ou personnes en formation jusqu'à 30 ans, complètent cette gamme.

Un programme de bonus, avec de nombreux avantages, récompense la fidélité des détenteurs de prestations auprès de la BCVs.



- 2 comptes privés
- Relevés de compte mensuels
- e-banking
- 1 carte Maestro BCVs
- 1 carte de crédit Or
- 24 retraits/an auprès de banques tierces
- 36 retraits/an au guichet
- 6 retraits/an à l'étranger
- 24 ordres/an
- 24 ordres permanents physiques/an



- 1 compte privé
- Relevés de compte mensuels
- e-banking
- 1 carte Maestro BCVs
- 1 carte de crédit Argent
- 12 retraits/an auprès de banques tierces
- 24 retraits/an au guichet
- 12 ordres Fit/an
- 12 ordres permanents physiques/an



- 1 compte privé
- Relevés de compte mensuels
- e-banking
- 1 carte Maestro BCVs
- 6 retraits/an auprès de banques tierces
- 24 retraits/an au guichet



- 1 compte privé
- Relevé de compte mensuel
- Accès à e-/mobile banking
- 1 carte Maestro
- 1 carte Prepaid gratuite ou 1 carte de crédit Argent avec CHF 50.- de réduction
- Retraits illimités sur le réseau Bancomat BCVs et Banques Cantoniales
- 6 retraits par an auprès de banques tierces
- Retraits illimités au guichet
- Ordres FIT illimités



- 1 compte privé
- Relevé de compte mensuel
- Accès à e-/mobile banking
- 1 carte Maestro
- 1 carte Prepaid gratuite ou 1 carte de crédit Argent avec CHF 50.- de réduction
- Retraits illimités sur le réseau Bancomat BCVs et Banques Cantoniales
- 6 retraits par an auprès de banques tierces
- Retraits illimités au guichet
- Ordres FIT illimités

UNE BANQUE POUR LES JEUNES ET LES ÉTUDIANTS

La BCVs est le partenaire bancaire privilégié de toutes les étapes de la jeunesse : de la naissance, à l'enfance, puis à l'entrée dans la vie active, en passant par les années de formation et de formation supérieure ; elle est aux côtés des jeunes Valaisans. La Banque propose des prestations bancaires créées pour faciliter l'accès aux études supérieures.

Pour les études universitaires, les jeunes Valaisannes et Valaisans doivent s'expatrier, ce qui occasionne par conséquent un renchérissement du coût de leur formation académique, avec souvent, à la clé, la nécessité de faire appel à un financement externe. Prestation quasiment unique dans l'offre bancaire, le crédit d'étude de la BCVs, *Formation Plus*[®], procure aux étudiants et aux personnes en formation un appui financier pour réaliser leurs objectifs.

A noter également que les jeunes et les étudiants peuvent profiter de nombreuses offres attrayantes, en matière de culture, sport ou divertissement, grâce au programme *MyBCVs*.

FinanceMission – la BCVs s'engage contre l'endettement des jeunes

L'endettement est un problème de société. En Suisse, environ 40% de la population vit dans un ménage avec

au moins un type de dette (sans les hypothèques). Les adolescents et les jeunes adultes de 18 à 24 ans présentent un risque d'endettement supérieur à la moyenne. Les adolescents ont généralement un rapport responsable avec l'argent, mais ils sont exposés – par exemple avec le shopping en ligne et les paiements numériques – à des incitations de plus en plus fortes à consommer.

FinanceMission est un programme dont l'objectif est de sensibiliser les jeunes à une utilisation responsable de l'argent et de développer leurs compétences en matière de gestion financière. Pour ce faire, l'association met à disposition une offre basée sur les programmes scolaires, ludique et instructive, destinée à un enseignement en classe. Avec *FinanceMission*, la BCVs, tout comme ses consœurs des autres cantons, veut fournir une contribution à la formation générale en matière de gestion financière.

«*FinanceMission Heroes*» est un jeu éducatif divertissant, commandé conjointement par les 24 Banques Cantonales, l'organisation faîtière des enseignants de Suisse alémanique (LCH) et le Syndicat des Enseignants romands (SER). Ce jeu est conçu comme un jeu de stratégie. Une gestion habile des ressources et un choix mûrement réfléchi permettent de maîtriser les exigences croissantes dans la gestion des ressources.

La BCVs contribue au développement de l'économie valaisanne

La Banque Cantonale du Valais est la banque des entreprises. Son rôle dans le développement du tissu économique valaisan est ancré dans la Loi sur la Banque Cantonale du Valais, qui stipule notamment que « La Banque contribue au développement harmonieux de l'économie valaisanne dans la limite des règles prudentielles de la branche ».

Forte de cette mission confiée par le législateur valaisan, la BCVs est le partenaire bancaire privilégié des entreprises (PME, PMI, grandes entreprises, etc.), des indépendants, des professions libérales ainsi que des corporations de droit public. La stratégie en faveur de la clientèle des entreprises vise une croissance qualitative et ciblée, tout en prévoyant, lorsque nécessaire, un accompagnement spécifique et soutenu aux sociétés clientes souffrant particulièrement de la situation conjoncturelle.

Grâce à son ancrage et à sa forte implication dans le tissu économique valaisan, la BCVs s'engage en faveur des start-up, particulièrement celles actives dans les nouvelles technologies ou dans les secteurs à forte valeur ajoutée. Par son action, elle contribue non seulement au maintien des emplois existants, mais également à la création, au développement et à la croissance de nouvelles entreprises, principalement dans des secteurs propices à l'innovation. Pour ce faire, la Banque entretient une relation personnalisée avec chacun des acteurs économiques : entrepreneurs, associations professionnelles, organismes de promotion économique, institutions et monde politique.

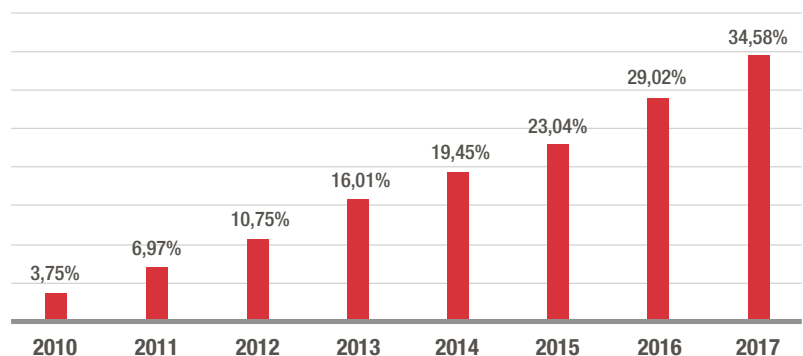
UN PARTENAIRE DE CONFIANCE

La BCVs remplit la mission que le législateur lui a confiée notamment à travers une politique active de crédits aux entreprises et aux collectivités de droit public. Grâce à sa proximité, à son ancrage local et au professionnalisme de ses collaborateurs, la BCVs dispose en effet d'excellentes connaissances du tissu économique des PME. La Banque n'a pas pour mission de se substituer à l'entrepreneur ; en revanche, elle agit comme un partenaire de confiance pour apporter son expertise bancaire et financière. La volonté de réussir de l'entrepreneur et les solutions, notamment financières, proposées par la Banque, participent conjointement à la réussite du projet pour les deux partenaires.

LA BANQUE DES ENTREPRISES ET DE L'ÉCONOMIE

La BCVs incarne véritablement le rôle de « banque des entreprises » en Valais. Le lien l'unissant à ces dernières se trouve renforcé par la mission en faveur de l'économie fixée dans la loi. Au 31 décembre 2017, la BCVs dénombre dans son portefeuille clientèle 5'059 sociétés avec personnalité juridique, en progression nette annuelle de 4,3% ou 209 unités. Depuis fin 2009, 1'300 entreprises supplémentaires, soit une croissance de 34,6%, sont de-

Evolution du nombre de sociétés avec personnalité juridique clientes de la BCVs comparativement à 2009



venues clientes de la BCVs. Ces entreprises détiennent des prestations de crédits auprès de la BCVs pour un montant de 1,855 milliard de francs. Ces chiffres témoignent de la forte présence de la Banque, y compris dans des périodes moins favorables, ce qui démontre son attachement aux PME valaisannes.

OBSERVER, INFORMER, ACCOMPAGNER

Pour la BCVs, le conseil et le soutien aux entreprises signifie aussi informer, échanger, orienter, avertir ou mettre en garde ; en un mot accompagner. La BCVs est active également dans le domaine de l'information économique à l'attention des entreprises. L'observation conjoncturelle, la publication d'indicateurs économiques, la mise en place de conférences thématiques sont autant d'éléments concrets de ce soutien aux PME dans les mutations incessantes des conditions du marché ou du cadre législatif et réglementaire.

L'indicateur économique BCVs fait peau neuve

Depuis janvier 1999, la Banque Cantonale du Valais et la Chambre valaisanne de commerce et d'industrie (CCI-VS) proposent un instrument d'analyse conjoncturelle : l'*indicateur économique BCVs*, produit par l'Institut de recherches conjoncturelles BAK Economics AG. Cet indicateur offre une appréciation de l'évolution conjoncturelle des différents secteurs de l'économie valaisanne (marché du travail, construction, tourisme, exportations, etc.).

L'indicateur économique BCVs, basé sur l'évolution du PIB cantonal, offre une excellente adéquation entre les prévisions réalisées depuis près de 20 ans et les mesures objectives de la situation économique, relevées a posteriori. Cet indicateur est un instrument de planification basé sur des faits - «*Evidence Based Decision Making*» -, pertinent aussi bien pour l'économie que la politique et à même de fournir de nombreuses informations à l'ensemble des associations professionnelles, aux entreprises et au grand public.

Afin d'étoffer les analyses conjoncturelles proposées, en les rendant également plus pro-actives encore, la BCVs et la CCI-VS ont développé, à l'occasion de leurs 100 ans respectifs, un nouveau concept pour mieux répondre aux besoins de l'économie valaisanne. Publié chaque mois dans les colonnes des journaux cantonaux, le nouvel *indicateur économique BCVs* analysera un thème spécifique de manière plus étendue, calqué sur l'actualité : tourisme, conjoncture valaisanne, commerce extérieur, marché du travail et construction.

Étude régionale « Valais 2017 - Derrière la montagne se cache le succès »

A l'occasion de leur 100^e anniversaire en 2017, la Chambre valaisanne de commerce et d'industrie et la BCVs ont également commandé à l'institut indépendant BAK Economics AG une analyse régionale comparant les agglomérations valaisannes entre elles, mais aussi le Valais avec des régions alpines similaires en Suisse et en Europe. Les résultats de cette étude «*Valais 2017 - Derrière la montagne se cache le succès*» ont été présentés le 5 octobre.

L'étude montre que l'économie valaisanne s'est développée de manière très dynamique pendant la décennie écoulée. Le Valais soutient la comparaison, avec un PIB qui croît plus vite que la moyenne de l'Europe de l'Ouest, même si son niveau demeure inférieur à la moyenne nationale. L'expansion économique valaisanne a surtout été portée par la croissance démographique. Pendant ces dix dernières années, le canton a accueilli 40'000 nouveaux résidents, soit une augmentation de 15% de la population. Cette évolution place le canton bien au-dessus de la moyenne suisse. Si on prend en compte l'augmentation de la population (PIB par habitant), le Valais enregistre une croissance semblable à la moyenne de l'Europe de l'Ouest. Ce résultat est relativement bon en comparaison avec les autres régions de montagne au profil similaire.

Les agglomérations valaisannes, Sion, Brig-Visp, Monthey, Sierre et Martigny, soit les régions les plus urbanisées, ont un impact prépondérant sur l'évolution économique du canton, même si leur évolution est contrastée. Elles ont généré un PIB de 11 milliards de francs, soit 62% de l'économie cantonale.

BusiNETvs, la plate-forme d'échanges des PME valaisannes

BusiNETvs favorise les rencontres et les échanges entre les milieux économiques et académiques et entre les acteurs de l'économie valaisanne eux-mêmes. Fruit du partenariat entre la Banque Cantonale du Valais et la *Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO Valais-Wallis)*, cette plate-forme d'échanges, qui compte aujourd'hui 2'761 membres dont 1'101 entreprises, s'attache à encourager la compétitivité des PME locales au travers de nouvelles solutions de management et à faciliter l'accès des entreprises à des fonds de recherche pour renforcer l'innovation. Il s'agit aussi, à travers cette démarche, d'inciter le transfert des connaissances en valorisant notamment les travaux de recherche des étudiants et des instituts de la *HES-SO Valais-Wallis* auprès du tissu économique valaisan. *BusiNETvs* entretient un esprit entrepreneurial et d'innovation en Valais, s'appuyant sur un outil web de réseautage (www.businetvs.ch). Lors des 43 rencontres organisées depuis sa création en 2006, *BusiNETvs* a abordé des thèmes allant des ressources humaines à la fiscalité, en passant par le management ou encore le marketing et la communication. En 2017, trois conférences ont eu lieu :

« Sponsoring évènementiel : pour quelle visibilité ? » – 23 mars 2017 – 126 participants

Lorsque des entreprises valaisannes choisissent d'organiser des événements ou des manifestations, elles décident souvent de faire appel à des sponsors, que ce soit pour des raisons financières ou de visibilité. Contrairement au mécénat, les entreprises qui sponsorisent des événements

ont des attentes bien définies en termes de retour sur investissement. L'exemple concret du Grand Raid BCVs, événement sportif majeur en Valais, illustre quels sont les outils nécessaires pour monter un dossier de sponsoring. De son côté, la BCVs a présenté les critères de sponsoring importants à ses yeux et profité de son centième anniversaire pour exposer la démarche « Events & Sponsoring » qui a jalonné son année 2017.

« Des entreprises travaillent avec les étudiants de la HES-SO Valais-Wallis ! » – 12 octobre 2017 – 92 participants

Chaque année, environ 80 étudiants de la filière Economie d'entreprise de la *HES-SO Valais-Wallis* réalisent un travail de bachelor. Les objectifs de ceux-ci sont variés et abordent de nombreux domaines tels que le « business plan », le marketing et la communication, la comptabilité et la finance ainsi que d'autres thèmes en lien avec la gestion d'entreprise et le développement économique. La conférence du 12 octobre 2017 a permis de découvrir des travaux de bachelor exemplaires. Les entreprises qui ont accompagné ces futurs diplômés HES étaient également présentes et ont témoigné de leur expérience d'un tel partenariat entre une haute école et le tissu économique cantonal.

« Désigner les compétences RH de demain » – 5 décembre 2017 – 177 participants

Avec l'arrivée des générations Y et Z sur le marché du travail, les modes de management des organisations subissent une réelle révolution. Management bienveillant, digitalisation, holocratie, industrie 4.0 sont quelques exemples des nouveaux concepts qui font leur apparition dans les entreprises. Ces changements de paradigme ont un impact marqué sur la gestion des ressources humaines. Dans ce contexte, à quels défis doivent faire face les entreprises et quelles solutions s'offrent à elles ? Trouver de nouveaux modes de fonctionnement, utiliser la co-création pour innover, tels ont été les enjeux décrits

par HR Factory, une communauté RH en Suisse Romande dans un livre blanc et aux travers de témoignages de représentants d'entreprises.

PME Relais VS: accompagner la succession en entreprise

L'Antenne Régions Valais romand, la Banque Cantonale du Valais et la Fédération des Entreprises Romandes du Valais (FER-Vs) ont uni leurs compétences pour créer «PME Relais VS» en 2014. Son but: sensibiliser les entrepreneurs du Valais romand à la succession et mettre à leur disposition les outils pratiques pour planifier, accompagner et réussir la transmission de leur entreprise.

Un guide «Oser transmettre / Oser reprendre» a été édité en 2015 par l'Antenne Régions Valais romand, avec la collaboration des partenaires de *PME Relais VS*, et recense désormais toutes les informations pratiques sur les démarches liées à la succession en entreprise. Cet ouvrage de référence se veut un outil complémentaire aux activités de *PME Relais VS*. Cette publication illustre à la fois les aspects propres à la cession et à la reprise d'une entreprise, à travers toutes les phases d'un cheminement qui peut s'avérer long et complexe. Elle offre, de manière complète, conviviale et simple d'utilisation, des réponses à l'ensemble des problématiques de transmission d'entreprise.

Les manifestations semestrielles «Oser transmettre» sont également organisées depuis 2014 dans tout le Valais romand, en collaboration avec les communes de chaque région. Elles ont pour but de sensibiliser, suffisamment tôt, les chefs d'entreprise à la thématique de la succession, également par le biais de témoignages de pairs qui ont traversé, plus ou moins bien, cette étape. Le jeudi 4 mai à Vétroz, à la salle de gym de Bresse, 111 participants ont pu apprécier les conseils de Laurent Gillioz, expert fiscal diplômé, directeur adjoint de la fiduciaire Fidag SA ainsi que les témoignages d'Anne-Brigitte Balet Nicolas, directrice d'Abrifeu SA, de Christian Balet, directeur d'Ardag SA et de Nicolas

Barras, directeur de Barras Antoine Et Fils Sàrl. Le jeudi 23 novembre, au Théâtre du Crochetan à Monthey, 145 invités ont écouté Christian Florey, expert fiscal diplômé auprès de la fiduciaire FIDAG SA sur le thème «Fiscalité et transmission d'entreprise», puis les témoignages de Massimo Migliaccio, Lami SA à Martigny, Claude Mottier (cédant) et David Clerc (repreneur) de la société Clauditherm Sàrl à Monthey. Cette discussion fut animée par Sylvie Chevalier, journaliste RP et formatrice BFFA.

LA RENTRÉE DE L'ÉCONOMIE VALAISANNE (REV)

La première «*Rentrée de l'économie valaisanne*» a eu lieu le 31 août 2017, avec un thème portant sur les perspectives d'avenir de l'Aéroport de Sion. Initiée par le Groupe Mutuel et la BCVs, organisée conjointement avec le Bureau des Métiers, la Fédération des Entreprises Romandes du Valais ainsi que l'Union Valaisanne des Arts et Métiers, la manifestation a rassemblé plus de 800 acteurs économiques du canton dans les locaux de Alpark à Sion, qui ont profité de l'expertise de trois orateurs de renom, spécialistes du monde de l'aéronautique: Jean-Marc Thévenaz, CEO easyJet Suisse, Pierre Moreillon, avocat conseil et Aline Bovier, directrice de l'aéroport de Sion.

Terreau propice au renforcement d'une économie de proximité, la REV se veut une véritable plateforme de rencontre pour les entrepreneurs valaisans, leur permettant ainsi, dans une atmosphère conviviale, de nouer des relations constructives et d'en faire émerger des opportunités profitables au développement économique du canton, dont elle vise à mettre en exergue le potentiel.

LA BCVs, PARTENAIRE DE TEDxMARTIGNY

Depuis 30 ans, la conférence *TED* aux Etats-Unis rassemble des esprits brillants dans leur domaine pour partager leurs idées avec le monde. *TED* est une organisation à but non lucratif dédiée aux *Ideas Worth Spreading*, des idées qui méritent d'être diffusées. Depuis 1984, cette conférence organisée autour des thèmes «Technology - Entertainment

- Design» se développe pour soutenir les idées qui changent le monde. Les intervenants des conférences *TED* sont eux-mêmes issus d'une grande variété de disciplines. Ainsi, les conférences *TED* ont reçu les discours de personnalités telles que l'ancien président des États-Unis Bill Clinton, le chanteur du groupe rock *U2* Bono, le co-fondateur de *Wikipédia* Jimmy Wales, les co-fondateurs de *Google* Sergey Brin et Lawrence E. Page, le musicien Peter Gabriel, le prix Nobel de la paix Al Gore, etc.

TEDx est un programme permettant d'organiser localement une conférence respectant les critères définis par *TED*. Face à son succès, *TED* a voulu permettre à la communauté élargie de ses fans de diffuser l'esprit *TED* autour du monde. Le programme *TEDx* a été créé pour cela : continuer à partager des idées et la passion de la connaissance. Le *x* signifie qu'il s'agit d'événements qui sont organisés indépendamment tout en respectant un certain nombre de critères définis par *TED*.

TEDxMartigny est le premier *TEDx* organisé en Valais, depuis 2012. Le temps d'une soirée, tous les passionnés d'innovation sont réunis. Les interventions étant filmées et mises en ligne gratuitement, le Valais de l'innovation bénéficie d'une tribune mondiale et la communauté *TEDx* transmet le message au-delà de l'événement. Ces soirées sont organisées par l'association *neurhone: connecteur d'idées*, qui organise également les *Carnotzets scientifiques valaisans*. La Banque Cantonale du Valais est naturellement l'un des partenaires de ces manifestations de haut niveau.

Le 8 septembre 2017, des orateurs aux profils fort différents, mais tous aussi passionnants, se sont succédé : la chanteuse valaisanne Aurélie Emery, l'ancien Conseiller fédéral Pascal Couchepin, la psychologue-psychothérapeute Tanja Bellier-Teichmann, le géologue et didacticien des sciences Nicolas Kramar, la professeure EPFL-Valais Wallis Wendy L. Queen, l'ingénieur Paul-Alain Clivaz, la conférencière Celine van Till ou encore les inclassables David Dräyer ou Maya Burgener.

JOURNÉE DE L'ÉNERGIE

Labellisée *Valais Excellence* et *SwissClimate*, la BCV porte un intérêt empreint d'exemplarité aux énergies renouvelables. Pour cette raison notamment, elle a apporté son soutien à la Journée de l'énergie de la Foire du Valais, et ce pour la septième année consécutive. Organisée par le *CREM* de Martigny (Centre de recherches énergétiques et municipales, la plate-forme dédiée au développement du secteur des technologies propres en Suisse occidentale), *CleantechAlps* et l'*Energy Center* de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), cette journée a rempli la salle Bonne de Bourbon, le 4 octobre 2017 à Martigny.

Le thème de cette journée faisait la part belle à la stratégie énergétique 2050, acceptée par le peuple à près de 60%. Autour des acteurs impliqués et de leurs visions, les discussions ont porté sur les réglementations nationales, cantonales et internationales, et exploré les avancées technologiques possibles et nécessaires pour répondre à de nouveaux modèles d'affaires et de changements de paradigmes.

RENDEZ-VOUS ECONOMIQUE

Moment fort de l'agenda annuel de la vie économique et politique valaisanne, le traditionnel Rendez-Vous Economique, coorganisé par la Banque Cantonale du Valais, s'est déroulé le 5 octobre 2017 dans le cadre de la Foire du Valais. Thomas J. Jordan, président de la Direction générale de la Banque nationale suisse (BNS) a offert un exposé sur le thème : « la politique monétaire de la BNS dans le contexte actuel » à une salle comble, avec la présence de plus de 500 personnes. Pour rappel, la Constitution fédérale et le cadre législatif confèrent à la BNS un rôle d'intérêt général pour notre pays, notamment en matière de stabilité des prix et d'établissement des conditions-cadre pour l'économie.

PRIX CRÉATEURS BCVs

Créé en 2007, le *Prix Créateurs BCVs* s'attache à promouvoir l'esprit d'entreprise, la créativité entrepreneuriale en Valais et à créer une dynamique positive autour de l'entrepreneuriat. Le *Prix Créateurs BCVs* est la vitrine d'un Valais innovant. La Banque Cantonale du Valais est coorganisatrice avec *Business Valais* de ce projet. De par sa place prépondérante dans l'économie valaisanne, la BCVs joue un rôle moteur dans le partenariat avec les entreprises et ses créateurs. *Business Valais* regroupe quant à lui tous les acteurs de la promotion économique du canton du Valais. Pour pouvoir prétendre au prix, les projets peuvent provenir de tous les domaines d'activités. Ils doivent toutefois être portés par des individus ou des sociétés du Valais ou du Chablais vaudois. En outre, la mise en œuvre doit être prévue dans l'année qui suit. Les entreprises existantes ont la possibilité de concourir, à la condition de proposer une nouvelle idée de produit ou de service. Avant tout, les projets doivent être innovants et créatifs.

Le 31 mai, la start-up AgroFly, qui a créé un drone permettant de sulfater efficacement vignes et autres cultures agricoles, a remporté la 8^e édition du *Prix Créateurs*

BCVs, qui a enregistré 45 candidatures. Elle a obtenu les faveurs du public, en recueillant 45,4% du total des voix. La récompense a été remise en présence de plus de 750 personnes à Conthey, lors d'une soirée de gala. La présence de Claude Barras, le réalisateur du film d'animation «Ma vie de Courgette», récompensé notamment par deux Césars, trois distinctions au Prix du cinéma suisse et une nomination aux Oscars, a séduit les nombreux invités. M. Barras a présenté ses nouveaux défis et transmis ses expériences dans le domaine de l'entrepreneuriat culturel, en les relevant de quelques anecdotes.

Depuis sa création, le *Prix Créateurs BCVs* a été remis en 2007 à *O'Soleil* (lingettes de protection solaire) et en 2009 au bouchon Diesel. La baie vitrée à mouvement vertical de *Bitz et Savoie*, l'atomiseur électrique de *Valnature*, le plateau de table *Smart Solution* et l'application *Qards loyalty system* ont été distingués en 2011, 2013, 2014 et 2015. En 2016, les votes ont récompensé deux projets ex-aequo, *Adventures Lab*, qui a créé un tapis de jeu éducatif pour enfants et *Col-Drops* avec son système de collerette anti-goutte.



prix
créa-
teurs
BCVS | WKB

AGROFLY REMPORTE LE PRIX CRÉATEURS BCVS 2017

De g. à dr.: Christophe Darbellay, Chef du Département de l'économie et de la formation, Frédéric Hemmeler, directeur d'AgroFly et lauréat du Prix Créateurs BCVs 2017 et Pascal Perruchoud, Président de la Direction générale de la BCVs





*Mummenschanz & BCVs Circus Show
Powered by Artistika
19 mars 2017, La Poste, Viège*

Développement réjouissant de la gestion de fortune

La gestion de fortune constitue l'un des trois domaines de compétences qui font le succès de la Banque Cantonale du Valais, aux côtés du service aux entreprises et de la banque de détail. Grâce à son positionnement unique en Valais, la BCVs est le partenaire idéal dans un environnement très concurrentiel.

Dans son activité de gestion de fortune, la BCVs met à profit son positionnement privilégié en Valais. Sa clientèle privée traditionnelle et sa clientèle d'entreprises, ancrées dans le tissu économique local, complètent un segment de marché spécifique aux besoins particuliers et concourent au développement des activités de «private banking» de la BCVs.

STRATÉGIE *ON SHORE* ET CONFORMITÉ FISCALE

La BCVs privilégie une stratégie *on shore* et par conséquent cible principalement la clientèle domiciliée en Suisse, en Valais en particulier. La Banque a également adopté une stratégie de conformité fiscale pour les relations d'affaires avec ses clients, notamment ceux domiciliés à l'étranger. Dans ce contexte, les clients européens s'acquittant des obligations fiscales dans leur pays de domicile pourront toujours entretenir des relations d'affaires avec la BCVs, pour autant que l'entrée en relation ait lieu sur le sol helvétique.

Les gestionnaires de fortune sont répartis dans les succursales régionales et dans les points de vente des prin-

cipales stations. Ils assurent le suivi de clients dont le patrimoine nécessite des conseils, respectivement des produits sur mesure.

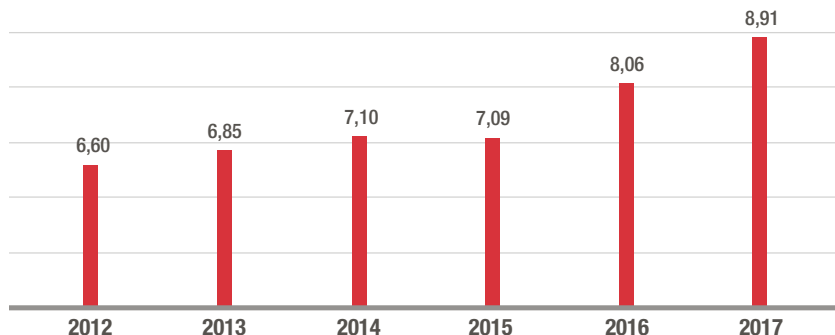
Composé d'une trentaine de collaborateurs, le département *Asset Management* assume différentes activités en relation notamment avec la gestion de fortune des portefeuilles sous mandat de gestion et fonds de placement BCVs, la sélection de produits financiers et d'idées d'investissement pour les conseillers clientèle, le traitement des opérations boursières et la gestion des dépôts titres. Il assiste et soutient également les conseillers à la clientèle dans leurs activités.

DÉPÔTS TITRES EN FORTE HAUSSE

Fin 2017, le montant des dépôts titres atteint 8,91 milliards, en croissance de 843 millions de francs ou 10,46%. Les opérations de commissions et de négoce connaissent également une hausse importante ces dernières années et sont l'un des piliers qui contribuent aux très bons résultats de la BCVs.

Evolution des dépôts titres

En milliards de francs



GESTION DÉLÉGUÉE ET MANDATS DE GESTION

Après 20 années de développement à succès, la BCVs a connu en 2017 une belle croissance de ses produits de gestion déléguée, qui comptent un portefeuille de plus de 1'000 mandats, dont les avoirs dépassent désormais les 2 milliards de francs.

Dans le cadre de son activité de gestion de fortune, la Banque privilégie la gestion déléguée au travers de mandats de gestion développés par ses soins. Trois mandats de gestion font partie de l'offre de la Banque, chacun proposant plusieurs orientations (risque et rendements), selon le profil de l'investisseur.



Tout d'abord deux produits de type «discrétionnaire» – *BCVs Star Select*[®] et *BCVs Active Portfolio*[®] – pour lesquels le mandat est confié à la Banque de gérer les avoirs du client conformément à la stratégie convenue.

- Le mandat de gestion *BCVs Star Select*[®] répond à la complexité et aux fluctuations du marché. Les spécialistes sélectionnent les meilleurs gérants internationaux de fonds au profit exclusif du client, selon une stratégie personnalisée, établie en fonction du niveau de risque toléré par chaque client. En fonction de ce dernier point, le client est orienté vers l'une des cinq stratégies du *BCVs Star Select*[®]: obligations, revenu, équilibré, dynamique ou actions. Il peut également choisir

entre trois devises de placement : CHF (francs suisses), EUR (euros) et USD (dollars américains). L'investisseur a la garantie d'une diversification optimale de ses placements avec un rapport idéal entre le rendement et le risque.

- Le produit *BCVs Active Portfolio*[®] se distingue par un style de gestion dynamique et vise un double objectif : limiter l'impact des baisses de cours sur le patrimoine de l'investisseur et le faire participer aussi à la progression des marchés financiers. Cette approche flexible et plus défensive répond aux préoccupations de prudence de nombreux investisseurs. Le mandat *BCVs Active Portfolio*[®] propose trois stratégies d'investissement : Sécurité, Défensif et Offensif et deux devises : CHF et EUR.
- Le troisième produit, *BCVs Supervision*[®], est un mandat de conseil «non discrétionnaire», pour lequel le client conserve les décisions d'investissement. Concrètement, le gestionnaire de fortune définit avec le client son profil d'investisseur en fonction notamment de sa situation financière, de ses attentes en termes de rendement et de sa propension au risque. Ensuite, l'argent est placé selon l'une des trois stratégies existantes. Le gestionnaire informe régulièrement le client de la situation de son portefeuille et lui propose si nécessaire des adaptations de placements. Ce dernier garde la maîtrise de ses avoirs et prend les décisions afférentes librement, suivant ou non les recommandations de la Banque.

En complément aux mandats de gestion ou de conseil, la Banque propose à ses clients des solutions d'investissement adaptées à leur situation. Celles-ci peuvent prendre la forme de fonds de placement, *BCVs flex* - les propres fonds de placement de la BCVs - ou d'autres, comme le plan d'investissement *BCVs Step Invest*, ainsi que de produits structurés. Ces derniers permettent en particulier de profiter de profils de rendement asymétriques particulièrement appréciés.

Performances réjouissantes des mandats de gestion BCVs

Depuis plusieurs années, la gamme des mandats de gestion *BCVs Star Select®* réalise des performances sensiblement supérieures à la moyenne des fonds d'allocation comparables, disponibles sur le marché. Il en va de même avec la gamme des *BCVs Active Portfolio®*, dont la performance moyenne annuelle de ces dernières années est supérieure à la moyenne des fonds d'allocation comparables, quelle que soit l'option choisie.

LES FONDS DE PLACEMENT DE LA BCVs

Pour compléter sa gamme de produits et offrir à l'ensemble de sa clientèle des solutions d'investissement adaptées, avec des perspectives de rendements supérieurs à l'épargne, la Banque Cantonale du Valais commercialise sa propre gamme de fonds de placement *BCVs flex*. Les fonds de placement BCVs permettent d'accéder aux marchés financiers et de bénéficier de l'ensemble des avantages offerts par une gestion professionnelle, en réunissant les avoirs de nombreux investisseurs afin de procéder à des placements collectifs. La caractéristique du style de gestion moderne et novateur

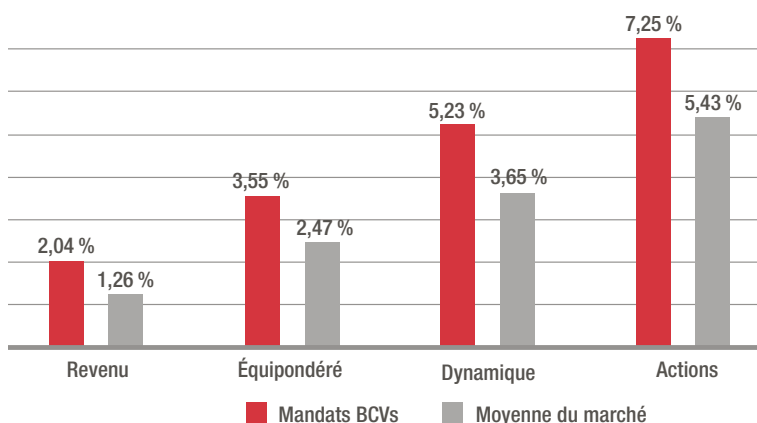
des fonds *BCVs flex* réside dans la capacité d'adaptation rapide à l'environnement de marché toujours plus complexe et changeant.

La gamme *BCVs flex*, les fonds d'allocation d'actifs de la BCVs, se compose de quatre produits basés sur le franc suisse comme devise de référence: *Security*, *Conservative*, *Opportunity* et *Pension 35*. Chaque compartiment offre un rapport rendement/risque adapté aux objectifs de l'investisseur.

- Le fonds *BCVs/WKB (LU) flex Security* vise la stabilité du capital et une recherche de rendement régulier avec un niveau de risque faible.
- Le *BCVs/WKB (LU) flex Conservative* se caractérise par une appréciation graduelle du capital avec un niveau de risque mesuré.
- Le *BCVs/WKB (LU) flex Opportunity* poursuit une stratégie de gain en capital à moyen terme avec un niveau de risque équilibré.
- Et enfin, le nouveau *BCVs/ WKB (CH) flex Pension 35* qui recherche l'appréciation du capital à terme et, accessoirement, la génération de revenus réguliers.

BCVs Star Select® CHF performance moyenne annuelle sur trois ans (2015-2017)

Performances : Mandats - TWR brut (Total Weighted Return) / Moyenne - VNI (valeur nette d'inventaire)



La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts.

Grand succès pour le BCVs Flex Pension 35

Pour compléter et élargir son offre, la BCVs a lancé le 31 janvier 2017, à l'occasion de son 100^e anniversaire, un nouveau fonds de placement: *BCVs/ WKB (CH) flex Pension 35*. Ce fonds d'allocation d'actifs de droit suisse, accessible par la clientèle privée, est compatible avec les normes de placement (LPP / OPP2) appliquées à la prévoyance professionnelle et aux caisses de pension. Il offre une nouvelle solution de placement très intéressante dans le contexte actuel. Depuis son lancement, sa performance est réjouissante avec un rendement de plus de 3%. Le succès est au rendez-vous avec 141,7 millions de francs souscrits durant l'année 2017, en onze mois à peine.

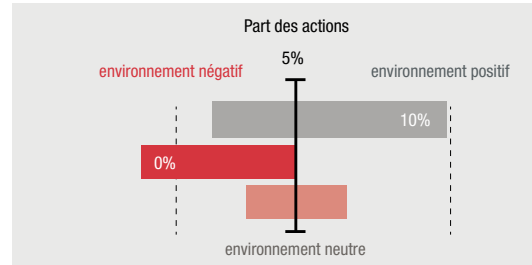
BCVs Flex Pension 35 est un fonds de placement dont la part en actions se situe entre 20% et 45%. Il est adapté à l'environnement actuel, avec une gestion très active et flexible des actions et des obligations dans un cadre de risque maîtrisé, mais également grâce à l'introduction d'une nouvelle classe d'actifs immobiliers pouvant atteindre jusqu'à 15% du portefeuille. Ce nouveau fonds offre également la possibilité, tant pour les titulaires de comptes de prévoyance que pour les investisseurs privés, d'investir sans frais, de manière régulière, via BCVs Step Invest, afin de profiter d'un lissage du prix d'achat. BCVs Flex Pension 35 s'adresse aussi bien aux titulaires de compte et de dépôts de prévoyance (comptes 3^eme pilier A ou libre passage), qu'à la clientèle institutionnelle (caisses de pension) et au grand public.

Une gestion active et adaptée au marché

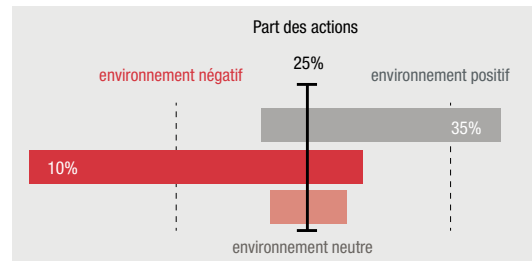
La gestion de la part «actions» dans chaque compartiment se fait à l'intérieur de larges fourchettes tactiques asymétriques. Le département *Asset Management* de la BCVs modifie, en fonction d'indicateurs de risques et de tendances de marché, le niveau d'exposition du portefeuille. Lorsque le marché est favorable, la part «actions» peut ainsi être augmentée jusqu'à 10% par rapport à l'allocation de référence.

Au contraire, dans un environnement négatif, les actions sont réduites de façon plus marquée encore, jusqu'à 15% par rapport à l'allocation de référence. Au niveau de la gestion obligataire, le niveau historiquement bas des rendements induit des rémunérations faibles pour les investisseurs. De plus, dans une phase de hausse des taux d'intérêt, qui ne manquera pas d'arriver, les expositions obligataires subiront des baisses de cours plus ou moins marquées en fonction de leur échéance. Dans ce domaine également, les fonds *BCVs flex* offrent les avantages d'une gestion sans contrainte, complétée par des possibilités de diversification plus importante, au travers notamment de produits alternatifs.

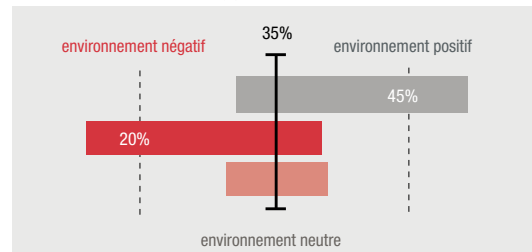
BCVs flex Security



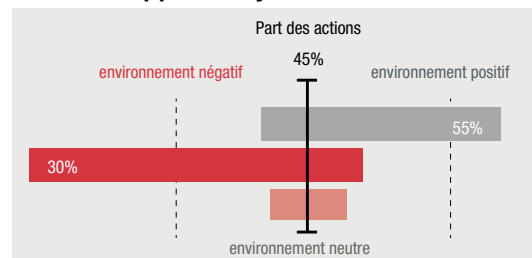
BCVs flex Conservative



BCVs flex Pension 35



BCVs flex Opportunity



BCVs/WKB (CH) Equity Switzerland, un fonds de placement en actions suisses

Pour compléter la gamme *BCVs flex*, la BCVs propose également un fonds de placement en actions suisses, le *BCVs/WKB (CH) Equity Switzerland* qui conviendra particulièrement aux investisseurs souhaitant s'engager sur le marché plus volatil des actions. Le fonds investit en actions émises par des sociétés ayant leur siège ou exerçant une majeure partie de leur activité économique en Suisse et qui font partie de l'indice SPI®. La large répartition des actions sur divers secteurs réduit le risque par rapport à un investissement en actions individuelles. Conformément à la législation en vigueur, la Banque a sélectionné une direction de fonds de placement indépendante: *Gérifonds SA* à Lausanne et au Luxembourg. Active dans le domaine des placements collectifs depuis plusieurs dizaines d'années, cette société est dûment autorisée par les autorités de surveillances suisses (FINMA) et luxembourgeoises (CSSF).

Les fonds de placement BCVs enregistrent une forte croissance depuis leur création, répondant de toute évidence à un besoin de la clientèle. Fin 2017, ils totalisaient 671,4 millions de francs. Leur performance est également positive durant l'année 2017.

LE PLAN D'INVESTISSEMENT BCVs STEP INVEST

Le plan d'investissement *BCVs Step Invest*, lancé en 2016 par la BCVs sous forme «d'ordre de souscription permanent» dans un de ses fonds de placement, est la solution idéale pour constituer un patrimoine graduellement. Cette offre permet à la clientèle ne disposant pas d'avois importants, respectivement ne souhaitant pas investir de suite des avois importants, d'investir de façon graduelle, tous

les mois p. ex., pour constituer un patrimoine pour elle-même ou des tiers (enfants, filleul, etc.), en profitant à la fois de prix moyens d'achats (effet de lissage) et de tarifs préférentiels.

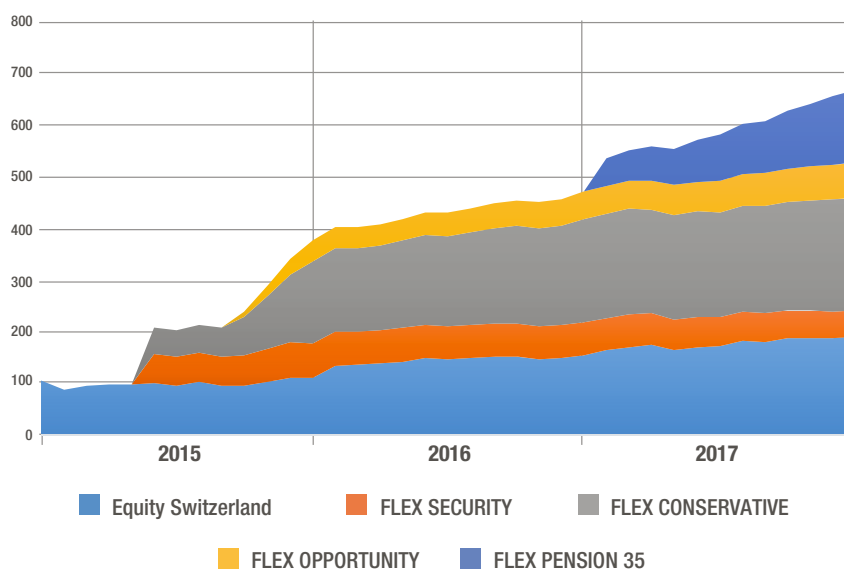
BCVs Step Invest offre également de nombreux avantages, comme une flexibilité totale, la possibilité de modifier le montant de l'investissement à tout moment, des tarifs préférentiels (droits de garde) et des frais de courtages offerts.

GESTION INSTITUTIONNELLE

La BCVs occupe une place de premier plan sur le marché valaisan des institutions de prévoyance, dont elle détient plus de la moitié des parts. La clientèle institutionnelle représente un volume d'encours très important. Afin de répondre aux nouvelles exigences en matière de transparence pour les caisses de pension, la BCVs a mis en place un nouveau modèle de gestion ne générant pas de revenu complémentaire issu des placements collectifs. Ainsi, le coût global de la gestion est sensiblement abaissé au profit des institutions de prévoyance et de leurs assurés.

Par ailleurs, les systèmes de reporting aux clients tiennent compte des dernières exigences en la matière, notamment en termes de frais de gestion. Cette clientèle professionnelle constitue un stimulant permanent pour développer de nouvelles voies en termes de gestion de fortune. Souvent d'ailleurs, elle fait figure de pilote pour des idées novatrices. Ainsi, la gestion institutionnelle crée des opportunités de progresser jour après jour au contact de nouvelles techniques ou au gré des évolutions légales. Un environnement en perpétuelle mutation, auquel il faut ajouter les fluctuations importantes des marchés fi-

Evolution des fonds de placement BCVs 2015-2017
En millions de francs





Le service *Premium* de la BCVs (de g. à dr.): Carole Théoduloz, collaboratrice private banking, Eric Mounir, fondé de pouvoir auprès de la région de Sierre, Patrice Scilipoti, sous-directeur auprès de la région de Sierre, André Grand, sous-directeur auprès de la région de Sion, Damien Oberholzer, sous-directeur auprès de la région de Monthey, Olivier Baudat, sous-directeur auprès de la région de Martigny, Didier Teyssiere, sous-directeur pour la région du Haut-Valais et Christel Duay, collaboratrice private banking.
Manque sur la photo: Catherine Mettan, Family officer.

nanciers, alimente sans cesse la complexité du monde des institutions de prévoyance, tenaillées entre les exigences de rentabilité, de sécurité et de liquidité et les réalités boursières.

LE SERVICE *PREMIUM* DE LA BANQUE CANTONALE DU VALAIS

Le recours à un professionnel pour la gestion de son patrimoine se base avant tout sur un critère fondamental: la confiance. Celle-ci se forge par l'écoute des besoins, la qualité du conseil et par un haut niveau de professionnalisme. À la BCVs, 60 collaboratrices et collaborateurs sont dédiés à la gestion patrimoniale, dont 26 gestionnaires de fortune expérimentés répartis dans toutes les régions du Valais. Placés sous la conduite opérationnelle des responsables régionaux, six de ces spécialistes constituent depuis le 1^{er} janvier 2015 le service *Premium*, que la BCVs met à disposition de sa clientèle désireuse de valoriser activement, de manière personnalisée, tout ou partie de son patrimoine financier. La grande disponibilité de ces conseillers spécialisés, ainsi que la mise à disposition d'un *Family Officer* et d'un support performant, permettent de développer, avec chaque client et sa famille, une relation personnelle privilégiée.

La création de ce service témoigne de la volonté de la Banque Cantonale du Valais de se positionner comme un acteur incontournable de la gestion de fortune, qui constitue l'une de ses activités à la plus forte valeur ajoutée.

CONSEIL PATRIMONIAL ET LA PRÉVOYANCE

La Banque Cantonale du Valais a développé un centre de compétences en matière de conseil patrimonial. Ces spécialistes apportent leur expertise et un conseil personnalisé en matière de placement, de prévoyance, de fiscalité et de succession. La BCVs propose son savoir-faire dans le but de garantir la couverture des besoins financiers du client de façon optimale. Il s'agit d'assurer son bien-être et celui de ses proches à court, moyen et long termes.

Parmi les nombreux avantages d'une telle démarche, citons notamment la restructuration et la diversification du patrimoine, visant à améliorer la répartition des risques ainsi que l'optimisation fiscale. Dans le but du maintien du niveau de vie, les solutions apportées par le conseil patrimonial peuvent assurer une garantie de revenus en cas d'invalidité, de décès et lors du départ à la retraite. Enfin, la prise en compte des questions matrimoniales et successorales permet de préserver le patrimoine des survivants. Si chaque situation nécessite une approche individuelle et un examen approfondi, la BCVs organise régulièrement des rencontres thématiques afin de sensibiliser les participants à l'importance de planifier leur avenir financier et de se prémunir contre les imprévus.





Jodlerfest
25 juin 2017, Brigue



RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE

58

Qualité, environnement
et responsabilité sociale

64

Les ressources humaines

70

Les engagements de la Banque
pour le Valais

Pour un développement durable

La BCVs est titulaire de labels attestant de sa gestion adéquate de la qualité (*ISO 9001*), de la maîtrise de son impact environnemental (*ISO 14001*), de ses efforts pour le diminuer (*Swiss Climate CO₂e*¹) et de son caractère à la fois performant et citoyen (*Valais Excellence*). La Banque s'emploie en permanence à conserver ces certifications exigeantes, soumises régulièrement à réévaluation.

La comparaison avec les normes éprouvées, respectivement avec d'autres entreprises, donne une mesure objective de la compétence et du savoir-faire de la société. La finalité de ces démarches de labellisation s'inscrit pour la Banque dans sa capacité à créer de la valeur ajoutée pour ses différentes parties prenantes: ses actionnaires, ses collaboratrices et collaborateurs, sa clientèle et l'économie de son canton. Enfin, le modèle d'affaires de la BCVs repose aussi sur des valeurs de pérennité et de durabilité.

SWISS CLIMATE, POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'entreprise *SwissClimate SA*, dont le siège est à Berne, développe des projets climatiques et conseille les entreprises dans ce domaine. Elle propose des solutions pour lutter contre le réchauffement climatique, principalement engendré par les émissions de gaz à effet de serre résultant des activités humaines. En effet, seule une réduction de ces émissions peut mener à une stabilisation du réchauffement climatique à long terme. Le label *Swiss Climate CO₂e* propose une certification en trois étapes. Le label *CO₂e «évalué» bronze* consiste en l'établissement d'un bilan carbone certifié de l'entreprise et en la définition de mesures de réduction d'émissions des gaz à effet de serre. La catégorie *CO₂e «optimisé» argent* suppose des participations dans des projets de réduction d'émissions internes ou externes à l'entreprise. Enfin, la dernière étape, *CO₂e «neutre» or*, atteste de la neutralité climatique et nécessite que toutes les émissions de l'entreprise soient compensées par l'utilisation finale de crédits carbonés, conformes aux directives de Kyoto. La BCVs a passé avec succès les deux premières étapes et œuvre afin de conserver durablement cette certification *argent CO₂e «optimisé»*, renouvelable annuellement.

Septième certification *Swiss Climate*

En 2017, la Banque Cantonale du Valais a obtenu pour la septième fois un label *Swiss Climate*. Labellisée «*Swiss Climate bilan CO₂, catégorie bronze*» en mai 2011, la BCVs a renouvelé avec succès sa certification en catégorie argent «*CO₂ optimisé*», déjà obtenue une première fois en juin 2012. Ce label atteste de la réduction des émissions de l'entreprise ainsi que des efforts permanents et des investissements entrepris dans ce but.

Outre un comportement responsable des collaborateurs au quotidien, des investissements réguliers, à hauteur de plusieurs centaines de milliers de francs, ont été décidés ces dernières années et se poursuivent, en matière de mesures énergétiques, dans de nombreux bâtiments de la BCVs: installation d'éclairage à faible consommation, amélioration de l'isolation, optimisation et régulation du système de chauffage et de climatisation, etc. Une déclaration d'intention, établie et revue annuellement dans le cadre du programme environnemental de la BCVs, détaille les mesures prises pour réduire les émissions de CO₂ au sein de l'établissement. Cette reconnaissance, décernée par l'entreprise *Swiss Climate SA* à Berne et audité par l'organisme indépendant SQS (association suisse pour les systèmes de qualité et de management), témoigne de la politique active de la BCVs en matière de développement durable et de son exemplarité parmi les entreprises valaisannes soucieuses de leur environnement.

L'ambitieux objectif environnemental de la BCVs de réduire de 25% ses émissions CO₂ par unité de travail (UT, soit par collaborateur en équivalent temps plein) entre 2010 et 2020 a été atteint le 1^{er} janvier 2017 déjà, avec quatre ans d'avance sur le programme. Les émissions ont baissé de -10% (-103 t CO₂e) en comparaison de l'année précédente.

¹ Le «e» signifie «équivalent» et indique que tous les gaz à effet de serre sont convertis en équivalent CO₂.

Les émissions par UT ont passé de 2,9 tonnes à 2,2 tonnes et, en chiffres absolus, la diminution est de 20%, soit 240 tonnes. Par rapport à l'année précédente, les baisses représentent 9% (tonnes par UT) et 10% (total des émissions). La déclaration d'intentions de la banque se traduit en effets tangibles et mesurables pour l'environnement. Elle la positionne comme une entreprise responsable et efficiente, tant au niveau de la protection de l'environnement que du développement durable. A titre de comparaison, la moyenne des entreprises du secteur bancaire qui sont comparées selon les mêmes critères se situe à environ 2,8 tonne de CO₂e par collaborateur.

Les trajets pendulaires représentent la plus grande partie des émissions, soit environ 41% ou 399 tonnes d'équivalent-CO₂. La topographie du Valais et son habitat décentralisé, avec une offre en transports publics inhomogène, est l'une des raisons de ces valeurs, qui ont cependant diminué de 17% par rapport à l'année précédente. Une politique de remise des abonnements demi-tarif des CFF, ainsi qu'une diminution des trajets en voiture ou diverses incitations expliquent cette baisse importante.

On trouve ensuite le chauffage et l'électricité, qui représentent respectivement 31% et 16% des émissions. Même si l'optimisation de la gestion du chauffage et de la climatisation est une priorité dans toutes les rénovations (amélioration de l'isolation, fenêtres, toitures, etc.), l'augmentation a été de 15% et nécessite une analyse de détail dans un proche avenir. Les émissions liées à la consommation d'électricité ont baissé de 9% par rapport à l'année précédente et de 42% par rapport à 2010. Les investissements dans l'optimisation de l'éclairage et l'installation de nouveaux luminaires et l'approvisionnement des bâtiments en courant électrique vert, produit localement, figurent parmi les mesures qui expliquent cette évolution positive.

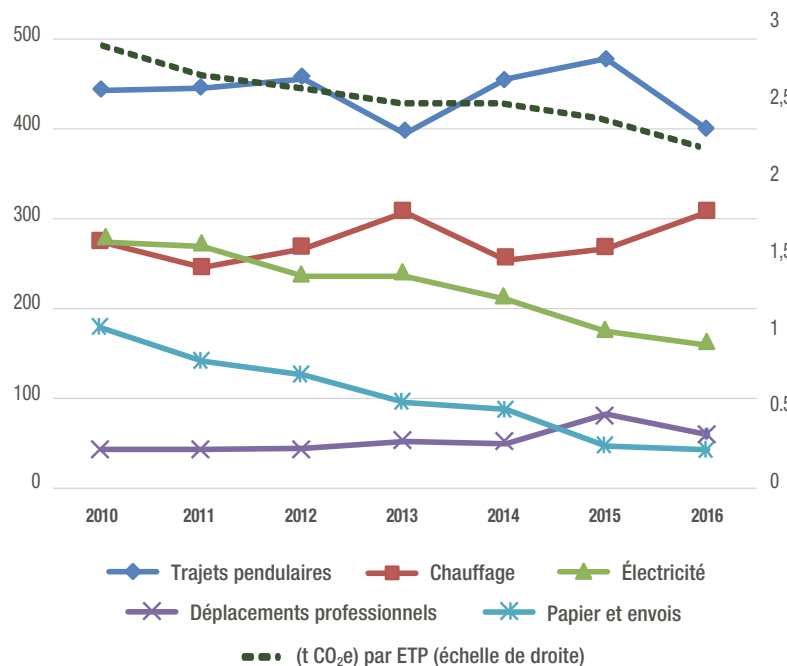
Des mesures concrètes

Dans le cadre de cette démarche, la Banque a mis sur pied différents cours à l'intention de ses collaboratrices et collaborateurs ces dernières années. A relever, à titre d'exemple, une conférence sur les écogestes au travail et à domicile ou encore la prise en charge de la finance d'inscription au cours *Eco-Drive*[®] et du temps consacré pour y participer. Ce cours apprend aux participants à conduire en protégeant l'environnement et en réalisant des économies de carburant.

Évolution des émissions de CO₂e de la BCVs

En tonnes de CO₂e

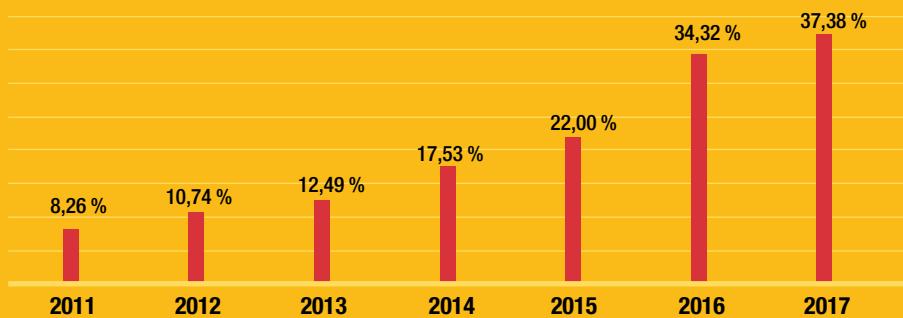
La méthode de calcul pour l'extrapolation des données concernant le chauffage et l'électricité a été adaptée pour l'année 2015 et aussi rétroactivement afin d'en garantir la comparabilité.



L' *e-document* toujours plus demandé par la clientèle

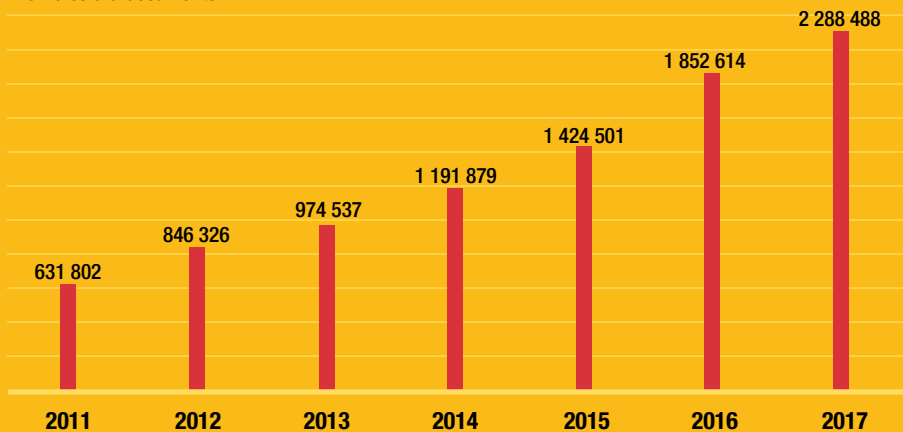
La BCVs recommande à sa clientèle, qui le privilégie d'ailleurs spontanément de plus en plus, le recours aux outils électroniques pour ses transactions bancaires de base, telles que la gestion des liquidités et les paiements. Les émissions de papier ont d'ailleurs diminué de -10 % par rapport à l'année précédente.

PROPORTION DE COMPTES AVEC E-DOCUMENT



ÉVOLUTION DU NOMBRE D'E-DOCUMENTS PRODUITS

Nombres d'e-documents



La BCVs met également à disposition de son personnel des voltmètres afin de mesurer la consommation électrique d'appareils et susciter ainsi une prise de conscience de la consommation des appareils électriques. La Banque promeut cette démarche de réduction des émissions de CO₂ également lors des événements auxquels elle participe. Ainsi, elle est partenaire de journées thématiques comme la *Journée de l'énergie* de la Foire du Valais.

La Banque soutient le concept *Valaisroule* qui propose des stations de vélos en libre-service dans des lieux fréquentés le long de la plaine du Rhône entre Brigue et le Bouveret, un moyen économique et écologique de se déplacer. Enfin, la BCVs agit en qualité de prescripteur auprès de sa clientèle pour favoriser un comportement «éco-responsable».

Des produits pour un comportement «éco-responsable»

En plus de s'engager au sein de sa propre entreprise, la BCVs agit en qualité de prescripteur auprès de sa clientèle et de ses fournisseurs pour favoriser un comportement «éco-responsable».

Elle propose ainsi un crédit *Minergie BCVs*[®] à taux préférentiel consenti à condition que le bâtiment construit, acheté ou rénové, réponde aux critères du standard *Minergie*. Elle propose également un crédit *renovation BCVs*[®], lui aussi à taux préférentiel. Ce financement spécifique est utilisé pour transformer, agrandir ou augmenter le confort d'une habitation et pour y entreprendre des travaux entraînant de réelles économies d'énergie ou une plus-value importante.

La BCVs a aussi apporté sa contribution pour lutter contre les émissions de CO₂ en proposant à sa clientèle un prêt *Eco-Drive BCVs*[®]. Ce crédit personnel à taux avantageux est accordé exclusivement pour financer l'acquisition d'un véhicule de tourisme de classe énergétique «A», la plus restrictive en termes de consommation d'énergie.

VALAIS EXCELLENCE

La Banque Cantonale du Valais a obtenu le label *Valais Excellence* en 2009 déjà. C'est la seule banque en Valais à être au bénéfice de cette certification. En 2016, la Banque Cantonale du Valais a obtenu à nouveau, pour la troisième fois, le label *Valais Excellence*. L'attribution de ce label, valable trois ans, repose sur les nouvelles normes

ISO 9001 :2015 (Système de management de la qualité) et *ISO 14001 :2015* (Système de management environnemental), introduites fin 2015. Celles-ci mettent un accent particulier sur la conduite des processus (indicateurs de performance), la gestion des connaissances (savoir-faire), le renforcement de l'approche orientée risques et la prise en compte du contexte général de l'activité de l'entreprise certifiée. La BCVs est la première banque universelle de Suisse à obtenir cette certification, basée sur ces nouvelles normes.

Le label requiert en outre de répondre aux critères élevés du cahier des charges «Valais Excellence», par un engagement dans une démarche citoyenne à l'égard du Valais et de ses habitants. Le label «Valais Excellence» a été créé pour distinguer les entreprises valaisannes à la fois les plus performantes et les plus citoyennes, soucieuses de leur rôle social et environnemental et désireuses de tendre vers une amélioration constante de leurs produits et services.

Cette certification est auditée par l'Association suisse pour les Systèmes de Qualité et de Management (SQS), organisme indépendant basé à Berne. La Banque Cantonale du Valais fait partie des 184 entreprises valaisannes membres de l'AEVEX (Association des entreprises Valais Excellence), qui s'engagent pour une gestion performante, durable et responsable.

EQUAL-SALARY, UNE ÉQUITÉ SALARIALE ENTRE HOMMES ET FEMMES

La Banque Cantonale du Valais a obtenu le label *equal-salary* en février 2013. Cette reconnaissance, décernée par la Fondation *equal-salary* à Vevey, prouve qu'en matière salariale, la BCVs offre des opportunités égales aux femmes et aux hommes et s'efforce d'améliorer continuellement la situation. La BCVs est la première entreprise valaisanne, la première banque en Suisse et l'une des deux premières entreprises cotées à la Bourse suisse à avoir été certifiée *equal-salary*. Les résultats de l'audit attestent d'une politique des ressources humaines et de procédures d'application exemplaires.

La BCVs a volontairement renoncé à renouveler systématiquement son label *equal-salary*, bien qu'elle en remplisse l'entier des critères, par mesure de maîtrise des coûts. Cependant, ce renouvellement sera entrepris périodiquement.





Fondation Barry
Musée et Chiens du Saint-Bernard
20 mai 2017, Martigny

Une des plus grandes entreprises 100 % valaisanne

Avec 536 collaboratrices et collaborateurs, dont 23 apprentis et 9 stagiaires, la Banque Cantonale du Valais compte parmi les employeurs et formateurs les plus importants du canton. C'est l'une des plus grandes entreprises 100 % valaisanne. Traduit en emplois à plein temps, l'effectif se chiffre au 31 décembre 2017 à 464,1 postes.

Avec 249 femmes, soit 46,5% de l'effectif total, la BCV se rapproche chaque année un peu plus de l'équilibre des genres. La moyenne d'âge se situe à 41,5 ans. Le taux de rotation s'élève à 5,2%, voire 2,3% sans tenir compte des départs à la retraite et des congés maternité. Les collaboratrices et collaborateurs de la BCV font donc preuve, comparativement à d'autres entreprises, d'une fidélité particulièrement importante. Pour la Banque, cette constance est un atout qui influence positivement la relation avec le client, inscrite sous le signe de la confiance et de la pérennité. Néanmoins, le renouvellement de nombreux postes, suite à des départs à la retraite enregistrés ces dernières années, a influencé l'ancienneté, dont la durée moyenne passe de 16,5 ans en 2013 à 14,4 ans en 2017.

LA FORMATION

Dans un secteur bancaire fortement concurrencé et dans un cadre d'affaires en pleine mutation, la formation continue est l'une des priorités de la BCV. En 2017, 1'166 jours cumulés ont été consacrés à ce type de perfectionnement. Le management, les aspects légaux et de compliance, les produits (dont l'introduction des BCV Conto Pack), la pré-

vention du burn out et du harcèlement et les outils informatiques ont constitué les principaux thèmes abordés lors de ces cours. 77 personnes poursuivent une formation de longue durée, en lien avec leur domaine d'activité au sein de la Banque : il s'agit là d'un record, qui démontre l'engagement des collaboratrices et collaborateurs.

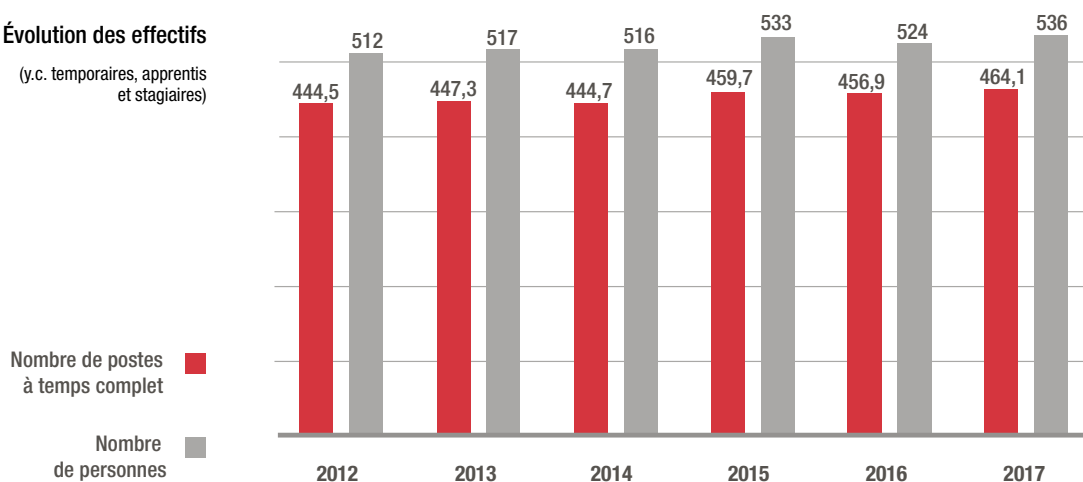
32 nouveaux diplômés

En 2017, 17 collaboratrices et collaborateurs ont obtenu leur certificat de conseiller clientèle SAQ : neuf avec un profil de conseiller-ère à la clientèle privée (CP), six avec un profil de conseiller-ère à la clientèle individuelle (CI) et deux avec un profil de conseiller-ère Private Banking et Premium Certified (CWMA - Wealth Management Advisor).

15 autres collaboratrices et collaborateurs ont terminé une formation de longue durée et obtenu l'un des diplômes suivants : un Master of Advanced Studies (MAS) en banque et finance, trois diplômes en économie bancaire ESBF, un Certificate of Advanced Studies (CAS) en finance et comptabilité, un CAS en droit des marchés financiers, un CAS en compliance management, deux bachelors en économie

Évolution des effectifs

(y.c. temporaires, apprentis et stagiaires)





de gauche à droite :

Loïs Gillioz*, Vétroz, Yann Hays, Hérémece, Olga Theytaz, Sierre, Raphael Walpen, Naters, Clément Robyr*, Conthey, Malika Rollo*, Martigny, Lucas Métrailler*, Les Haudères, Gian-Franco Lorenz, Brigue

* avec maturité professionnelle commerciale

entreprise HES, un certificat Banking & Finance Essentials du Center for Young Professionals in Banking (CYP), un diplôme fédéral d'expert en finance et investissements CIWM, un brevet fédéral d'informaticien en développement d'applications TIC, un brevet fédéral d'assistante de direction, un brevet fédéral de logisticien (spécialisation stockage) et un certificat d'assistante en gestion du personnel BPIH.

La BCVs – une entreprise formatrice

En 2017, huit apprentis de la BCVs ont obtenu leur Certificat Fédéral de Capacité (CFC) d'employé de commerce «Banque». Labellisée «entreprise formatrice» par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), la BCVs se positionne comme un acteur de référence dans le domaine de la formation des jeunes.

L'essentiel de l'apprentissage se déroule à la place de travail. La BCVs organise un plan de formation permettant aux apprentis de découvrir les métiers principaux de la Banque. L'apprentissage de commerce bancaire dure trois ans. L'emploi du temps est réparti entre une activité pratique sur la place de travail et des cours théoriques auprès d'une école professionnelle. Au terme de sa formation, l'apprenti obtient un Certificat Fédéral de Capacité (CFC). S'agissant de la maturité, deux jours de cours font partie du planning hebdomadaire de l'apprenti durant les trois ans de formation. En plus du CFC, il obtient, une fois ses examens réussis, une maturité professionnelle commerciale. De plus, les apprentis suivent des cours spécifiques à la filière bancaire, répartis sur toute la durée de l'apprentissage. Ils ont lieu au *Center for Young Professionals in Banking* à Lausanne pour les apprentis francophones et à Berne pour les germanophones.

La BCVs propose également un programme de formation de 18 mois destiné spécifiquement aux porteurs d'une maturité professionnelle commerciale ou d'une maturité gymnasiale désirant débiter leur carrière professionnelle dans le secteur bancaire. En plus des cours sur le lieu de travail, ils suivent une formation théorique au *Center for Young Professionals in Banking* (CYP) auxquels s'ajoute une préparation individuelle (travaux personnels et formation à distance).

Certification des compétences

Afin de répondre à l'évolution des exigences légales et réglementaires (loi sur les services financiers – LSFIn –, directive sur les marchés d'instruments financiers, etc.) ainsi que pour permettre aux conseillères et conseillers de répondre aux exigences croissantes de la clientèle, les Banques Cantonales Latines (BCL) et deux grandes banques suisses ont convenu d'utiliser un standard commun, accrédité par la Confédération, pour la certification officielle des compétences professionnelles de leurs conseillers à la clientèle.

Elles établissent ainsi des références comparables sur la place financière suisse pour certifier la compétence et le savoir-faire de leurs collaboratrices et collaborateurs des domaines de la gestion de patrimoine, du conseil à la clientèle privée et aux entreprises. Le développement des compétences et l'employabilité des collaborateurs constituent un objectif prioritaire de la BCVs, qui joue un rôle actif dans ce partenariat. La BCVs a accompagné la préparation de ses collaborateurs, en leur offrant la possibilité de suivre des séminaires et divers ateliers de travail BCL ainsi que des cours de préparation à l'examen oral SAQ.

MOTIVATION, SANTÉ ET PERFORMANCE AU TRAVAIL

Soucieuse du bien-être de ses collaboratrices et collaborateurs, la Banque Cantonale du Valais propose depuis plusieurs années des mesures de promotion de la santé et de la sécurité au travail. Soutenir les collaborateurs dans la gestion des difficultés personnelles, prévenir l'absentéisme ou encore préserver la motivation et une bonne ambiance sur le lieu de travail constituent autant d'objectifs visés par cette approche. Depuis 2012, la BCVs bénéficie d'un service social d'entreprise. Le mandat a été confié à la société *Pro Itera*, active dans le service social d'entreprise, le coaching et le conseil en organisation. Les employés de la BCVs qui le souhaitent peuvent ainsi bénéficier d'un soutien professionnel gratuit pour les aider à gérer leurs difficultés, privées ou professionnelles.

« FUTUR EN TOUS GENRES »

Afin de permettre aux filles et aux garçons d'explorer des univers professionnels nouveaux et d'élargir leurs horizons dans la perspective des choix à venir, le Bureau de l'égalité et de la famille, en partenariat avec le Service de l'enseignement et le Service de la formation professionnelle, a organisé à nouveau en 2017 une journée en entreprise sous la dénomination « Futur en tous genres ». La Banque Cantonale du Valais s'est associée à cette démarche en donnant la possibilité à des jeunes en classe 8H de découvrir le domaine bancaire. Le 9 novembre 2017, six filles et deux garçons ont pu accompagner à son travail un collaborateur ou une collaboratrice (père, mère ou personne de leur entourage) dont la profession suscite leur intérêt.

CAISSE DE PENSION

La Banque Cantonale du Valais fournit à ses collaboratrices et à ses collaborateurs les prestations d'une caisse de pension autonome. Elle assure elle-même la gestion de la caisse et de sa fortune. Les assurés de la Caisse de retraite et de prévoyance du personnel de la BCVs (CR BCVs) sont soumis au système de la primauté des cotisations. Le 19 décembre 2017, sur la base d'une analyse menée par la société spécialisée HPR SA, le Conseil de Fondation a pris la décision d'adopter des modifications relatives au plan de prévoyance, afin d'assurer le maintien des prestations de retraite et le système de financement actuels. Ces modifications du plan de prévoyance, effectives dès le 1^{er} janvier 2018, concernent l'âge terme, qui est porté à 64 ans ainsi que le taux technique, qui passera de 2,75% à 2%.

Concernant l'augmentation de l'âge de la retraite, le plan de prévoyance actuel de la Caisse de retraite BCVs est dans la moyenne des autres banques étudiées, qu'il s'agisse de salaire assuré ou de prestations globales. Le passage de 62 ans à 64 ans est ainsi optimal pour permettre à la caisse d'assumer les prestations vieillesse.

Baisse du taux technique

Le « troisième cotisant », soit les revenus issus de la gestion de la fortune, ne peut plus jouer un rôle prépondérant, vu le niveau des taux d'intérêt et l'évolution des marchés financiers. Les espérances de rendement à cinq ans, calculées à l'aide des estimations de plusieurs instituts financiers, arrivent à un résultat de 2%. Sur recommandation de l'expert LPP, le Conseil de fondation a donc décidé de ramener ce taux technique (taux utilisé pour calculer les engagements de la caisse, notamment les rentes de vieillesse) de 2,75% à 2% dès 2018. Cette mesure, couplée à l'augmentation tendancielle de la longévité, génère des besoins de capitaux de l'ordre de CHF 87 millions de francs dans la Caisse de Pension. Le personnel de la banque sera mis à contribution par une augmentation de l'âge de la retraite ordinaire qui passera, pour le même objectif de prestations, de 62 à 64 ans. La Banque participe de son côté aux coûts par une allocation unique de CHF 11 millions à sa Caisse de Retraite et de Prévoyance.

Au 31 décembre 2017, le nombre d'assurés actifs s'élève à 483 personnes, dont 225 femmes. Le nombre de bénéficiaires de rentes se monte à 222, dont 177 rentes de vieillesse, pour un montant annuel d'environ 10,5 millions de francs.

PARTICIPATION CITOYENNE DES EMPLOYÉS

Les collaboratrices et collaborateurs de la BCVs s'impliquent en tant que citoyens et mettent à profit leurs compétences en faveur de la vie sociale et associative valaisanne. La BCVs, en tant qu'employeur, soutient l'engagement de ses collaboratrices et collaborateurs dans la société civile. Au 31 décembre 2017, 208 mandats sont recensés, dont 88 concernent des mandats privés. Le solde des 120 engagements se répartit entre les mandats bancaires (43), les fonctions politiques (19), des mandats accessoires (23) et des activités militaires ou de service du feu (3). Pour compléter le tableau, 32 autres mandats couvrent aussi bien les domaines culturel et sportif qu'associatif au sens large.



Les participantes et participants de la Banque Cantonale du Valais à la Course de Noël du 9 décembre 2017, peu avant le départ.

L'esprit d'équipe

138 collaboratrices et collaborateurs de la Banque Cantonale du Valais, ce qui constitue le record absolu de participation, ont fièrement porté les couleurs du 100^e anniversaire de la BCVS, le 9 décembre 2017 à l'occasion de la 49^e Course Titzé de Noël à Sion, dans la catégorie « entreprises ». Cette dernière a réuni 1'025 coureurs classés (sur un total général de 3'907) représentant 150 entreprises différentes pour un parcours de trois kilomètres. La Banque Cantonale du Valais s'est classée à une brillante 2^e place dans sa catégorie.

Les collaboratrices et collaborateurs de la BCVS ont partagé, à titre de préparation préalable, des entraînements en commun, organisés spécialement pour eux durant leur temps libre. À cette occasion, ils ont pu compter sur les conseils et les encouragements de membres du *BCVs Mount Asics Team*. Cette manifestation a permis aux collaboratrices et collaborateurs de la BCVS de se retrouver hors du cadre strictement professionnel pour partager un projet commun et des moments de convivialité. Ils ont su incarner des valeurs chères à leur entreprise, à savoir le dynamisme, l'esprit d'équipe, la solidarité dans l'effort et la compétitivité.





*Grand Raid BCVs
19 août 2017, Grimetz*

La BCVs comme partenaire

La Banque Cantonale du Valais s'engage au quotidien pour le Valais. Au-delà de sa mission en faveur de l'économie valaisanne, elle s'implique dans la vie sociale, culturelle, associative, sportive et académique de son canton, reflétant ainsi sa volonté de contribuer à façonner le cadre de vie dans lequel elle exerce son activité et crée sa prospérité.

Dans le cadre d'une tradition établie de longue date, la BCVs soutient des manifestations et conclut des partenariats dans l'ensemble du canton. Le choix des événements et des actions doit refléter l'éthique de la BCVs et traduire ses valeurs, notamment de proximité. L'engagement de la Banque se matérialise à travers des actions de sponsoring de manifestations d'envergure, des dons, des cotisations ou encore d'autres soutiens financiers à l'égard des nombreux clubs et sociétés animant la vie associative, dans toutes les régions du canton. Le soutien peut également être de nature logistique ou se concrétiser par la mise à disposition de prestations bancaires.

SPONSORINGS ET SOUTIENS

Quelques exemples ci-après illustrent l'engagement de la BCVs en faveur de la vie sociale, sportive ou culturelle valaisanne.

Grand Raid BCVs

Le 19 août 2017 a eu lieu la 28^e édition du *Grand Raid BCVs*. Ce marathon du vélo tout-terrain, mondialement réputé, se décline en quatre parcours de différentes longueurs, avec une arrivée commune à Grimentz. Pour la deuxième année consécutive, la Banque Cantonale du Valais est partenaire de l'événement et allie son nom à cette grande épreuve sportive en véhiculant leurs valeurs communes: compétence, compétitivité, engagement, dynamisme, persévérance et jeunesse. Le Valais offre un cadre extraordinaire pour la pratique du vélo et du mountain bike, une activité importante dans l'offre des sports d'été de notre canton touristique. Le *Grand Raid* traverse 10 destinations valaisannes et de nombreux bénévoles dirigés par un comité dynamique prennent part à cette aventure pour proposer au fil des années une fabuleuse course.

La course de mountain bike destinée aux enfants de 4 à 14 ans, organisée le 18 août au cœur de la ville de Sion, a été aussi un élément déterminant puisque désormais, le *Grand Raid* s'installe également dans la capitale valaisanne, conférant ainsi une visibilité accrue à l'événement et une dimension encore plus populaire. Cette évolution témoigne de la volonté des organisateurs de fortifier le concept au fil des ans.

Et comme rien ne vaut l'exemple, la BCVs a constitué une équipe avec ses collaborateurs portant fièrement les couleurs de l'entreprise. Après l'effort de la course, Vincent Bressoud, Samuel Fleury, Patrick-Alexandre Bream, Hervé Papilloud, Jean-Claude Duarte, Steve Lambiel, Michel Gillioz et Guillaume Daverio ont été rejoints par de nombreux supporters pour partager une fondue à Grimentz.

BCVs Mount Asics Team

Fondé en 2008 par deux amis passionnés de sport et de course à pied, Tarcis Ançay, sportif expérimenté et Patrick Crettenand, physiothérapeute et amoureux des courses en montagne, le *BCVs Mount Asics Team* s'attache à révéler de futurs champions, à leur faire bénéficier de conseils avisés, à les motiver et à les encourager à dépasser leurs limites. Depuis janvier 2009, la BCVs soutient le Mount Asics Team. Les qualités développées par le *BCVs Mount Asics Team* correspondent à celles cultivées par la BCVs: esprit d'équipe, compétitivité, engagement, dynamisme, persévérance et formation. Le partenariat unissant la BCVs à cette équipe sportive prend appui sur ces valeurs communes. L'équipe 2017 est composée de 11 athlètes: Emmanuel Vaudan, Xavier Moulin, François Lebœuf, Camille Besse, Fabian Fux, César Costa, Maximilien Drion, Maude Mathys, Pierre-André Ramuz, Tarcis Ançay et Lucas Nanchen.

En 2017, le team a pris part à 76 courses, pour un total de 379 apparitions et décroché 304 places sur le podium, dont 46 fois sur la plus haute marche.

Patrouille des Aiguilles Rouges

La Banque Cantonale du Valais soutient la Patrouille des Aiguilles Rouges, dont la 2^e édition a eu lieu le 26 mars 2017. Cette compétition de ski-alpinisme, qui a comme somptueux décor le haut Val d'Hérens, relie Arolla à Evolène, en passant par la Rousette, le glacier des Aiguilles Rouges, la Pointe de Darbonnaire, le glacier de la Vouasson et le Pic d'Artsinol. La philosophie de l'épreuve repose sur des valeurs qui sont chères à la BCVs: l'esprit d'équipe, le goût de l'effort et de la persévérance, le dépassement de soi dans la performance, mais avec en permanence la sécurité comme priorité, le respect de l'environnement naturel et humain, pour n'en citer que quelques-unes.

Cette magnifique épreuve a su s'entourer de deux parrains bien connus de tous les Valaisannes et Valaisans: André Georges, le célèbre guide qui a réussi plus de 60 premières dans les Alpes, l'Himalaya et l'Antarctique, qui a gravi neuf sommets de plus de 8000 mètres et a reçu plusieurs distinctions (homme suisse de l'année en 1996, mérite sportif du Panathlon Club Valaisan en 2001, diplôme d'honneur des guides valaisans, etc.); Valérie Pellissier, championne de VTT (10 participations au Grand Raid et au Raid Evolénard), de vélo de route, de ski-alpinisme (3 participations à la Patrouille des Glaciers Zermatt - Verbier, 1 à la Pierra Menta et Mezzalama), qui a reçu en 2012 (tour du Mont-Blanc en vélo de route) et en 2014 (Haute Route dans les Pyrénées, Barcelone - Biarritz en vélo de route) le mérite sportif de la ville de Sion.

Si la première édition de cette épreuve de ski-alpinisme a été perturbée par la météo, la deuxième s'est déroulée dans de parfaites conditions. Preuve de l'engagement que suscite ce rendez-vous, prévu comme la classique des années impaires, en alternance avec la patrouille des Glaciers ou la Patrouille de la Maya, les 740 places disponibles ont été très rapidement occupées.

FC Sion

Catalyseur de passions, le club de football de la capitale valaisanne – et de tout le canton – ne laisse personne indifférent. La Banque Cantonale du Valais apporte sa contribution à l'équipe phare du canton, véritable porte-drapeau des treize étoiles valaisannes. Elle a d'ailleurs, à l'occasion de la Finale de Coupe 2017, la première malheureusement perdue, et avec le soutien d'autres fidèles partenaires du club, mis sur pied une zone dédiée aux supporters valaisans sur la place de la Planta. La FanZone BCVs, équipée d'un écran géant, a réuni plusieurs milliers de personnes. La Banque Cantonale du Valais est membre du « Club du Lundi », du « Platine Club » et du « Club des 1000 ».

HC Viège

Soutenant depuis de nombreuses années le club de hockey phare du Haut-Valais, la BCVs a consolidé un partenariat fort avec ce club qui porte haut les couleurs valaisannes dans les patinoires helvétiques. Depuis la saison 2013-2014, la BCVs est devenue l'un des partenaires principaux du HC Viège. A travers ce soutien, la BCVs veut mettre particulièrement en valeur l'engagement remarquable du HC Viège en faveur de la formation des jeunes et son rôle d'ambassadeur du Valais en Suisse.

« Valaisroule » – vivre le Valais à vélo

La Banque Cantonale du Valais soutient *Valaisroule*, société qui met gratuitement des vélos de haute qualité à la disposition de la population locale et des touristes. Leurs stations de prêt sont implantées dans des lieux fréquentés le long de la plaine du Rhône, entre Brigue et Le Bouveret. Plus de 450 vélos sont à disposition. Pour la BCVs, au-delà de l'aspect pratique et convivial du vélo, ainsi que de ses bénéfices pour la santé, l'argument écologique de cette démarche, encourageant la mobilité douce, constitue l'une des raisons principales du soutien accordé à *Valaisroule*. Moyen de transport respectueux de l'environnement, peu coûteux et très peu gourmand en énergie, le vélo est une réelle alternative à la voiture pour le trafic urbain dans la plaine du Rhône.

Valaisroule crée également des emplois et offre à des demandeurs d'emplois de longue durée la possibilité d'améliorer leurs compétences sociales en travaillant comme prestataires de service. *Valaisroule* réunit des valeurs fondamentales, telles que: responsabilité sociale, liberté, santé

et mobilité, auxquelles s'identifie aussi la BCVs. La liste des stations de prêts ainsi que celle des vélos proposés (VTT, vélos électriques, vélos pour enfants, etc.) sont disponibles sur www.valaisroule.ch. Le site permet également la réservation de vélos. Sur présentation de leur carte *Maestro* ou de leur carte de crédit estampillée «Banque Cantonale du Valais», les clients de la BCVs bénéficient d'un rabais de 50% sur toutes les locations payantes auprès de *Valaisroule*. Pour la BCVs, la démarche *Valaisroule* s'inscrit en complète adéquation avec le label Swiss-Climate.

Fête nationale de la race d'Hérens, Aproz

La Banque Cantonale du Valais fait partie du groupe restreint des partenaires principaux de cet événement phare pour le canton. Les vaches d'Hérens ont un caractère vif et belliqueux et peuvent peser plus de 800 kilos. Afin d'établir une hiérarchie entre elles, ces bêtes combattent naturellement, cornes contre cornes, jusqu'à ce que l'une d'elles se détourne, reconnaissant sa défaite. Ces combats de reines font partie d'une tradition de plusieurs siècles et chaque année, il s'en organise de nombreux en Valais. Chaque année, en mai, la *Finale des combats de reines* réunit les meilleures lutteuses, sélectionnées lors des combats régionaux, afin de désigner la reine de chaque catégorie, mais surtout la «reine des reines», celle qui l'emporte lors du combat final, rassemblant les gagnantes de la journée, voire des deux journées de finales. En 2017, c'est Tzigane de Madlen et Diego Wyssen, qui a arraché le titre convoité de reine des reines face à Sina de la famille Leiggener.

Fondation Barry

Créée en 2005, la Fondation Barry, reconnue d'utilité publique, met tout en œuvre pour assurer la pérennité des célèbres chiens du Grand-St-Bernard. En maintenant la présence de ces canidés sur leur lieu d'origine, au col éponyme, la Fondation continue l'élevage plus que tricentenaire et préserve le type particulier des chiens de l'hospice. Depuis, leur élevage a été dynamisé et les chiens

suivent régulièrement un entraînement d'éducation et de socialisation.

Mythiques chiens de montagne, ils véhiculent des valeurs fortes qui caractérisent la Suisse et plus particulièrement notre canton. Ils sont un des symboles du sauvetage même s'ils ne sont plus utilisés lors des avalanches. Forte de cette image légendaire, la BCVs a souhaité s'associer à la Fondation Barry en devenant partenaire afin de soutenir les actions de cette institution.

Dans un souci de continuer à perpétuer l'image positive que ces chiens Saint-Bernard ont sur notre canton, la BCVs a immortalisé Barry, le légendaire et le plus célèbre chien de sauvetage du Grand-St-Bernard, afin d'accompagner les jeunes durant toute leur enfance. Une tirelire à son effigie a été réalisée et sera remise à l'ouverture d'un Compte BCV Start, qui possède de nombreux avantages et donne la possibilité d'utiliser un compte bancaire comme une «tirelire» pour les jeunes âgés de 0 à 18 ans.

Festival de Sion

Le rendez-vous annuel de la musique classique a vécu sa 53^e édition du 18 août au 3 septembre 2017. La BCVs a soutenu cette manifestation de premier plan. Fondé par le célèbre violoniste Tibor Varga, le *Sion Festival* accueille des artistes de renom ainsi que de jeunes talents prometteurs, favorisant leur découverte. Violoniste virtuose et directeur artistique du festival pour la troisième édition, Pavel Vernikov propose un programme d'un niveau remarquable dont la qualité artistique rivalise avec de grandes manifestations internationales. Le *Sion Festival* s'est mué cette année en un laboratoire artistique audacieux alliant le violon et le chant aux visuels de la danse, la peinture, la vidéo et le théâtre.

La qualité de la programmation 2017 a été largement louée par plus de 5'000 mélomanes conquis et captivés. Pavel Vernikov a su varier la programmation et a remporté son pari de faire vibrer un public toujours plus nombreux.

Parmi les échos positifs, citons notamment «Musique en Fête»: ces concerts gratuits dans des lieux insolites de la Vieille-Ville de Sion en collaboration avec Schubertiade Sion et le Conservatoire Cantonal, ou la «Symphonie Gastronomique» avec le chef russe de renom Vladimir Mukhin, qui a proposé une composition culinaire de haut vol sous les airs d'un accordéon et les commentaires de Pavel Vernikov.

Fondation Gianadda, Martigny

En 1976, alors que Léonard Gianadda prévoit la construction d'un immeuble à Martigny, les travaux mettent à jour les ruines d'un temple gallo-romain, le plus ancien de ce type en Suisse. Peu après, son frère Pierre décède tragiquement dans un accident d'avion. Pour lui rendre hommage, Léonard crée un centre culturel, la *Fondation Gianadda*, autour des vestiges découverts.

Depuis, les visiteurs viennent nombreux et parfois de loin pour admirer les prestigieuses expositions de la Fondation. Grâce à son fondateur, à sa personnalité unique et à son réseau, la Fondation a vu défiler sur ses murs des chefs-d'œuvre en provenance des plus grandes collections telles que la *Philips Collection* de Washington, le *Musée Pouchkine* de Moscou, le *Métropolitan Museum* de New-York ou encore le *Centre Pompidou* de Paris. Afin de marquer sa gratitude envers cette institution de l'art et son charismatique fondateur, la BCVs apporte son soutien à la *Fondation Gianadda* depuis plusieurs années déjà.

2017 a été marquée par deux expositions magnifiques. Tout d'abord «Hodler, Monet, Munch - Peindre l'impossible», du 3 février au 11 juin 2017, avec un événement de premier ordre: l'exposition à la Fondation Pierre Gianadda, durant un mois et pour la première fois en Suisse, de «Impression, soleil levant» de Claude Monet. Le tableau culte et fondateur du mouvement impressionniste a été accueilli en grande pompe par l'institution martigneraise et par la presse.

Pour «Cézanne - Le Chant de la Terre», du 16 juin au 19 novembre 2017, une sélection choisie dans les collections publiques et privées du monde entier, a permis de découvrir plusieurs toiles qui n'ont jamais été exposées au public et d'en revoir certaines qui ne l'ont pas été depuis le début du siècle dernier.

Top Chef au CO

Sur l'impulsion d'une enseignante en économie familiale amatrice d'émissions culinaires télévisées, le projet «Top Chef au CO» voit le jour il y a trois ans. Ce concours facultatif adressé aux élèves du cycle d'orientation fonctionne sur le même principe que ses inspirations du petit écran et permet de sensibiliser les participants à la gastronomie. Durant l'année scolaire, les élèves intéressés peuvent prendre part aux épreuves régionales mêlant sérieux et amusement avant la grande finale cantonale.

L'objectif est que chaque concurrent crée son plat sur un thème imposé. L'idée est de retrouver la saveur des aliments en valorisant les produits locaux, de saison et frais. Certains s'entraînent avant et ont plaisir à faire déguster leur plat à leur famille. Les recettes, qu'elles soient familiales, inventées ou trouvées sur internet, ravivent à chaque fois les papilles du Jury!

La Banque Cantonale du Valais est fière d'être alliée à ce projet novateur et dynamique, qui donnera peut-être des idées aux jeunes participants ou réveillera des vocations pour leur future orientation professionnelle. Les dix candidats qualifiés lors des épreuves régionales se sont retrouvés pour disputer la Finale de l'édition 2016-2017 le mercredi après-midi 10 mai au CO Le Reposieux de Monthey. Le thème de cette finale était «Dessert à la rhubarbe pour la fête des Mères». Line Sarrasin d'Orsières a grandement séduit le Jury avec sa «Gourmandise pour maman» et a gagné haut la main avec son dessert digne d'un niveau de fin d'apprentissage de pâtissier-confiseur! Elle est repartie avec un bon cadeau épargne de CHF 500.- de la BCVs.

Un ancrage valaisan, durable et exemplaire

Sa responsabilité économique, la Banque Cantonale du Valais la conçoit avec ses composantes humaines, environnementales et sociales, garantes de durabilité et d'harmonie.

Elle associe à ses objectifs le développement culturel et artistique, le soutien à la créativité et à l'esprit d'entreprise, le dynamisme de notre jeunesse et le soin nécessaire à ceux qui en ont le plus besoin.

Into the ride

La Banque Cantonale du Valais est partenaire de «Into the ride», le nouvel événement phare de la *board culture* et l'univers *freestyle*. La jeunesse valaisanne a pu profiter pendant deux jours (3 et 4 novembre 2017), au CERM de Martigny, de concerts, de conférences, de jeux, d'espaces dédiés au *freestyle* dans toute sa dimension artistique et sportive.

Le premier espace de la manifestation a été conçu autour d'une exposition reliant le monde du surf, du skate et du snowboard à travers leur histoire commune : la *board culture*. Il a permis aux visiteurs de découvrir ces disciplines : leur éclosion, leur évolution ainsi que les événements marquants de leur histoire. «Into the ride» est également l'opportunité d'assister à des démonstrations de diverses disciplines proposées par des athlètes de haut niveau. Des initiations organisées dans une zone spécialement aménagée ont permis aux visiteurs, connaisseurs ou simples curieux, de découvrir les sensations liées aux sports de glisse. Une programmation soigneusement élaborée avec des groupes live et des DJs a été proposée lors des deux soirées de l'événement, tout comme des films tournés par certains athlètes emblématiques.

LES ŒUVRES D'ART DE LA BCVs

Au fil des ans, la Banque Cantonale du Valais a acquis et réuni un nombre important d'œuvres d'art, représentatives de la création picturale et monumentale valaisanne, de la fin du XIX^e siècle à aujourd'hui. Afin d'en faire profiter un large public, la BCVs a créé un site internet consacré à cette collection. Cette galerie virtuelle permet aux visiteurs de découvrir de magnifiques œuvres, témoins de la richesse et de la diversité de la création artistique valaisanne. Le site art.bcvs.ch, compte 50 œuvres de 41 artistes différents. Il est enrichi régulièrement.

La collection des œuvres d'art de la BCVs figure parmi les plus complètes et les plus représentatives de l'art pictural valaisan. Elle a pris vie en 1942, à l'initiative d'Oscar de Chastonay, alors directeur de la BCVs, ami et défenseur des peintres. A travers sa politique d'achat d'œuvres d'art, la BCVs vise non

seulement à décorer les espaces de travail, mais surtout à constituer un patrimoine tout en apportant une aide aux jeunes artistes. La collection compte aujourd'hui plus de 560 œuvres.

Réparties dans les différentes succursales de la BCVs, les peintures portent des signatures fameuses. A titre d'exemples, on peut citer Ernest Biéler (*Jeunes Saviésannes*, 1896), Charles-Clos Olsommer (*La chapelle de Veyras*, vers 1920, *Femme endormie*, vers 1915, *Femme au foulard rouge*, vers 1930) ou encore Albert Chavaz (*Julia*, 1943, *Le panier de raisins*, 1951, *Femme au foulard bleu*, 1965).

Le patrimoine artistique de la BCVs ne se limite pas à l'art pictural. Des œuvres dites «monumentales» constituent le second volet de sa collection, regroupant sculptures, peintures, mosaïques et céramiques. Souvent nettement plus visibles car de taille imposante, elles ont généralement été commandées pour un espace bien précis et ornent façades et halls des succursales de la BCVs.

A l'occasion du 100^e anniversaire de la BCVs en 2017, trois expositions ont été organisées pour mettre en valeur, par une thématique originale et surprenante, une scénographie professionnelle et un cadre d'exception, les éléments majeurs de sa collection d'art et les partager avec les Valaisannes et Valaisans, leurs hôtes et tous les amateurs d'art.

«En légende et en vérité» - Portraits de la collection de la Banque Cantonale du Valais

D'Ernest Biéler à Albert Chavaz, de Raphy Dallèves à Charles-Clos Olsommer, l'exposition «En légende et en vérité - Portraits de la collection de la Banque Cantonale du Valais» a abordé la question de la représentation de la figure humaine dans la première moitié du XX^e siècle en Valais. Une sélection de portraits, l'un des corpus notables de la collection de la Banque Cantonale du Valais, a été présentée thématiquement du 8 avril au 18 juin, à la Galerie de la Grenette à Sion. Elle a côtoyé les interventions de l'artiste Camille Scherrer, qui mêle nouvelles

technologies et culture populaire, sur l'invitation des curatrices Muriel Eschmann Richon et Stéphanie Lugon.

Le titre de l'exposition est tiré de l'ouvrage «Portrait des Valaisans en légende et en vérité» de Maurice Chappaz, dont la naissance a précédé de quelques jours celle de la fondation de la Banque Cantonale du Valais. A l'exposition s'est ajoutée la publication d'un catalogue abondant, à l'aide de multiples approches historiques et ethnologiques proposées par de jeunes chercheurs, l'importance du portrait dans la construction et la transmission de nos valeurs de société. Cette démarche transdisciplinaire a proposé de dépasser la dimension artistique des portraits de la collection de la BCVs pour tenter de dévoiler les trames invisibles qui les lient aux Valaisans : ce qu'ils racontent de la construction de notre rapport au passé, de la transmission de nos valeurs et de notre patrimoine, et de notre attachement à notre héritage immatériel. En d'autres termes, ce que les portraits – ces «mythes à notre usage» – peuvent nous révéler de nos propres légendes et vérités.

« Le trésor artistique de la Banque Cantonale du Valais »

Du 1^{er} juillet au 3 septembre 2017, sous la direction de Monique Rubin et Pascale Schürch, l'Association d'Art du Haut-Valais a exposé les paysages majeurs de la collection d'art de la BCVs à la Galerie zur Matze à Brigue. Les tableaux les plus anciens émanent du temps du romantisme, avec son retour à la nature sublimée. Les œuvres ultérieures de cette peinture de genre témoignent de la passion liée à la découverte des Alpes et du tourisme. L'Ecole de Savièse ainsi que l'Art Nouveau idéalisent cette vie campagnarde. L'avènement de l'époque moderne donne vie à une peinture de paysages propre au Valais, très expressive, marquée par les formes abstraites des collines, des pentes et des ravins.

La collection d'art de la Banque Cantonale du Valais compte un grand nombre d'œuvres d'artistes de renommée suisse et internationale, sur qui le Valais exerçait une forte attraction. Mentionnons à titre d'exemples : Kaspar Käsl

et son «Glacier du Rhône» de 1878, «Le torrent dans les roches» de Gustave Courbet, le «Mont-Collon» du peintre de genre et alpiniste Rafael Ritz, la «Riffelalp» d'Albert Gos, la «Chapelle de Tous-les-Saints» de Raphy Dallèves, dont l'héritage de quelque 200 œuvres permit la création du Musée d'Art de Sion. Le peintre valaisan de renommée internationale Fernand Dubuis est également représenté avec le paysage «Tourbillon et Valère», tout comme Leo Andenmatten et son «Paysage jaune» et Gottfried Tritten avec la «Montagne bleue».

« Artistes valaisans »

Du 8 septembre au 19 novembre 2017, sous la direction de Christophe Flubacher, la Fondation Pierre Gianadda a exposé au Vieil Arsenal une sélection de tableaux ornant habituellement les bureaux de la BCVs. Principalement axé sur les œuvres liées à l'identité valaisanne, le corpus a dévoilé la politique d'acquisition de la BCVs, en a dressé une sorte de portrait identitaire, tout en portraiturant le Valais lui-même, à travers le regard que les peintres ont porté sur lui. Riche des œuvres de l'Ecole de Savièse et de ses tenants majeurs, la collection de la BCVs a dévoilé également des aspects méconnus de la production artistique valaisanne, et révélé la vitalité de sa scène moderne et contemporaine.

L'exposition, qui a attiré plus de 10'000 spectateurs, s'articulait autour de six chapitres qui permettaient de décliner les principales variations autour de l'identité culturelle valaisanne, tout en narrant l'histoire de la constitution d'une collection artistique.



Les représentants des lauréats 2017 en compagnie de Stephan Imboden, vice-président du Conseil d'administration de la BCVs et du Conseil de la Fondation du 100° de la BCVs: Pascal Perruchoud, président, Oliver Schnyder, vice-président, Thierry Cornut, Mario Kalbermatter et Jean-Daniel Papilloud, membres et Albert Gaspoz, administrateur.

LA FONDATION DU 100^e

La Fondation du 75^e a été créée le 23 septembre 1991, à l'occasion des septante-cinq ans de la BCVs. En vue de parfaire sa mission auprès de la population valaisanne, la Banque Cantonale du Valais souhaite soutenir activement les initiatives privées ou collectives d'intérêt général. Le but de cette fondation, dotée d'un capital initial de 500'000 francs, porté à 750'000 francs en 2011, est de récompenser des entreprises ou des actions remarquables dans les domaines humanitaire et social, en vouant une attention particulière à la jeunesse.

En 2017, à l'occasion des cent ans de la Banque Cantonale du Valais, cette fondation est devenue la «Fondation du 100^e de la Banque Cantonale du Valais (BCVs)» et son capital porté à 1 million de francs. Pour marquer le jubilé de 2017, une dotation exceptionnelle de 100'000 francs a été attribuée aux prix décernés. Depuis 1991, la Fondation du 100^e a récompensé 123 personnes ou associations en distribuant des prix d'un montant total de 559'500 francs.

Lors d'une soirée organisée le mardi 21 novembre à Sion, la Fondation du 100^e de la Banque Cantonale du Valais a remis son Prix humanitaire et social 2017, pour un montant total de 65'000 francs, aux lauréats suivants :

- *Fondation EMERA, Sion – 25'000 francs*
- *Fondation Atelier Manus, Brig-Glis – 20'000 francs*
- *Association Transport Handicap, Sion – 10'000 francs*
- *Association et Institut Sainte-Agnès, Sion – 10'000 francs*

La Fondation du 100^e de la Banque Cantonale du Valais a également récompensé cinq autres lauréats avec le Prix jeunesse 2017, pour une valeur totale de 35'000 francs :

- *Béatrice Berrut, piano, Monthey – 15'000 francs*
- *Sonja Andenmatten, athlétisme, Viège – 5'000 francs*
- *Léna Florey, skicross, Morgins – 5'000 francs*
- *Tim Jean (Two Waves), musique électronique, Sion – 5'000 francs*
- *Michael Kuonen, bob, Baltschieder – 5'000 francs*



Les lauréats de l'action de soutien humanitaire et social 2017 de la BCVs, en compagnie de Jean-Daniel Papilloud, président du Conseil d'administration, Pascal Perruchoud, président de la Direction générale et Albert Gaspoz, responsable de la communication.

ACTION DE SOUTIEN HUMANITAIRE ET SOCIAL

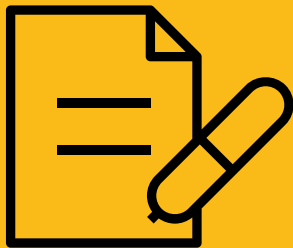
Pour souligner son jubilé, la Banque Cantonale du Valais a décidé d'offrir exceptionnellement 100'000 francs supplémentaires à des institutions valaisannes reconnues, œuvrant dans le domaine humanitaire et social. Ce soutien se veut un signe de reconnaissance pour l'engagement exemplaire et nécessaire de ces institutions auprès de la population du Canton.

Un appel à candidatures a été lancé le 22 juin 2017. 60 candidatures ont été transmises dans les délais. Un jury, composé de personnalités valaisannes impliquées dans le domaine humanitaire et social, a sélectionné 12 nominés qui ont été proposés au choix des clients de la Banque. Du 1^{er} septembre au 10 octobre 2017, 13'424 clients de la BCVs ont ainsi voté pour l'une des institutions de leur choix et désigné les trois lauréats qui se partagent un montant de 100'000 francs :

- *Ligue valaisanne contre le cancer: 50'000 francs*
- *Fondation «Chez Paou»: 30'000 francs*
- *Association «Patouch»: 20'000 francs*

La BCVs a décidé également d'offrir 1'000 francs à chacun des neuf autres nominés, en signe de soutien et de reconnaissance pour leurs activités :

- *FOVAHM*
- *Insieme Valais romand*
- *ARFEC, Antenne Valais*
- *Association «La Parenthèse»*
- *Fondation «Zuckerpuppa»*
- *Association «Tandem 91»*
- *Association «Vacances Familiales»*
- *Association «La Maison-Soleil»*
- *Association AEMO Valais*



GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

82

Structure de la Banque et actionariat

83

Structure du capital

84

Structure opérationnelle

86

Conseil d'administration

97

Direction générale

98

Comités du Conseil d'administration

104

Rémunérations, participations et prêts

106

Droits de participation des actionnaires
Prises de contrôle et mesures de défense

107

Révision externe
Politique d'information

110

Direction

113

Audit interne

Gouvernance d'entreprise

La Directive concernant les Informations relatives à la Corporate Governance (Directive Corporate Governance) émise par la Bourse suisse (SIX Swiss Exchange) s'applique à tous les émetteurs dont les droits de participation sont cotés à titre primaire, respectivement principal auprès de la SIX Swiss Exchange.

La gouvernance d'entreprise désigne l'ensemble des principes axés sur la poursuite d'intérêts durables des entreprises qui, tout en sauvegardant la capacité de décision et l'efficacité, visent à instaurer au plus haut niveau de l'entreprise la transparence et un rapport équilibré entre direction et contrôle. La Directive Corporate Governance (DCG) impose aux émetteurs de publier des indications essentielles sur la direction de leur entreprise (ou d'expliquer les motifs pour lesquels ces indications ne sont pas publiées). En sa qualité de société anonyme de droit public cotée à la Bourse suisse, la Banque Cantonale du Valais (BCVs ou la Banque) est soumise à ces exigences. Ces dispositions sont complétées par des prescriptions de publications supplémentaires découlant de lois spéciales du domaine bancaire.

La Directive Corporate Governance dans sa version révisée du 13 décembre 2016, remplace la DCG du 29 octobre 2008. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2017. Conformément aux prescriptions de l'article 663b^{bis} du Code des obligations (CO) concernant la transparence des indemnités versées aux membres du Conseil d'administration et de la Direction, les indications relatives aux rémunérations, participations et prêts doivent, en raison du droit fédéral, être publiées dans l'annexe aux comptes annuels. La BCVs n'est pas soumise à l'Ordonnance contre les rémunérations abusives (ORAb) compte tenu de sa forme juridique (société anonyme de droit public selon l'article 763 al. 1 CO). Toutefois, les indications concernant le contenu et la procédure de fixation des rémunérations et des programmes de participation sont publiées dans le chapitre Gouvernance d'entreprise du rapport de gestion et résultent de l'application par analogie des articles 14 à 16 ORAb, en conformité avec la Directive Corporate Governance.

STRUCTURE DE LA BANQUE ET ACTIONNARIAT

STRUCTURE DE LA BANQUE

L'organigramme et la structure opérationnelle présentés ci-après décrivent l'organisation de la BCVs :

- **Organigramme de la BCVs**
voir ci-contre.
- **Structure opérationnelle de la BCVs**
voir pages 84 et 85.
- **Sociétés cotées et non cotées incluses dans le périmètre de consolidation**
La Banque ne détient pas de participations à consolider vis-à-vis des sociétés cotées et non cotées.

ACTIONNAIRES IMPORTANTS

Les actionnaires importants sont présentés à l'annexe 9.20 des comptes annuels.

Les annonces sont consultables sur le site de la Bourse suisse (<https://www.six-exchange-regulation.com/fr/home/publications/significant-shareholders.html>).

Nous n'avons pas eu connaissance de telles annonces durant l'exercice sous revue.

PARTICIPATIONS CROISÉES

Il n'existe pas de participations croisées supérieures à la limite des 5% des droits de vote ou du capital entre la Banque et d'autres sociétés.

STRUCTURE DU CAPITAL

CAPITAL, ACTIONS, CAPITAL AUTORISÉ ET CONDITIONNEL, MODIFICATIONS DU CAPITAL

Le capital-actions de la Banque, inscrit au registre du commerce au 31 décembre 2017, se chiffre à 158 millions de francs. Il se compose de 15 800 000 d'actions nominatives d'une valeur nominale de 10 francs chacune.

La BCVs ne dispose pas de capital autorisé ou de capital conditionnel.

Le capital-actions a fait l'objet d'un important processus de restructuration, initié au cours de l'exercice 2015 et achevé au terme de l'Assemblée générale ordinaire 2016 (cf. infra).

La justification du capital social figure dans l'annexe 9.17 des comptes annuels 2017.

PROCESSUS DE RESTRUCTURATION DU CAPITAL SOCIAL DE LA BCVS MIS EN ŒUVRE AU COURS DES EXERCICES 2015 À 2016

Historiquement, la BCVS disposait d'un capital-actions entièrement libéré de 150 millions de francs, divisé en :

- 2 200 000 actions nominatives de 50 francs de valeur nominale chacune, détenues par l'État du Valais ; et
- 400 000 actions au porteur de 100 francs de valeur nominale chacune, en mains du public.

Seules les actions au porteur étaient cotées à la Bourse suisse. Elles étaient assorties d'un privilège de dividende.

Le 17 décembre 2015, l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires et l'Assemblée spéciale des titulaires d'actions au porteur de la BCVs ont approuvé les propositions du Conseil d'administration visant à introduire une action nominative unique d'une valeur nominale de 10 francs sur le principe «une action, une voix, un dividende» et à augmenter le capital-actions de la BCVs d'un montant nominal de 8 millions de francs. Dans ce cadre, l'Assemblée générale extraordinaire et l'Assemblée spéciale des titulaires d'actions au porteur ont approuvé la suppression à terme du dividende privilégié dont bénéficiaient les titulaires d'actions au porteur, moyennant l'octroi de droits d'achat négociables en bourse permettant d'acquérir des actions de la BCVs à un prix préférentiel.

À la suite de ces décisions, la mise en oeuvre de ce processus de restructuration du capital-actions a été réalisée principalement lors de l'exercice 2016 et a requis, en particulier, les étapes suivantes :

- La division (split) de la valeur nominale des actions et la conversion des actions au porteur, inscrite au registre du commerce en date du 11 janvier 2016.
- La mise en oeuvre d'un régime transitoire d'actions nominatives «A» et d'actions nominatives «B», les actions nominatives «A» bénéficiant encore du dividende privilégié pour l'exercice 2015, selon le modèle qui prévalait pour les anciennes actions au porteur.
- L'exécution de l'offre d'achat d'actions nominatives «A» faite par l'État du Valais aux titulaires d'anciennes actions au porteur à titre d'indemnisation de la suppression du dividende privilégié.
- L'augmentation du capital-actions de la BCVs de 8 millions de francs par l'émission de 800 000 nouvelles actions nominatives «B» d'une valeur de 10 francs. L'exécution de cette augmentation du capital-actions a été inscrite au

registre du commerce le 5 février 2016, faisant passer la valeur nominale du capital-actions de la Banque de 150 millions de francs à 158 millions de francs.

- La suppression formelle des catégories d'actions «A» et «B» au profit d'une catégorie unique d'actions nominatives, après que le dividende privilégié afférant aux actions nominatives «A» ait été approuvé par l'Assemblée générale ordinaire du 11 mai 2016.

La suppression formelle des catégories d'actions «A» et «B» a été inscrite au registre du commerce en date du 12 mai 2016 et a donc marqué l'achèvement de la restructuration du capital-actions de la BCVs.

• Droit de vote

Selon l'article 21 al. 2 des statuts, les actionnaires exercent leur droit de vote proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, chaque action donne droit à une voix.

BONS DE JOUISSANCE ET BONS DE PARTICIPATION

La Banque n'a pas émis de bons de jouissance ou de bons de participation.

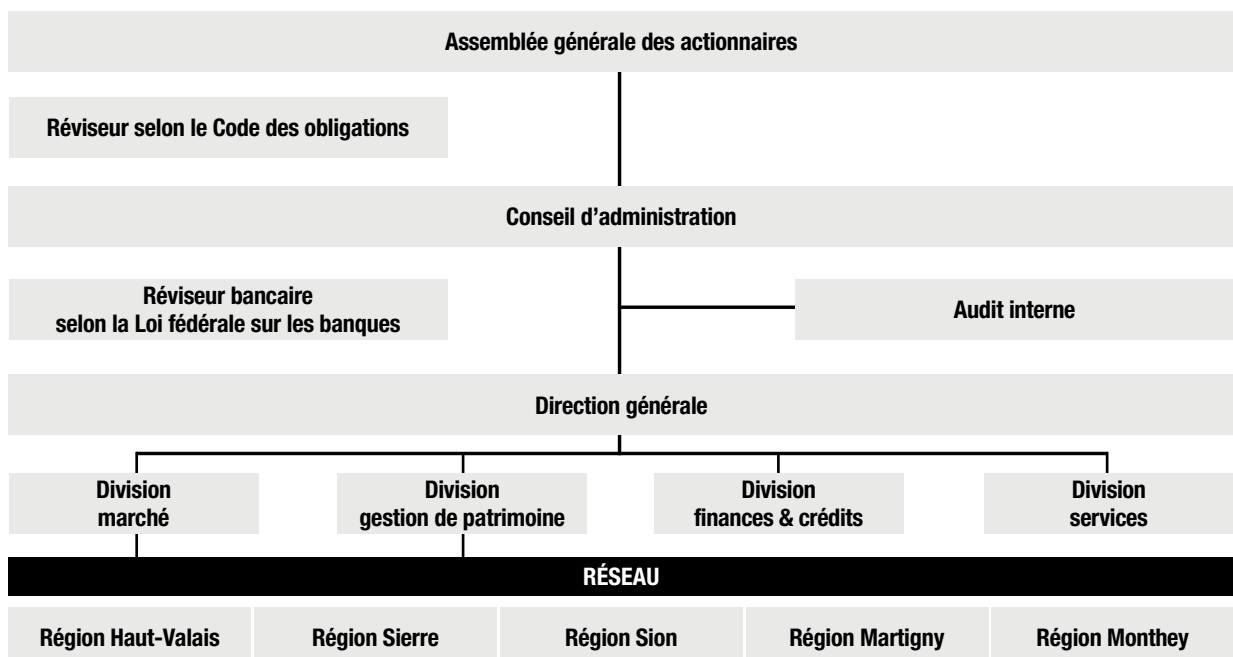
RESTRICTIONS DE TRANSFERT ET INSCRIPTIONS DES «NOMINEES»

- Restrictions de transfert et inscriptions des «nominees»
Aucune restriction n'existe, si ce n'est celle prévue à l'article 7 al. 2 de la Loi sur la Banque Cantonale du Valais: «Le canton détient une participation donnant droit à au moins 51% du nombre des actions et du droit de vote; il ne peut aliéner cette participation minimale».

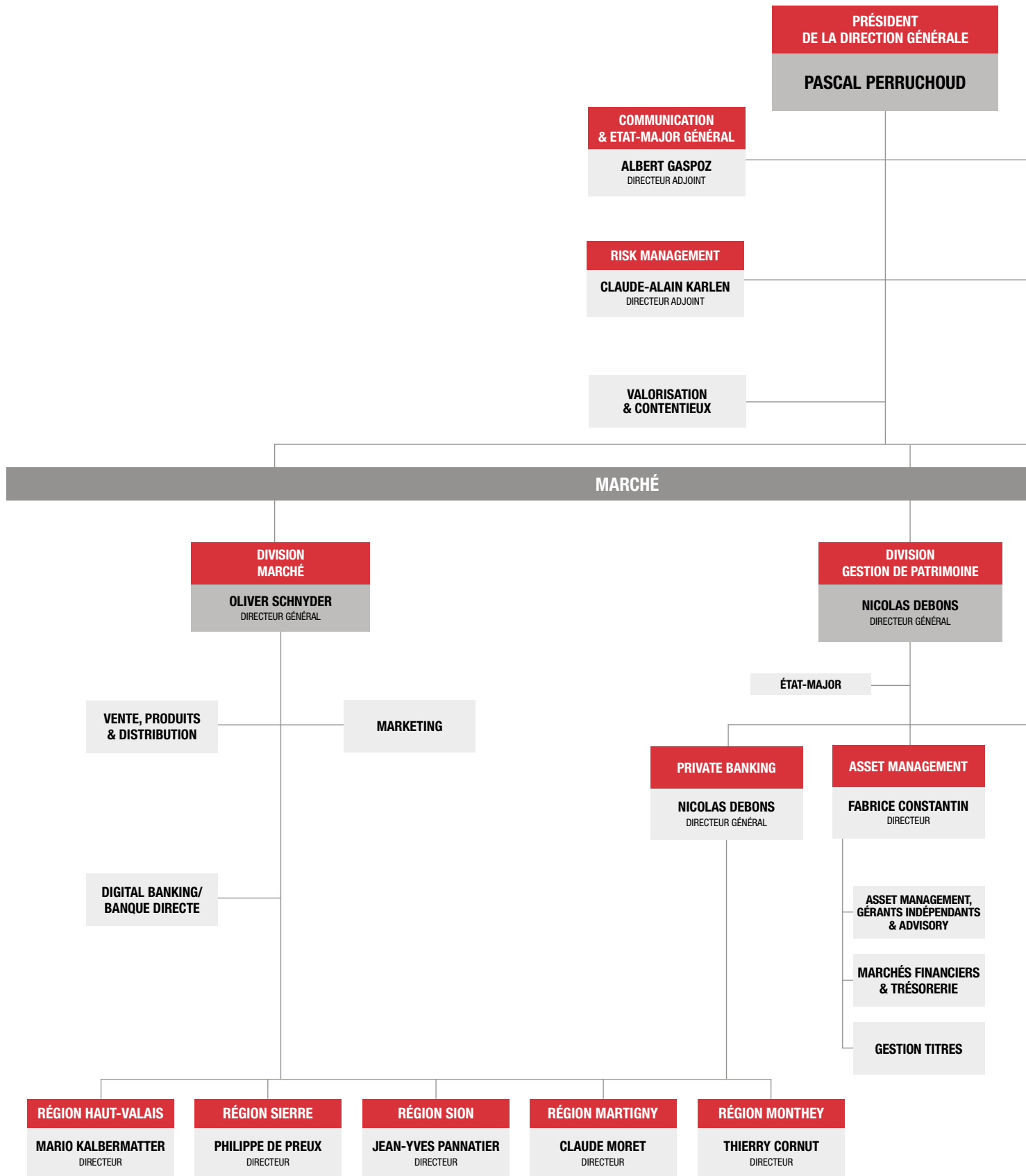
EMPRUNTS CONVERTIBLES ET OPTIONS

La Banque n'a émis ni emprunts convertibles ni options.

Organigramme de la BCVs au 31.12.2017



STRUCTURE OPÉRATIONNELLE DE LA BCVs AU 31.12.2017



RESSOURCES HUMAINES
ÉLIANE GASPOZ
 DIRECTRICE ADJOINTE

LEGAL & COMPLIANCE
RAPHAËL BALET
 DIRECTEUR ADJOINT

CENTRES DE COMPÉTENCES

DIVISION FINANCES & CRÉDITS
CHRISTIAN DONZÉ
 DIRECTEUR GÉNÉRAL

DIVISION SERVICES
DANIEL ROSSI
 DIRECTEUR GÉNÉRAL

INSTITUTIONNEL & CONSEIL PATRIMONIAL
STÉPHANE JEAN
 DIRECTEUR

INSTITUTIONNEL

CRÉDITS
CHRISTIAN ROUX
 DIRECTEUR

ANALYSE CRÉDITS
CONTRÔLE CRÉDITS

FINANCES
CHRISTIAN DONZÉ
 DIRECTEUR GÉNÉRAL

COMPTABILITÉ
CONTRÔLE DE GESTION

QUALITÉ
STÉPHANE KELLER
 DIRECTEUR ADJOINT

ÉVOLUTIONS & IT
IMMEUBLES
SÉCURITÉ
CONTRÔLE INTERNE
FICHER CENTRAL — **ADMIN. DONNÉES CLIENTS/ FISCALITÉ**

PRESTATIONS
PHILIPPE MÉTRAILLER
 DIRECTEUR ADJOINT

PAIEMENTS
CAISSE CENTRALE
ÉCONOMAT

CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31.12.2017

1. **Jean-Daniel Papilloud**
Président du Conseil d'administration
2. **Stephan Imboden**
Vice-président du Conseil d'administration
3. **Gabriel Décaillet**
Secrétaire du Conseil d'administration
4. **Chantal Balet Emery**
Membre du Conseil d'administration





5



6



7



8



9

5. **Jean-Albert Ferrez**
Membre du Conseil d'administration
6. **Pierre-Alain Grichting**
Membre du Conseil d'administration
7. **Pascal Indermitte**
Membre du Conseil d'administration
8. **Fernand Mariétan**
Membre du Conseil d'administration
9. **Ivan Rouvinet**
Membre du Conseil d'administration

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BCVs AU 31 DÉCEMBRE 2017

PRÉNOM/NOM	FONCTION	MEMBRE COMITÉ/COMMISSION	PREMIER MANDAT	ÉCHÉANCE DU MANDAT
Jean-Daniel PAPILLOUD 30 novembre 1950	Président	• Comité stratégique et des risques	2012	2021
Stephan IMBODEN 27 avril 1956	Vice-président	• Comité de rémunération et de nomination	2009	2021
Chantal BALET EMERY 7 juin 1952	Membre	• Comité de rémunération et de nomination (présidente)	2009	2021
Gabriel DÉCAILLET 23 mai 1962	Secrétaire	• Comité d'audit	2013	2021
Jean-Albert FERREZ 26 mars 1971	Membre	• Comité stratégique et des risques	2017	2021
Pierre-Alain GRICHTING 24 septembre 1967	Membre	• Comité d'audit	2017	2021
Pascal INDERMITTE 11 août 1974	Membre	• Comité stratégique et des risques (président)	2014	2021
Fernand MARIÉTAN 12 février 1952	Membre	• Comité de rémunération et de nomination	2009	2021
Ivan ROUVINET 25 juillet 1950	Membre	• Comité d'audit (président)	2009	2021

Aucun des membres du Conseil d'administration en activité au 31 décembre 2017 n'exerce ou n'a exercé de fonctions exécutives au sein de la BCVs, au cours des trois derniers exercices précédant la période sous revue.

Tous les membres du Conseil d'administration satisfont aux critères d'indépendance fixés dans la circulaire FINMA 17/1.

NATIONALITÉ	FORMATION	PARCOURS PROFESSIONNEL	ACTIVITÉ ACTUELLE
Suisse	Licence HEC à Lausanne ; International Banking Course, Londres ; diplôme CPCG, centre de perfectionnement des cadres genevois ; cours suisse de direction d'entreprise, centre romand de promotion du management	Parcours professionnel auprès de grandes banques helvétiques ; formation et expérience dans l'ensemble des services bancaires à Lucerne, Lausanne, Londres, Lugano, Berne et Zurich ; fonction de direction auprès de grandes banques à Monaco, Genève et Sion ; président de la Direction générale de la BCVs de 1992 à 2012	Retiré du niveau opérationnel
Suisse	Licence en droit de l'Université de Genève ; licence en sciences politiques de l'Université de Lausanne ; brevet d'avocat et de notaire	Avocat et notaire auprès d'une étude sédunoise, puis propriétaire de sa propre étude à Sierre ; mandats de conseils en stratégie d'entreprise	Avocat et administrateur de sociétés
Suisse	Licence en droit de l'Université de Lausanne ; brevet d'avocate et de notaire	Avocate et notaire indépendante, puis différentes fonctions au sein du pouvoir judiciaire en Valais ; secrétaire d'associations économiques, puis durant huit ans membre du comité de direction et responsable romande d' <i>economiesuisse</i>	Associée du cabinet conseils FBLA associés – Genève – Lausanne – Sion Avocate conseil et notaire, Sion
Suisse	Licence en droit de l'Université de Lausanne	Expérience auprès d'une grande banque helvétique à Zurich et en Valais ; fonctions de gestion de différentes institutions sociales professionnelles en Valais ; fonctions de cadre puis direction d'un centre patronal valaisan	Directeur du Bureau des Métiers, Sion
Suisse	Doctorat ès Sciences (Mathématiques – Informatique) de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL) ; diplôme d'ingénieur mathématicien EPFL ; Formation <i>High Performance Boards</i> , IMD, Lausanne	Directeur adjoint de l'institut de recherche Idiap à Martigny ; assistant auprès du département de mathématiques de l'EPFL	Directeur général de l'esr-énergies sion région (jusqu'au 31.12.2017) ; Ingénieur conseil et administrateur indépendant (dès le 01.01.2018)
Suisse	Formation en Gestion du personnel et Management, Mercuri Urval Nyon ; formation en finance, ATAG, Lausanne ; cours de Direction d'entreprises CDE, Lausanne ; AEP Executive Programm, Swiss Finance Institut ; Swiss Board School, CA	Directeur Retail pour les régions Berne-Valais-Fribourg auprès de l'une des principales sociétés suisses de grande distribution ; durant huit ans, directeur pour le Haut-Valais, puis pour le Valais auprès d'une grande banque suisse ; président de l'Association Valaisanne des Banques	Président du Conseil d'administration de Victor & Armand Zwissig SA et propriétaire de PAG Consulting Sàrl, PAG Holding SA et PAG Immobilien AG
Suisse	Économiste d'entreprise HES de la Haute École de Gestion, Viège	Responsable de mandats auprès de sociétés fiduciaires en Valais, à Lucerne et à Berne ; membre de la direction générale d'APROA AG	Président de la direction du groupe BPT, Viège
Suisse	Licence en sciences politiques de l'Université de Lausanne ; licence en droit de l'Université de Lausanne ; brevet d'avocat et de notaire	Avocat et notaire à Monthey ; président de la ville de Monthey de 1996 à 2012	Étude d'avocat et notaire, Monthey
Suisse	Maîtrise fédérale de banque	Fonctions de cadre au sein de plusieurs grandes banques helvétiques en Valais	Consultant indépendant PME-privé

AUTRES ACTIVITÉS ET GROUPEMENTS D'INTÉRÊTS

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	FONCTIONS AU SEIN D'ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE D'ENTREPRISES	
Jean-Daniel PAPILOUD	Vice-président du Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> • Société Suisse de Crédit Hôtelier, Zurich
	Membre du Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> • SSE Holding SA, Brig-Glis
	Délégué	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilière Suisse, Société coopérative, Berne
Stephan IMBODEN	Président du Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> • Caisse valaisanne des allocations familiales de l'industrie du bâtiment (CAFIB), Sion • Parkhaus Imboden AG, Zermatt • Staldbach AG, Viège • Valimmovest Holding AG, Sierre • Valimmovest AG, Sierre
	Vice-président du Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> • Ulrich Imboden AG, Viège • Kieswerk Vispe AG, Viège • Régence Balavaud SA, Vétroz • Rail Services SA, Conthey • Baumaterialien Imboden AG, Viège
	Membre du Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> • Moix et Zorzi SA, Sion • Maison Planzer Transports SA, Dietikon • Gotec SA, Sion • Culivinum SA, Vétroz • Le Relais du Cervin SA, Conthey • Imboden Holding AG, Viège • Dienstleistung Imboden AG, Viège
Chantal BALET EMERY	Présidente du Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> • Maison Gilliard SA, Sion • Domaines Maison Gilliard SA, Sion • Clinique de Valère SA, Sion
	Vice-présidente du Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> • Vaudoise Assurances Holding SA, Lausanne • Vaudoise générale, compagnie d'assurances SA, Lausanne • Vaudoise Vie, compagnie d'assurances SA, Lausanne • Mutuelle Vaudoise, Société coopérative, Lausanne
	Présidente du Conseil de fondation	<ul style="list-style-type: none"> • Caisse de pension Vaudoise Assurances, Lausanne
	Membre du Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> • Implenia SA, Dietlikon • OLF SA, Corminboeuf
Gabriel DÉCAILLET	Membre du Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> • Coopérative romande de cautionnement (CRC), Lausanne • Centre de Cautionnement et de Financement SA, Sion
	Directeur	<ul style="list-style-type: none"> • Bureau des Métiers, Sion • Caisse de pension de l'artisanat et du bâtiment (CAPAV), Sion • Meroba, Caisse de compensation AVS professionnelle, Sion
	Secrétaire général	<ul style="list-style-type: none"> • RESOR, caisse de retraite anticipée du second œuvre romand, Sion
	Membre du Conseil de fondation	<ul style="list-style-type: none"> • Caisse de retraite et de prévoyance du personnel de la Banque Cantonale du Valais, Sion

FONCTIONS PERMANENTES DE DIRECTION OU DE CONSEIL POUR LE COMPTE DE GROUPES D'INTÉRÊTS**MANDATS POLITIQUES**

Président du Conseil
de Fondation

- Fondation JBG, Crans-Montana

Membre du Conseil
de fondation

- Fondation du 100^e de la Banque Cantonale du Valais, Sion

Vice-président

- Association Kids & 4 legs, Sion

Membre du Conseil
et membre du
comité de placement

- Caisse de pension de la Fédération Suisse des Avocats, Berne

Membre du Conseil
de fondation

- Fondation Louis Moret, Martigny
- Fondation Avenir Suisse, Zurich

AUTRES ACTIVITÉS ET GROUPEMENTS D'INTÉRÊTS

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	FONCTIONS AU SEIN D'ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE D'ENTREPRISES	
Jean-Albert FERREZ	Président du Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> • Gazoduc SA, Sion • Téléverbier SA, Bagnes
	Vice-Président du Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> • Gaznat SA, Vevey
	Membre du Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> • Crans-Montana Energies SA, Crans-Montana • Leteygeon SA, Hérémece • Icoigne Energie SA, Icoigne • ILCM Energie SA, Icoigne • Sionne Energie SA, Arbaz • ValEole SA, Charrat • Netplus.ch SA, Sierre • CIGES SA, Sion • Petrosvibri SA, Vevey • Mayens de Bruson Promotion SA, Bagnes • Télihyon SA, Vex
Pierre-Alain GRICHTING	Président du Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> • Provins société coopérative, Sion • Valais Mundi SA, Ayent • Tasting Switzerland Group SA, Sion • Recovis SA, Sierre • Victor & Armand Zwissig SA, Sierre • Praz SA, Sierre • Recovis Immobilier SA, Sierre • Swiss Innovation Park, Raron-Turtmann
	Membre du Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> • PAG Holding SA, Sierre • Compagnie de Chemin de Fer et d'Autobus Sierre-Montana-Crans (SMC) SA, Crans-Montana • SI du Bourg SA, Sierre • Société Immobilière de la Consommation de Sierre SA, Sierre • Mengis Druck und Verlag AG, Viège • PAG Immobilien AG, Naters • BKW Wallis AG, Viège • World Nature Forum, WNF AG, Naters • FVS Event Management SA, Martigny • Cave St-Léonard SA, Sierre • Caves de Riondaz SA, Sierre • L'Enclos de Valère SA, Sion • Grichting Volken Immobilien AG, Naters • TV-Vidéo Canal SA, Sion • Reitzel SA, Fribourg
	Gérant	<ul style="list-style-type: none"> • PAG Consulting Sàrl, Naters
Pascal INDERMITTE	Président du Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> • BPT Beteiligungen AG, Viège • APROA AG, Viège
Fernand MARIÉTAN	Vice-président du Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> • Société du gaz de la plaine du Rhône SA, Aigle • Holdigaz SA, Vevey • Holdigaz Immobilier SA, Vevey • Holdigaz Management SA, Vevey • Holdigaz Services SA, Vevey • Holdigaz Trading SA, Vevey
	Membre du Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> • Transports Martigny et Régions SA (TMR), Martigny • CERT Ingénierie SA, Sion • Ecole Nouvelle Alpina SA, Champéry
	Membre du Conseil de fondation	<ul style="list-style-type: none"> • Caisse de retraite et de prévoyance du personnel de la Banque Cantonale du Valais, Sion
Ivan ROUVINET		

FONCTIONS PERMANENTES DE DIRECTION OU DE CONSEIL POUR LE COMPTE DE GROUPES D'INTÉRÊTS
MANDATS POLITIQUES

Président du Comité • Association Valaisanne des Distributeurs d'Electricité, Sion

Membre du Comité • Chambre Valaisanne de Commerce et d'Industrie, Sion

Président du Conseil de Fondation • Fondation The Ark, Sion

Membre du Conseil de Fondation • Fondation du Verbier Festival, Bagnes

Président du Conseil de Fondation • Fondation Provins, Sion
• Caisse de retraite de Provins, Sion

Membre du comité stratégique PLR Valais

Membre du Conseil de Fondation • Stiftung Innovative BergBildung, Gampel-Bratsch
• Fondation du Château de Villa, Sierre

Président • Musée de la fausse monnaie, Maison Farinet, Saillon

Membre du Conseil de fondation • Fondation Suisse pour les Cyberthèses, Monthey
• Greenbrix Fondation de placement, Genève
• Prisma Fondation Suisse d'investissement, Vevey

Membre du Conseil de fondation • Fondation Madeleine Dubuis, Sion

ÉLECTION ET DURÉE DU MANDAT

Le Conseil d'administration se compose statutairement de neuf membres et comprend un président, un vice-président et sept autres membres.

Selon l'article 14 de la Loi sur la Banque Cantonale du Valais, al. 1 et 2, les membres du Conseil d'administration sont nommés pour une période de quatre ans et sont rééligibles. La durée totale de leur mandat ne peut excéder douze ans; de plus, les administrateurs sont tenus de se démettre de leur fonction au terme de la période administrative durant laquelle ils atteignent l'âge de 70 ans révolus.

Sous la rubrique «Composition du Conseil d'administration» sont mentionnées la date de la première élection de chacun des membres ainsi que l'échéance de leur mandat.

Selon l'article 21 des statuts, al. 1, 2 et 3, l'Assemblée générale prend toutes ses décisions, y compris celles prévues à l'article 704 CO, et procède aux élections à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées. La majorité relative est déterminée au deuxième tour. En cas d'égalité des voix, celle du président de l'Assemblée générale est prépondérante.

En principe, l'Assemblée générale prend ses décisions et procède aux élections par vote à bulletin ouvert; le scrutin secret peut toutefois être ordonné par le président de l'Assemblée ou demandé par des actionnaires, qui représentent des actions totalisant une valeur nominale d'un million de francs.

Le renouvellement des membres du Conseil d'administration s'effectue de façon échelonnée en fonction des critères précités de durée de mandat. Selon les circonstances, respectivement le type de candidature (représentant l'actionnaire majoritaire ou les actionnaires minoritaires), il est procédé à l'élection des administrateurs soit de manière collective, soit de manière individuelle.

ORGANISATION INTERNE

Selon l'article 12 al. 1 de la Loi sur la Banque Cantonale du Valais, le Conseil d'administration exerce la haute direction et la surveillance de la Banque et de la gestion des affaires. Il détermine la politique générale de la Banque et définit dans des principes directeurs la manière dont se concrétise la mission de la Banque en faveur de l'économie valaisanne.

• Répartition des tâches au sein du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est présidé par Jean-Daniel Pappilloud. Stephan Imboden assume la fonction de vice-président depuis le 26 avril 2017, date à laquelle il a succédé à Jean-Pierre Bringham, qui avait atteint la durée maximale de son mandat (12 ans). Gabriel Décaillet assume la fonction de secrétaire du Conseil d'administration, en remplacement d'Olivier Dumas, qui avait atteint la durée maximale de son mandat (12 ans). Les autres membres sont Chantal Balet Emery, Jean-Albert Ferrez, Pierre-Alain Grichting, Pascal Indermitte, Fernand Mariétan et Ivan Rouvinet.

Le Conseil d'administration peut s'organiser en comités, dont il fixe les compétences et l'organisation. Il a ainsi constitué en son sein trois comités ayant pour tâche de préparer les décisions et de lui soumettre des propositions (voir détail sous la rubrique «Comités du Conseil d'administration»).

• Méthode de travail du Conseil d'administration

L'Assemblée générale élit les membres du Conseil d'administration et désigne, sur proposition du Conseil d'Etat, son président et son vice-président. Le Conseil d'administration prend ses décisions à la majorité des membres présents. Il délibère valablement dès que six membres sont présents. Le Conseil d'administration se réunit au moins une fois par mois selon un calendrier préétabli.

Des séances supplémentaires sont possibles. Le président de la Direction générale et les membres de la Direction générale ainsi que, le cas échéant, le ou les collaborateurs qu'ils mandatent, assistent à la séance avec voix consultative.

En 2017, le Conseil d'administration s'est réuni en séance plénière à quinze reprises.

Une rencontre a réuni le Conseiller d'Etat du Valais, chef du Département des finances et de l'énergie, les présidents du Conseil d'administration et de la Direction générale et le Vice-président du Conseil d'administration. Une rencontre a eu lieu entre le Conseiller d'Etat suscité et les membres du Conseil d'administration représentant l'actionnaire majoritaire.

• Évaluation de la performance du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration procède annuellement à une évaluation écrite des objectifs fixés et du mode de travail et de fonctionnement. De plus, les Comités rapportent par écrit au Conseil d'administration de leurs activités.

COMPÉTENCES

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration exerce la haute direction et la surveillance de la Banque. Il adopte et revoit régulièrement la stratégie d'affaires, fixe l'organisation et approuve la politique des risques. Il assume, au demeurant, les tâches que lui assigne la loi (article 716a CO).

Conformément à l'article 24 des statuts, le Conseil d'administration assume notamment les compétences suivantes :

- Il détermine la politique générale de la Banque (plans, budgets et bilans prévisionnels).
- Il fixe l'organisation en approuvant le Règlement d'organisation et de gestion.
- Il exerce la surveillance et veille à la mise en œuvre d'un système de contrôle interne efficace au sens des dispositions législatives et réglementaires applicables aux activités de la Banque.
- Il décide des prises de participation et des opérations conformément au Règlement d'organisation et de gestion.
- Il nomme le président et les membres de la Direction générale, la révision externe ainsi que le chef et le personnel de l'Audit interne.
- Il examine et discute les rapports de la révision externe ainsi que les comptes annuels.
- Il examine et discute le rapport de gestion relatif à l'exercice écoulé et soumet à l'Assemblée générale les comptes annuels, de même que ses propositions relatives à la répartition du bénéfice et, le cas échéant, ses propositions sur le mode de couverture des pertes et sur la constitution de réserves spéciales.
- Il approuve la politique des risques et en réexamine périodiquement l'adéquation.

En plus des compétences intransmissibles et inaliénables qui lui sont attribuées par la loi et les statuts, notamment à l'article 24 des statuts, le Conseil d'administration a entre autres les compétences suivantes :

- Il adopte tout règlement ayant trait à la mise en place de l'organisation opérationnelle de la Banque (création et suppression de divisions et changements de compétences au niveau de la Direction générale).
- Il décide des prises de participation et des opérations conformément au tableau des compétences.
- Il approuve les critères dans le choix des banques et des négociants correspondants.
- Il fixe la rémunération de la Direction générale.
- Il fixe la rémunération du responsable de l'Audit interne.
- Il approuve la politique des ressources humaines, la politique de rémunération et le code de conduite.

Direction générale

Les statuts, selon les articles 24 et 30, et le Règlement d'organisation et de gestion de la Banque fixent de manière détaillée la répartition des compétences entre le Conseil d'administration et la Direction générale. Les compétences de la Direction générale sont formulées à l'article 30 des statuts. La Direction générale a la charge de l'ensemble de la gestion de la Banque. Sous réserve des compétences du Conseil d'administration mentionnées notamment ci-dessus, elle accomplit toutes les opérations permettant d'atteindre le but fixé par la loi, conformément au Règlement d'organisation et de gestion. La Direction générale exécute les décisions du Conseil d'administration et émet des propositions relatives aux affaires de la compétence du Conseil d'administration.

La Direction générale est chargée de la gestion et de la surveillance directe des affaires de la Banque. Ses attributions principales sont notamment les suivantes :

- Elle est responsable de l'application des dispositions légales et des ordonnances régissant l'activité bancaire et de négociant ainsi que des directives, circulaires et conventions émises par la FINMA et les organisations professionnelles, de même qu'elle veille au respect des statuts et règlements de la Banque.
- Elle est responsable de la mise en place de la politique des risques approuvée par le Conseil d'administration et d'émettre les directives nécessaires.
- Elle surveille l'exécution des prescriptions en matière de liquidités, de fonds propres et de répartition des risques et en informe le Conseil d'administration.
- Elle définit la politique commerciale et promotionnelle de la Banque et s'assure de sa mise en application dans l'ensemble du réseau.
- Elle émet les instructions et directives nécessaires à la conduite des affaires ainsi qu'à leur surveillance et veille notamment au bon fonctionnement du système de contrôle interne.
- Elle élabore les budgets annuels de fonctionnement et d'investissement et surveille leur utilisation.
- Elle décide de la création et du remplacement des postes de travail ; engage les employés et fixe le cadre de leur rémunération ; nomme et révoque les cadres.
- Elle assure la coordination de l'activité des divisions.

DEVOIR D'INFORMATION

Les membres du Conseil d'administration informent le Conseil d'administration de tout mandat d'administrateur, de dirigeant ou de cadre qu'ils assument ou envisagent d'assumer dans une autre société.

De même, ils informent le Conseil d'administration, aussitôt que le cas se présente, des relations d'affaires qu'ils entretiennent avec des personnes physiques ou morales en rapport avec la Banque, lorsque celles-ci sont étroitement liées avec des dossiers traités.

INSTRUMENTS D'INFORMATION ET DE CONTRÔLE À L'ÉGARD DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le Conseil d'administration exerce sa surveillance et son contrôle sur la Direction générale en s'appuyant notamment sur le Comité d'audit, sur la révision externe et sur l'Audit interne qui est chargé d'effectuer des contrôles réguliers portant sur toute l'activité de la Banque.

Le suivi et le contrôle des opérations de la Direction générale se font par le biais d'informations régulières. La Direction générale informe le Conseil d'administration des affaires courantes importantes ou d'intérêt général. Toutes les opérations traitées par la Direction générale sont transmises au Conseil d'administration sous forme de procès-verbal des séances de Direction générale.

• Flux et fréquence d'information au Conseil d'administration

De manière à ce que le Conseil d'administration puisse exercer les tâches de surveillance qui lui reviennent, la Direction générale lui présente et lui commente de manière appropriée les informations pertinentes et requises selon le tableau de la page 102.

Plus précisément, la Direction générale informe adéquatement le Conseil d'administration de la situation générale dans les domaines d'activité de la Banque, de l'évolution des résultats et des litiges ainsi que des créances compromises ou douteuses et les décisions d'amortissements.

Les objets et la fréquence des informations soumises pour information et/ou pour décision au Conseil d'administration sont planifiés dans le détail, selon un rythme spécifique pour chaque type d'information et de décision.

S'agissant des activités de crédit (*core business*) de la Banque, la Direction générale remet en plus, semestriellement, au Conseil d'administration la liste des dépasse-

ments de comptes importants, les « *Watching lists* » avec engagements globaux importants ainsi que, trimestriellement, le relevé de tous les gros risques constatés (position risque atteignant ou dépassant les 10% des fonds propres pris en compte) selon le formulaire d'annonce établi par la FINMA.

Dans le cadre de la gestion de l'image de la Banque Cantonale du Valais, le Conseil d'administration prend connaissance régulièrement de la politique de communication d'entreprise de la BCVs, des actions menées et des résultats obtenus. Une analyse tant qualitative que quantitative est portée trimestriellement à sa connaissance. Cette approche s'inscrit également dans le processus global de la gestion des risques de réputation.

• Audit interne

L'Audit interne, indépendant de la Direction générale, est subordonné directement au Conseil d'administration. Disposant d'un droit d'examen illimité à l'intérieur de la Banque, il est chargé d'effectuer des contrôles réguliers portant sur toute l'activité bancaire. Le responsable ainsi que les collaborateurs de l'Audit interne sont nommés par le Conseil d'administration. Annuellement, ce dernier approuve, sur préavis du Comité d'audit, le programme d'audit annuel établi par le responsable de l'Audit interne. Il reçoit les rapports de l'Audit interne accompagnés des prises de position de la Direction générale et les discute dans le cadre de ses séances. L'Audit interne, qui remplit les critères de qualité professionnelle de l'ASAI (Association suisse d'audit interne), collabore avec la révision externe dans le cadre de sa mission.

• Organisation interne de la Direction générale

La Direction générale peut, dans le respect des prescriptions la concernant, déléguer ses tâches et compétences. Dans ce contexte, le fonctionnement de base de la Direction générale est renforcé par des comités chargés, au nom de la Direction générale, de préparer et d'exécuter certaines décisions, d'exercer des compétences ou des contrôles importants (voir page 103).

CONDUITE, GESTION ET CONTRÔLE DES RISQUES

L'orientation stratégique en matière de risque et la gestion des risques sont décrites à l'annexe 3 « Gestion des risques » des comptes annuels.

DIRECTION GÉNÉRALE AU 31.12.2017



1



2



3



4



5

1. **Pascal Perruchoud**
Président de la Direction générale
2. **Daniel Rossi**
Directeur général, responsable de la division services
3. **Christian Donzé**
Directeur général, responsable de la division finances & crédits
4. **Oliver Schnyder**
Directeur général, responsable de la division marché
5. **Nicolas Debons**
Directeur général, responsable de la division gestion de patrimoine

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comités, tâches et délimitation des compétences

L'organisation du Conseil d'administration est régie par le Règlement d'organisation et de gestion (ROG). En plus des séances plénières, le Conseil d'administration s'organise en comités. Les Comités permanents s'intitulent Comité d'audit, Comité de rémunération et de nomination et Comité stratégique et des risques. Ces Comités n'ont pas de compétence propre. Dans le cadre des attributions qui leur sont conférées, ils ne font que formuler des propositions et recommandations au Conseil d'administration, qui demeure la seule instance de décision. Pour les travaux administratifs, les Comités peuvent utiliser l'infrastructure de la Banque.

Les Présidents des comités informent régulièrement le Conseil d'administration et lui signalent tout événement particulier en rapport avec leur mission. Les Comités peuvent, sur demande du Conseil d'administration, procéder à tout contrôle complémentaire. Ils peuvent également attribuer des mandats dans le cadre de leurs fonctions.

COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit se compose de trois ou quatre membres du Conseil d'administration, dont le mandat est de deux ans. Les membres du Comité sont rééligibles. Le Comité se réunit chaque fois que les circonstances l'exigent, mais au minimum quatre fois l'an. Le Comité d'audit remplit notamment des missions dans les domaines suivants :

Surveillance et évaluation du rapport financier et de de l'intégrité des boucllements financiers

- Il procède à une analyse critique des comptes annuels et intermédiaires (publiés) et apprécie notamment l'évaluation des principaux postes du bilan, du compte de résultat et du hors bilan.
- Il s'assure de la permanence des méthodes comptables adoptées et du provisionnement adéquat des risques.
- Il discute les boucllements comptables et la qualité des procédures comptables sous-jacentes avec le membre de la Direction générale responsable de l'établissement des états financiers, ainsi qu'avec le réviseur responsable et le responsable de l'Audit interne.
- Il préavise au Conseil d'administration la validation des comptes annuels et semestriels et du rapport financier publié dans le rapport de gestion.

Surveillance et évaluation de l'efficacité et de l'indépendance de l'Audit interne

- Il élabore le règlement de l'Audit interne et ses annexes pour approbation par le Conseil d'administration.

- Il examine périodiquement la description de fonction du Responsable de l'Audit interne.
- Il préavise la nomination du Responsable de l'Audit interne.
- Il propose au Conseil d'administration le programme annuel de l'Audit interne.
- Il s'assure de la qualité, de l'indépendance et de l'adéquation des ressources de l'Audit interne.
- Il est informé, par le biais des rapports, des résultats des contrôles effectués par l'Audit interne.
- Il prend les dispositions pour entretenir des contacts réguliers avec le responsable de l'Audit interne.
- Il évalue la collaboration entre l'Audit interne et la Société d'audit dont il est le partenaire privilégié.

Surveillance et évaluation de l'efficacité et de l'indépendance de la Société d'audit

- Il évalue les prestations et les rémunérations de la Société d'audit et s'assure de son indépendance.
- Il examine une fois par an le plan d'audit de la Société d'audit.
- Il procède à une analyse critique des rapports de la Société d'audit sur l'audit des comptes annuels et l'audit prudentiel et les commente avec le réviseur responsable.
- Il s'assure que les insuffisances constatées sont corrigées par la Banque et que les recommandations de la Société d'audit sont mises en œuvre.

Surveillance et évaluation de l'efficacité du contrôle interne

- Il surveille et évalue l'efficacité des contrôles internes.
- Il surveille et évalue l'efficacité de la fonction de compliance.
- Il s'assure qu'en cas de modifications significatives du profil des risques de la Banque, le contrôle interne est adapté de manière appropriée.

À fin 2017, le Comité d'audit était composé d'Ivan Rouvinet (président), Gabriel Décaillet et Pierre-Alain Grichting ; il s'est réuni à huit reprises. En principe, le responsable de l'Audit interne participe à toutes les séances du Comité. Pour sa part, la révision externe y a accès en tout temps. En fonction des points traités, les membres de la Direction générale concernés, ainsi que d'autres spécialistes de la Banque y participent aussi.

COMITÉ DE RÉMUNÉRATION ET DE NOMINATION

Le Comité de rémunération et de nomination se compose de trois ou quatre membres du Conseil d'administration dont le mandat est de deux ans. Les membres du Comité sont rééligibles. Le Comité se réunit chaque fois que les circonstances l'exigent, mais au minimum quatre fois l'an. Le Comité de rémunération et de nomination remplit notamment des missions dans les domaines suivants :

Ressources

- Il propose au Conseil d'administration le profil d'exigences pour le Président du Conseil d'administration, les membres du Conseil d'administration, les membres de ses comités et le Président de la Direction générale.
- Il examine périodiquement la description de fonction des membres de la Direction générale.
- Il planifie la relève de la Direction générale et préavise les nominations des membres de la Direction générale.

Gouvernance

- Il vérifie périodiquement l'adéquation de la politique des ressources humaines et la politique de rémunération en vigueur au sein de la Banque.
- Il préavise le système de rémunération, respectivement les rémunérations des organes dirigeants de la Banque.
- Il examine les informations relatives à la Gouvernance d'entreprise dans le rapport de gestion.

Chantal Balet Emery (présidente), Fernand Mariétan et Stephan Imboden formaient le Comité de rémunération et de nomination à fin 2017. Ce Comité a tenu six séances durant l'année sous revue. En principe, le président de la Direction générale y participe.

COMITÉ STRATÉGIQUE ET DES RISQUES

Le Comité stratégique et des risques se compose de trois ou quatre membres du Conseil d'administration dont le mandat est de deux ans. Les membres du Comité sont rééligibles. Le Comité se réunit chaque fois que les circonstances l'exigent. Le Comité stratégique et des risques remplit notamment des missions dans les domaines suivants :

Stratégie

- Il préavise le budget et le business-plan.
- Il apprécie la stratégie commerciale.
- Il suit les projets stratégiques.

Risques

- Il discute et évalue annuellement la politique des risques et ses annexes.
- Il examine la planification et la publication des fonds propres et des liquidités.
- Il surveille la mise en œuvre des stratégies de risque.
- Il examine les rapports « Risk Management » transmis par le Chief Risk Officer.
- Il préavise l'octroi de compétences crédit (Manuel crédit).
- Il apprécie l'appétence pour les différents risques.
- Il apprécie les critères dans le choix des banques et des négociants correspondants.

Ressources

- Il surveille et évalue l'efficacité de la fonction Contrôle des risques.
- Il examine périodiquement la description de fonction du Chief Risk Officer.
- Il préavise la nomination du Chief Risk Officer.

Le Comité stratégique et des risques était constitué à fin 2017 de Pascal Indermitte (président), Jean-Albert Ferrez et Jean-Daniel Papilloud. Six séances ont eu lieu. En principe, le président de la Direction générale y participe. Selon les points de l'ordre du jour, les membres de la Direction générale concernés ainsi que d'autres membres de Direction sont conviés à y prendre part également.

COMPOSITION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA BCVS AU 31 DÉCEMBRE 2017

PRÉNOM/NOM	FONCTION	NATIONALITÉ	FORMATION
Pascal PERRUCHOUD 11 mars 1958	Président de la Direction générale	Suisse	Licence HEC à Lausanne ; licence en droit de l'Université de Genève et brevet d'avocat ; International Banking Course, New York
Nicolas DEBONS 22 août 1964	Directeur général	Suisse	Licence ès sciences commerciales et industrielles de l'Université de Genève, mention : gestion d'entreprise, option finance
Christian DONZÉ 25 septembre 1963	Directeur général	Suisse	Licence en sciences économiques, Université de St-Gall ; U.S. CPA, expert-comptable américain
Daniel ROSSI 4 juin 1964	Directeur général	Suisse	Master of Science de l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL) en Informatique Bachelor of Science, HES-SO, en génie électrique
Oliver SCHNYDER 13 juin 1975	Directeur général	Suisse	Docteur en droit de l'Université de Berne ; brevet d'avocat

AUTRES ACTIVITÉS ET GROUPEMENTS D'INTÉRÊTS

MEMBRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	FONCTIONS AU SEIN D'ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE D'ENTREPRISES	
Pascal PERRUCHOUD	Président du Conseil de fondation	• Caisse de retraite et de prévoyance du personnel de la Banque Cantonale du Valais, Sion
	Vice-président du Conseil d'administration	• Investissements Fonciers SA, Lausanne
	Membre du Conseil d'administration	• Union des Banques Cantoniales Suisses
Nicolas DEBONS		
Christian DONZÉ		
Daniel ROSSI	Membre du Conseil d'administration	• Madon SA, Sion • Immobilien Rathaus AG, Sion
Oliver SCHNYDER	Membre du Conseil d'administration	• Centre de Cautionnement et de Financement SA, Sion

PARCOURS PROFESSIONNEL

ACTIVITÉ ACTUELLE

ENTRÉE EN FONCTION

Différentes fonctions de cadre dans le domaine juridique et des crédits auprès d'une banque valaisanne ; responsable successivement du service juridique, des départements crédits administration et crédits clientèle de la BCVs, ensuite membre de la Direction générale de la BCVs, responsable de la division valorisation puis de la division clientèle

Président de la Direction générale

1^{er} janvier 1998 en tant que membre de la Direction générale ;
23 mai 2012 en tant que Président de la Direction générale

Parcours professionnel et formation financière auprès d'une grande banque helvétique à Londres et Genève ; différentes fonctions de cadre et directoriales dans les domaines de la Bourse, des marchés financiers, de la gestion de fortune, des institutionnels et du conseil à la clientèle

Directeur général, responsable de la division gestion de patrimoine

1^{er} septembre 2010

Parcours professionnel dans les domaines de l'audit, de la gestion des risques, des finances, de la gestion de fortune et de la banque d'investissement, en Suisse et à l'étranger ; conduite de réseaux bancaires à l'échelle internationale ; différentes fonctions de cadre et directoriales auprès d'une grande banque suisse, d'une banque privée ainsi que d'une grande banque étrangère

Directeur général, responsable de la division finances & crédits

1^{er} juin 2014

Différentes fonctions de cadre et de direction dans les domaines bancaires (banquiers privés), informatiques et des services ; Directeur et responsable département IT de la BCVs

Directeur général, responsable de la division services

1^{er} avril 2014

Collaborateur d'une étude d'avocat-notaire à Brigue ; fonction de cadre auprès d'une grande banque helvétique pour la région Bern-Mittelland ; direction d'associations économiques et politiques et partenaire d'une étude d'avocats à Berne

Directeur général, responsable de la division marché

1^{er} août 2014

FONCTIONS PERMANENTES DE DIRECTION OU DE CONSEIL AU SEIN DE GROUPES D'INTÉRÊTS

MANDATS POLITIQUES

Président du Conseil de fondation

- Fondation du 100^e de la Banque Cantonale du Valais, Sion
- Fonds valaisan de cautionnement, Sion

Président du comité

- Association Valaisanne des Banques, Sion

Membre du comité

- Union Commerciale Valaisanne (UCOVA), Sion
- Espace Création, Sion
- Chambre Immobilière du Valais (CIV), Sion

Représentant hors conseil

- Mutuelle Valaisanne de Prévoyance, Sion

Vice-président du Conseil de fondation

- Fondation Epargne 3 de la Banque Cantonale du Valais, Sion
- Fondation Libre passage de la Banque Cantonale du Valais, Sion

Membre du Comité

- Association Valaisanne des Banques, Sion
- AEMO, service d'action éducative en milieu ouvert du Valais romand

Représentant hors conseil

- Mutuelle Valaisanne de Prévoyance, Sion

Vice-président du Conseil de fondation

- Fondation du 100^e de la Banque Cantonale du Valais, Sion

Membre du Conseil de fondation

- Fonds valaisan de cautionnement, Sion
- Fondation « Freude herrscht », Berne
- Musikdorf, Ernen

FLUX ET FRÉQUENCE D'INFORMATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Périodicité	HAUTE SURVEILLANCE (information)	HAUTE DIRECTION (décision)
Mensuelle	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport Financial Management 	
Trimestrielle	<ul style="list-style-type: none"> • Procès-verbaux du Comité ALCO et perspectives des taux d'intérêt • Rapport détaillé Risk Management • Rapport sur les risques opérationnels • Stratégie d'investissement • Annonces des gros risques • Tableau de bord 	<ul style="list-style-type: none"> • Portefeuille Nostro
Semestrielle	<ul style="list-style-type: none"> • Liste des dépassements • Crédits importants • Inventaire des suspens suite aux missions de l'Audit interne • Inventaire des Notes émises par l'Audit interne • Procédures juridiques en cours • Situation des créances en souffrance ou compromises et décisions d'amortissement / inventaire des corrections de valeurs pour risque de défaillance • Suivi des projets stratégiques • Évolution des participations 	
Annuelle	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport du contrôle des risques • Rapport sur l'évaluation du risque de Compliance • Rapport du responsable de l'Audit interne • Rapport sur l'audit de base établi par la révision externe • Rapport sur l'audit des comptes annuels établi par la révision externe • Rapport d'activités des divisions / marchés • Évaluation des risques et des objectifs d'audit établis par l'Audit interne • Analyses des risques et de la stratégie d'audit établies par la révision externe • Reporting BCM • Risque de liquidité - test de résistance 	<ul style="list-style-type: none"> • Budget / stratégie des divisions • Politique salariale • Plan d'audit annuel • Rémunération • Règle compétences (manuel crédit) • Critères pour le choix des banques et négociants correspondants • Auto-évaluation annuelle du Conseil d'administration • Politique de bouclage / Établissement des comptes intermédiaires et annuels et du rapport de gestion • Gestion des risques • Publication des fonds propres et des liquidités • Planification des fonds propres
Quadriennale		<ul style="list-style-type: none"> • Politique de risques • Politique de crédits • Politique de rémunération • Business Plan • Plan d'audit à moyen terme
Selon le besoin	<ul style="list-style-type: none"> • Diverses tâches 	<ul style="list-style-type: none"> • Diverses tâches

COMITÉS PERMANENTS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

REPRÉSENTATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE AU SEIN DES COMITÉS

MISSIONS PRINCIPALES

Comité crédits*

Pascal Perruchoud (Président)
Nicolas Debons
Christian Donzé
Daniel Rossi
Oliver Schnyder

- Décisions liées aux affaires de crédits importantes dans le cadre des compétences.

Comité de placement Nostro*

Nicolas Debons (Président)

- Définition des directives de gestion du portefeuille de titres Nostro (négoce et immobilisations financières) dans le cadre de la stratégie d'investissement et des limites déterminées par la Direction générale et décidées par le Conseil d'administration.
- Surveillance de la gestion des différents portefeuilles de titres « Nostro ».

Comité Alco (Asset and Liability Committee)

Christian Donzé (Président)
Nicolas Debons
Oliver Schnyder

- Élaboration de propositions concernant la gestion active du bilan global, la politique des taux d'intérêts (actif/passif) ainsi que les stratégies et activités de refinancement et l'utilisation d'instruments financiers dérivés pour des opérations de couverture, des placements.

Comité risques (dès le 01.01.2018)

Daniel Rossi (Président)
Pascal Perruchoud
Christian Donzé

- Cohérence avec les objectifs au niveau de la gestion des risques
- Examen du concept-cadre de gestion des risques

Comité marché

Oliver Schnyder (Président)
Nicolas Debons

- Suivi de la performance de l'activité clientèle dans le contexte concurrentiel et mesure des actions marketing.

*Avec compétences déléguées

RÉMUNÉRATIONS, PARTICIPATIONS ET PRÊTS

De manière générale, le système de rémunération en vigueur au sein de la BCVs vise à promouvoir le développement des compétences et du professionnalisme des collaboratrices et des collaborateurs ainsi que la performance individuelle et collective.

PRINCIPES

• Conseil d'administration

La rémunération du Conseil d'administration tient compte du temps consacré (séances plénières, comités et commissions) et se réfère à un benchmark annuel de Banques Cantonales de taille (somme du bilan) ou activités comparables, cotées en bourse.

Une rémunération variable est versée au Conseil d'administration en fonction de l'atteinte des objectifs globaux de la Banque.

• Direction générale

La politique salariale réservée aux membres de la Direction générale doit assurer que les compétences et expériences nécessaires sont réunies et que les membres sont motivés et attachés à l'entreprise à long terme.

La BCVs entend offrir des rémunérations concurrentielles, comparables à celles des Banques Cantonales; un groupe de Banques Cantonales de taille (somme du bilan) ou activités comparables est utilisé comme benchmark.

La rémunération individuelle du président de la Direction générale et de chacun des membres de la Direction générale est alignée sur la rémunération moyenne des Présidents de la Direction générale, respectivement des membres de la Direction générale des banques faisant partie du groupe de référence (benchmark) choisi par le Conseil d'administration de la Banque. La rémunération est revue annuellement et décidée sur la base de l'atteinte des objectifs.

Ainsi, la détermination de la rémunération variable est réalisée sur la base de la performance individuelle des membres de la Direction générale et en fonction de la marche des affaires de la Banque.

La rémunération variable se détermine par un modèle basé sur l'atteinte d'objectifs globaux comprenant : la composante « performance » mesurée par l'évolution des revenus et du résultat opérationnel, la composante « efficacité » évaluée par l'évolution du ratio « charges/produits », et la composante « risques » appréciée par l'évolution du ratio relatif aux fonds propres de base (Tier 1) et des variations des corrections de valeur et provisions.

• Cadres et collaborateurs

Le salaire de base fixe est déterminé pour chaque collaboratrice et collaborateur selon la fonction occupée et en tenant compte des pratiques du marché. L'évolution du salaire de base fixe, dans le cadre du niveau du poste, dépend de l'appréciation annuelle des prestations et de l'expérience.

La prime à la performance individuelle se fonde sur le système de management par objectifs. En début d'année, les objectifs individuels (quantitatifs, qualitatifs, comportementaux et formation) sont définis pour chaque collaboratrice et collaborateur et formalisés sur le formulaire d'appréciation annuelle des prestations.

L'année suivante, les objectifs annuels, d'une part, et les activités courantes, les tâches de conduite et les critères requis pour la fonction, d'autre part, sont évalués.

L'ensemble de ces critères, pondérés différemment selon les fonctions, sont pris en compte dans le calcul des propositions de performance individuelle.

ÉLÉMENTS

• Conseil d'administration

La rémunération versée aux membres du Conseil d'administration est détaillée à l'annexe 9.22 des comptes annuels. Elle se compose d'honoraires fixes et variables, ainsi que de prestations de départ.

Une rémunération variable est également versée sous forme d'actions BCVs bloquées pour une période de deux ans. La rémunération variable des membres du Conseil d'administration a représenté 14,5% de la rémunération totale (sans les contributions de l'employeur aux charges sociales et sans les prestations de départ).

• Direction générale, cadres et collaborateurs

Les rémunérations sont constituées d'un salaire de base fixe et d'une rémunération variable individuelle.

La rémunération versée aux membres de la Direction générale figure à l'annexe 9.22 des comptes annuels. Elle se compose d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable représentant 43,7% de la rémunération nette totale (sans les contributions de l'employeur et de l'employé aux charges sociales et de prévoyance). La part variable est payée pour 60% en espèces immédiatement et pour 40% sous forme d'actions bloquées pour une période minimale de deux ans. Le cours de bourse déterminant correspond au cours de clôture de l'année sous revue, moins le dividende.

Par ailleurs, un plan de participation au capital-actions de la BCVs est prévu dans le cadre des prestations de la Banque en faveur de son personnel. Les cadres (y compris les membres de la Direction générale) et les collaborateurs ont la possibilité d'acquérir respectivement 120 et 60 actions à un cours préférentiel fixé au moment de la libération des actions. Les actions sont bloquées pour une durée de 5 ans.

S'agissant des frais de représentation, les membres de la Direction générale, ainsi que les cadres en contact avec la clientèle sont défrayés par le biais d'un forfait adapté aux dépenses présumées.

Les membres de la Direction générale, les directeurs et les directeurs adjoints sont au bénéfice d'un plan de prévoyance sur-obligatoire financé par la Banque selon l'annexe 9.13 des comptes annuels.

• Indemnités de départ

Il n'existe aucune convention en matière d'indemnités de départ. Une prestation de départ (fin de mandat des membres du Conseil d'administration et départ à la retraite pour les membres de la Direction générale) pour services rendus sous forme de 30 actions par année d'activité en qualité d'organe est accordée.

COMPÉTENCES ET PROCESSUS DE FIXATION

• Conseil d'administration

Conformément au Règlement d'organisation et de gestion de la Banque, le Conseil d'administration fixe la rémunération (fixe et variable) due à ses membres.

• Direction générale

Conformément au Règlement d'organisation et de gestion de la Banque, le Conseil d'administration fixe la rémunération de la Direction générale. Dans le cadre de l'adoption des budgets et des comptes annuels, le Conseil d'administration fixe le montant global des rémunérations versées à la Direction générale.

La Commission de rémunération et de nomination fixe et évalue les objectifs et définit les rémunérations individuelles et en informe le Conseil d'administration pour décision.

• Cadres et collaborateurs

Dans le cadre de l'adoption des budgets et des comptes annuels, le Conseil d'administration fixe le montant global dévolu à la rémunération du personnel. La Direction générale définit les critères généraux de répartition. Sur la base des propositions calculées de manière centralisée selon des critères préalablement définis, les responsables de conduite, en collaboration avec leurs supérieurs hiérarchiques, valident les rémunérations.

DROITS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES

LIMITATION ET REPRÉSENTATION DES DROITS DE VOTE

- **Limitation des droits de vote**

Aucune disposition n'existe en la matière.

- **Règles statutaires concernant la participation à l'Assemblée générale**

Selon l'article 19 des statuts, les personnes qui entendent assister à l'Assemblée générale doivent justifier de leur qualité d'actionnaires ou de leurs pouvoirs de représentation.

QUORUMS STATUTAIRES

Selon l'article 20 des statuts, l'Assemblée générale délibère valablement lorsqu'au moins la moitié de toutes les actions est représentée. Si ce n'est pas le cas, une nouvelle Assemblée doit être réunie dans les trente jours; celle-ci peut alors délibérer valablement quel que soit le nombre des actions représentées.

Selon l'article 21 al. 1 des statuts, toutes les décisions se prennent à la majorité absolue au premier tour, puis à la majorité relative au deuxième tour, y compris les décisions prévues à l'article 704 du Code des obligations.

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La convocation à l'Assemblée générale est régie, conformément à la Loi sur la Banque Cantonale du Valais, par les règles statutaires suivantes :

- **Article 15 des statuts – Convocation ordinaire**

¹ L'Assemblée générale ordinaire est convoquée par le Conseil d'administration.

² L'Assemblée générale ordinaire se réunit dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, au siège social de la Banque ou à tout autre endroit choisi dans le canton par le Conseil d'administration.

- **Article 16 des statuts – Convocation extraordinaire**

¹ Une Assemblée générale extraordinaire a lieu lorsque le Conseil d'administration le décide ou lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble dix pour-cent au moins du capital-actions en font la demande, par écrit, en indiquant le but visé.

² Le réviseur selon le Code des obligations peut convoquer une Assemblée générale extraordinaire, si les circonstances l'exigent.

INSCRIPTIONS À L'ORDRE DU JOUR

- **Article 17 des statuts – Ordre du jour**

³ Au moins quinze jours avant l'Assemblée générale, des actionnaires, qui représentent des actions totalisant une valeur nominale d'un million de francs, peuvent requérir, par écrit, l'inscription d'un objet à l'ordre du jour, en indiquant les objets de discussion et les propositions; ces derniers seront communiqués aux actionnaires en début de séance.

INSCRIPTIONS AU REGISTRE DES ACTIONS

- **Article 12 des statuts – Registre des actions**

La Banque tient un registre des actions nominatives.

PRISES DE CONTRÔLE ET MESURES DE DÉFENSE

OBLIGATION DE PRÉSENTER UNE OFFRE

Il n'existe aucune clause statutaire «*d'opting out*» ou «*d'opting up*» fondée sur les articles 125 al. 3 et 4 et 135 al. 1 LIMF.

CLAUSE RELATIVE AUX PRISES DE CONTRÔLE

Il n'existe aucune clause relative aux prises de contrôle dans les accords et les programmes élaborés en faveur des membres du Conseil d'administration et/ou de la Direction générale.

RÉVISION EXTERNE

DURÉE DU MANDAT DE RÉVISION ET DURÉE DE LA FONCTION DU RÉVISEUR RESPONSABLE

L'Assemblée générale a nommé comme réviseur selon le Code des obligations PricewaterhouseCoopers SA.

Cette société assume également le mandat de réviseur bancaire.

PricewaterhouseCoopers SA a été nommé pour la première fois réviseur de la Banque Cantonale du Valais lors de l'Assemblée générale du 25 avril 2002. Omar Grossi, expert-réviseur, assume la fonction de réviseur responsable, depuis l'exercice 2016.

En conformité avec l'article 730a al. 2 CO, en matière de contrôle ordinaire, le réviseur responsable peut exercer ce mandat pendant sept ans au plus.

HONORAIRES DE LA SOCIÉTÉ D'AUDIT POUR LES PRESTATIONS EN MATIÈRE D'AUDIT FINANCIER ET D'AUDIT PRUDENTIEL

Les honoraires de la révision externe pour l'exercice 2017 s'élèvent à CHF 480'351,65.

HONORAIRES DE LA SOCIÉTÉ D'AUDIT POUR D'AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE

Les honoraires additionnels à charge de l'exercice 2017 s'élèvent à CHF 46'509,55.

INSTRUMENTS D'INFORMATION SUR LA RÉVISION EXTERNE

La révision externe établit à l'intention du Conseil d'administration, pour chaque exercice, un rapport détaillé contenant des constatations relatives à l'établissement des comptes, au système de contrôle interne ainsi qu'à l'exécution et au résultat du contrôle. Le Conseil d'administration évalue chaque année les qualifications, l'indépendance ainsi que les prestations de la révision externe. Il approuve les honoraires relatifs aux mandats de la révision externe. Le Comité d'audit qui rapporte au Conseil d'administration assure la surveillance et l'évaluation de l'efficacité de la révision externe. Ce Comité s'entretient avec le réviseur responsable sur l'état du système de contrôle interne et son adéquation avec le profil de risques de la Banque. La révision externe a accès en tout temps au Comité d'audit. Durant l'exercice 2017, la révision externe a pris part aux huit comités d'Audit qui ont eu lieu. Elle a participé à une séance du Conseil d'administration.

POLITIQUE D'INFORMATION

La Banque Cantonale du Valais applique une politique d'information transparente à l'égard de ses actionnaires, de ses clients, du marché des capitaux et du public. Le rapport de gestion, la conférence de presse des résultats annuels ainsi que le communiqué de presse des résultats semestriels constituent les canaux d'information centraux.

Les faits d'actualité font l'objet de communiqués de presse. De plus, la Banque Cantonale du Valais utilise différents autres moyens pour informer de manière adéquate et spécifique ses différents partenaires : actionnaires, public, personnel, communauté financière, clients, etc.

En sa qualité de société anonyme cotée à la Bourse suisse (SIX Swiss Exchange), la BCVs est également soumise à la Directive concernant la publicité événementielle. Cette directive définit le devoir d'information des sociétés cotées dans le cadre des faits susceptibles d'influencer les cours ; elle a pour but de garantir que le public sera informé de manière véridique, claire et complète sur les événements importants survenus dans la sphère d'activité de ces sociétés.

En conformité avec ces prescriptions, la BCVs fonde sa politique d'information sur le principe de l'égalité de traitement des destinataires de l'information. Elle s'attache ainsi scrupuleusement à diffuser l'information selon ce principe afin de garantir à tous les participants au marché la prise de connaissance des faits susceptibles d'influencer le cours de son action dans les mêmes conditions.

Dans ce contexte, la Banque offre, sur son site internet (www.bcvs.ch/www.wkb.ch), à toute personne intéressée, la possibilité de s'inscrire sur une liste « mailing » pour recevoir gratuitement et à temps des informations sur les faits susceptibles d'influencer les cours. Cette Newsletter électronique donne également la possibilité à la Banque de diffuser des informations générales sur son activité et la marche de ses affaires.

PUBLICATIONS

• Rapport de gestion

Dans son rapport de gestion, la Banque donne aussi le compte rendu de la concrétisation de la mission que le législateur lui a assignée. Le rapport de gestion est mis à disposition des actionnaires dans tous les points de vente de la Banque ainsi que lors de l'Assemblée générale. Sur demande, ce document est adressé par courrier. Il peut également être consulté sur le site internet www.bcvs.ch/www.wkb.ch.

• Lettres aux actionnaires

Au minimum deux lettres aux actionnaires sont publiées par exercice: au mois de mars/avril, à l'occasion de la publication des comptes annuels et au mois de juillet/août, en relation avec les résultats semestriels. En fonction des circonstances, des éditions supplémentaires sont publiées. En plus d'une mise à disposition dans ses points de vente, la Banque adresse de manière personnalisée cette lettre à tous les actionnaires dont les actions sont déposées dans un dossier-titres BCVs.

MANIFESTATIONS

• Assemblée générale

Selon l'article 17 des statuts, la convocation et l'ordre du jour à l'Assemblée générale sont publiés vingt jours au moins avant le jour de la réunion, dans le Bulletin officiel du Canton du Valais et dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC). Cette convocation est également diffusée dans quelques quotidiens et journaux locaux du Valais. En outre, tous les actionnaires enregistrés y sont convoqués par courrier personnel.

• Rendez-vous des actionnaires

Annuellement, en automne, deux rencontres régionales d'actionnaires sont organisées dans le Haut-Valais et le Valais romand. C'est l'occasion pour les membres des organes de la Banque d'évoquer les aspects stratégiques, de commenter les résultats semestriels et d'aborder les perspectives annuelles.

SITE INTERNET

(www.bcvs.ch/www.wkb.ch)

La rubrique «gouvernance d'entreprise» du site de la Banque met à disposition des actionnaires différentes informations: communiqués de presse, résultats annuels/semestriels, manifestations ou encore Loi et statuts. En outre, les actionnaires ont également la possibilité de commander les publications de la Banque et de s'y abonner, de même qu'à la *Newsletter*.

CHANGEMENTS IMPORTANTS DEPUIS LA DATE DE RÉFÉRENCE DU BILAN

Le 14 mars 2018, Jean-Daniel Papilloud a annoncé qu'il quittera le Conseil d'administration de la Banque Cantonale du Valais au terme de l'Assemblée Générale ordinaire du 16 mai 2018. Conformément aux exigences légales et aux statuts de la BCVs, l'Assemblée générale ordinaire du 16 mai élira, sur proposition du Conseil d'Etat, un nouveau membre du Conseil d'administration et désignera un nouveau président.

Jean-Daniel Papilloud a été président de la Direction générale de la BCVs du 1^{er} janvier 1992 au 23 mai 2012, date à laquelle il a été désigné vice-président du Conseil d'administration. Nommé président du Conseil d'administration le 15 mai 2013, il a été reconduit dans cette fonction lors de l'Assemblée générale du 26 avril 2017.

ADRESSE DE CONTACT

Relations avec les investisseurs et la presse :

Albert Gaspoz

Directeur adjoint

Responsable communication &

état-major général

Téléphone +41 (58) 324 60 30

Fax +41 (58) 324 60 09

Courriel presse@bcvs.ch

AGENDA

25 juillet 2018

Publication des résultats semestriels 2018

6 mars 2019

Publication des résultats annuels 2018

24 avril 2019

Publication du rapport de gestion 2018

15 mai 2019

Assemblée générale ordinaire
à la salle polyvalente de Conthey

DIRECTION

DIRECTEURS AU 31.12.2017

1. **Jean-Yves Pannatier**
Directeur, responsable région Sion
2. **Thierry Cornut**
Directeur, responsable région Monthey
3. **Mario Kalbermatter**
Directeur, responsable région Haut-Valais
4. **Claude Moret**
Directeur, responsable région Martigny
5. **Philippe de Preux**
Directeur, responsable région Sierre





6. **Stéphane Jean**
Directeur, responsable département institutionnel & conseil patrimonial
7. **Fabrice Constantin**
Directeur, responsable département asset management
8. **Christian Roux**
Directeur, responsable département crédits

DIRECTION

DIRECTEURS ADJOINTS AU 31.12.2017

1. **Philippe Métrailler**
Directeur adjoint, responsable département prestations
2. **Stéphane Keller**
Directeur adjoint, responsable département qualité
3. **Albert Gaspoz**
Directeur adjoint, responsable département communication & état-major général
4. **Raphaël Balet**
Directeur adjoint, responsable département legal & compliance



1



2



3



4

AUDIT INTERNE



5



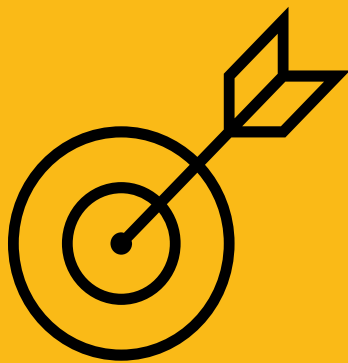
6

5. **Claude-Alain Karlen**
Directeur adjoint,
responsable département risk management
6. **Eliane Gaspoz**
Directrice adjointe,
responsable département ressources humaines

Audit interne au 31.12.2017

Yves Roh
responsable de l'audit interne





RAPPORT FINANCIER

118

Bilan

119

Compte de résultat

120

Présentation du tableau
des flux de trésorerie

121

Présentation de l'état
des capitaux propres

122

Annexe aux comptes
annuels 2017

147

Propositions du Conseil
d'administration

148

Rapport de l'organe de révision

153

Publication liée aux fonds propres
et à la liquidité

ÉVOLUTION DU BILAN

L'économie valaisanne génère un produit intérieur brut dont l'évolution demeure inférieure à celle de la Suisse, en raison notamment du poids des activités pénalisées par la cherté du franc suisse (industries exportatrices, tourisme et notamment hébergement et restauration). En 2017, la croissance valaisanne a légèrement ralenti à 0,8%, contre +1,4% en 2016. En dépit de ce climat économique mitigé, la Banque Cantonale du Valais réalise un très bon exercice 2017.

La somme au bilan progresse de 6,4% durant l'exercice 2017, soit CHF 933,2 millions, pour atteindre CHF 15,566 milliards. En dépassant le seuil de CHF 15 milliards, la BCVs passe de la catégorie 4, *acteur du marché de taille moyenne*, à la catégorie 3 de la FINMA, *acteur du marché grand et complexe*.

ACTIF

Dans le cadre de la gestion de ses liquidités et avec l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013 de l'ordonnance sur les liquidités des banques (*OLiQ*), fixant de nouvelles normes minimales qualitatives et quantitatives, la BCVs a continué de privilégier les placements auprès de la Banque Nationale Suisse (BNS). Le poste *liquidités* croît de CHF 249,7 millions (+11,1%) à CHF 2,500 milliards.

Les *avances à la clientèle* augmentent de CHF 327,3 millions (+2,9%). Avec un total de CHF 11,646 milliards, ce montant démontre la volonté de la BCVs de continuer à assumer sa mission à l'égard de l'économie valaisanne. Cette évolution est principalement due aux *créances hypothécaires* qui enregistrent une croissance de CHF 490,4 millions (+5,5%) à CHF 9,442 milliards. Cette importante progression reflète une croissance qualitative conforme à la politique de la BCVs en matière d'octroi de crédits, notamment en ce qui concerne le respect des normes d'avance, de la tenue de la charge financière et la capacité du débiteur à amortir la dette. Les *créances sur la clientèle* sont en diminution de CHF 163,1 millions (-6,9%), pour atteindre CHF 2,204 milliards.

Les *immobilisations financières* comprennent les titres acquis à des fins de placement ainsi que les immeubles destinés à la vente. Ce poste diminue de CHF 47,4 millions de francs (-14,1%), pour atteindre CHF 290,1 mil-

lions. La position des *immeubles à vendre* diminue de CHF 7,7 millions (-35,7%) en 2017, pour atteindre CHF 13,9 millions de francs.

Les *immobilisations corporelles*, essentiellement constituées des immeubles à usage de la Banque, immeubles en location et mobilier, se chiffrent à CHF 104,2 millions, en augmentation de 6,7%. Des investissements de CHF 16,3 millions et des amortissements pour CHF 9,8 millions ont été comptabilisés dans cette rubrique.

PASSIF

Les *engagements envers les banques* augmentent de CHF 434,8 millions (+36,4%) à CHF 1,630 milliard. Les *engagements résultant des dépôts de la clientèle* augmentent de CHF 205,8 millions (+2,2%), pour un total de CHF 9,503 milliards.

Dans le cadre de la gestion du bilan, la BCVs a continué sa politique de refinancement long terme par le biais d'émissions d'un emprunt obligataire à des conditions favorables. Les *emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage* ont augmenté de CHF 406,0 millions (+16,4%) pour se fixer à CHF 2,885 milliards.

Les *provisions* se montent désormais à CHF 8,3 millions contre 20,4 millions en 2016. La différence provient principalement de l'utilisation de la provision de 11,0 millions pour l'allocation unique à la Caisse de retraite et de Prévoyance du Personnel de la Banque Cantonale du Valais (Caisse de Retraite).

Les capitaux propres se composent, notamment, du *capital social* de CHF 158,0 millions, des *réserves pour risques bancaires généraux*, en progression de CHF 35,0 millions (+7,6%) à CHF 494,4 millions, de la *réserve légale issue du capital* de CHF 145,3 millions et de la *réserve légale issue du bénéfice* pour CHF 462,4 millions. Ces capitaux propres de base s'élèvent à CHF 1,323 milliard fin 2017, en augmentation de CHF 61,5 millions.

COMPTE DE RÉSULTAT

La Banque Cantonale du Valais réalise des résultats opérationnels conformes à ses prévisions.

Principale source de revenus de la Banque, le résultat brut des opérations d'intérêts enregistre une augmentation de CHF 1,2 million (+0,7%) à CHF 162,6 millions, malgré la persistance d'un contexte de taux d'intérêt négatifs, que la BCVs ne répercute pas sur l'essentiel de sa clientèle.

Le *résultat des opérations de commissions et des prestations de service* atteint CHF 39,4 millions, présentant ainsi une augmentation de CHF 4,8 millions (+13,8%). Ceci est dû, en partie, à la reprise des marchés actions ainsi qu'à l'augmentation des commissions sur fonds BCVs.

Le *résultat des opérations de négoce*, composé principalement des produits d'opérations sur devises, affiche un profit de CHF 28,7 millions, en augmentation de 20,8%. Avec CHF 8,8 millions, les *autres résultats ordinaires* présentent une hausse de CHF 3,7 millions (+73,1%), liée essentiellement à des plus-values non récurrentes lors de la réalisation d'immobilisations financières.

Les charges d'exploitation diminuent de 3,5% à CHF 114,3 millions. Sans tenir compte du versement extraordinaire à la Caisse de Retraite et de Prévoyance du Personnel de la BCVs effectué en 2016, elles augmentent de 6,4%. Les charges de personnel se montent à CHF 73,1 millions, soit une hausse de 3,7% due en particulier à l'augmentation de personnel dans le réseau des succursales et dans certains postes-clés. Ces effectifs supplémentaires découlent de la stratégie de la BCVs pour renforcer sa présence de proximité et accroître encore le niveau de professionnalisme.

Les *corrections de valeurs sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles* se montent à CHF 11,0 millions de francs, en augmentation de CHF 0,4 million (+4,1%).

Le résultat opérationnel se monte à CHF 112,6 millions, en hausse de 12,2%.

Avec un ratio coûts/revenus avant amortissements de 48,2%, la BCVs figure parmi les banques les plus efficaces de Suisse.

Le bénéfice net, en hausse de CHF 6,5 millions (+11,3%) atteint CHF 64,0 millions. Le résultat d'entreprise apuré, qui correspond au bénéfice net augmenté de l'attribution aux réserves pour risques bancaires généraux, se monte ainsi à 99,0 millions (88,5 millions en 2016), soit une augmentation de 11,9%.

Le Conseil d'administration de la banque proposera à l'Assemblée générale du 16 mai 2018 de distribuer un montant de CHF 3,15 par action, soit un total de CHF 49,77 millions, et d'attribuer le solde du bénéfice de l'exercice à la réserve légale issue du bénéfice.

Les bons résultats de l'exercice 2017 permettent à la BCVs de poursuivre le renforcement de ses fonds propres de base à hauteur de CHF 59,1 millions. Le ratio CET1 (Common Equity Tier 1 ou fonds propres de base durs) progresse ainsi de 16,8% à fin 2016 à 17,8% au 31 décembre 2017, dépassant largement les exigences en la matière.

La Banque Cantonale du Valais relève les nombreux défis qui se présentent à elle en investissant dans les compétences, dans l'amélioration continue des systèmes informatiques, de ses outils de gestion et dans la digitalisation de ses prestations. Grâce à sa très bonne assise financière et sa grande capacité d'adaptation, la BCVs peut poursuivre le développement de son modèle d'affaires et sa mission de soutien à l'économie et aux entreprises valaisannes.

Pour 2018, elle prévoit des résultats dans la continuité des années précédentes, dans un contexte économique toujours incertain, malgré des signes d'embellie conjoncturelle. La Banque devrait atteindre un bénéfice d'exercice proche du bon résultat 2017.

BILAN en francs

ACTIFS	ANNEXES	31.12.2017	31.12.2016
• Liquidités		2'499'751'246,03	2'250'078'486,76
• Créances sur les banques		869'313'924,94	461'016'370,21
• Créances sur la clientèle	9,2	2'204'320'188,79	2'367'388'078,80
• Créances hypothécaires	9,2	9'442'071'739,20	8'951'709'811,34
• Opérations de négoce	9,3	75'194,45	3'844'058,50
• Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	9,4	39'772'912,58	23'413'203,74
• Immobilisations financières	9,5	290'051'278,75	337'483'471,40
• Comptes de régularisation		22'594'846,51	24'826'660,41
• Participations	9,6, 9,7	14'975'186,10	15'115'190,65
• Immobilisations corporelles	9,8	104'183'028,24	97'677'562,76
• Valeurs immatérielles	9,9	0,00	701'299,60
• Autres actifs	9,10	79'305'247,11	99'918'155,13
Total des actifs		15'566'414'792,70	14'633'172'349,30

Total des créances subordonnées		0,00	0,00
- dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		0,00	0,00

PASSIFS	ANNEXES	31.12.2017	31.12.2016
• Engagements envers les banques		1'630'054'539,75	1'195'245'024,32
• Engagements résultant d'opérations de financement de titres	9,1	20'000'000,00	153'745'000,00
• Engagements résultant des dépôts de la clientèle		9'502'779'098,49	9'296'986'682,08
• Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	9,4	97'130'589,05	129'644'555,40
• Obligations de caisse		41'126'000,00	51'514'000,00
• Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	9,15	2'885'000'000,00	2'479'000'000,00
• Comptes de régularisation		47'909'650,49	38'265'054,02
• Autres passifs	9,10	10'794'824,17	6'512'975,15
• Provisions	9,16	8'313'896,13	20'430'656,18
• Réserves pour risques bancaires généraux	9,16	494'400'287,15	459'400'287,15
• Capital social	9,17, 9,20	158'000'000,00	158'000'000,00
• Réserve légale issue du capital		145'319'000,00	192'719'000,00
- dont réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement		3'167'881,32	51'196'000,00
• Réserve légale issue du bénéfice		462'431'000,58	402'748'199,88
• Propres parts du capital (poste négatif)	9,21	-988'125,18	-9'133'941,36
• Bénéfice reporté		94'856,48	564'325,09
• Bénéfice (résultat de la période)		64'049'175,59	57'530'531,39
Total des passifs		15'566'414'792,70	14'633'172'349,30

Total des engagements subordonnés		75'000'000,00	75'000'000,00
- dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		0,00	0,00

OPÉRATIONS HORS BILAN	ANNEXES	31.12.2017	31.12.2016
Engagements conditionnels	9,2, 10,1	49'147'101,31	37'613'368,15
Engagements irrévocables	9,2	432'375'006,77	332'845'612,33
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	9,2	37'821'400,00	37'821'400,00

COMPTE DE RÉSULTAT en francs

	ANNEXES	2017	2016
Résultat des opérations d'intérêts			
• Produits des intérêts et des escomptes	11,2	189'939'483,72	193'116'569,19
• Produits des intérêts et des dividendes des opérations de négoce		0,00	-15'752,88
• Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		1'907'988,96	3'133'097,90
• Charges d'intérêts	11,2	-29'250'810,83	-34'811'246,36
Résultat brut des opérations d'intérêts		162'596'661,85	161'422'667,85
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts	9,16	-2'289'271,01	4'024'966,09
Sous-total Résultat net des opérations d'intérêts		160'307'390,84	165'447'633,94
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service			
• Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement		29'167'021,02	26'399'830,36
• Produit des commissions sur les opérations de crédit		1'718'339,83	1'700'168,70
• Produit des commissions sur les autres prestations de service		13'221'051,56	11'293'942,88
• Charges de commissions		-4'672'997,11	-4'731'274,00
Sous-total Résultat des opérations de commissions et des prestations de service		39'433'415,30	34'662'667,94
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	11,1	28'706'373,10	23'772'375,14
Autres résultats ordinaires			
• Résultat des aliénations d'immobilisations financières		9'900'962,70	2'589'573,70
• Produits des participations		2'039'651,70	1'807'899,75
• Résultat des immeubles		754'714,71	952'512,20
• Autres produits ordinaires		0,00	0,00
• Autres charges ordinaires		-3'938'623,70	-290'318,40
Sous-total Autres résultats ordinaires		8'756'705,41	5'059'667,25
Charges d'exploitation			
• Charges de personnel	11,3	-73'119'809,73	-70'490'685,03
• Caisse de Retraite et de Prévoyance du Personnel de la BCVs	9,13, 11,3	0,00	-11'000'000,00
• Autres charges d'exploitation	11,4	-41'167'883,01	-36'914'152,29
- dont rémunération de la garantie de l'Etat		-4'040'498,00	-3'970'498,00
Sous-total Charges d'exploitation		-114'287'692,74	-118'404'837,32
Sous-total Charges d'exploitation opérationnelles ¹		-114'287'692,74	-107'404'837,32
• Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	9,6, 9,8, 9,9	-11'003'216,32	-10'565'430,35
• Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	9,16	639'020,49	306'013,53
Résultat opérationnel		112'551'996,08	100'278'090,13
Résultat opérationnel ¹		112'551'996,08	111'278'090,13
• Produits extraordinaires	11,5	1'811'531,01	2'791'783,30
• Charges extraordinaires	11,5	-31'284,15	-139'342,04
• Variations des réserves pour risques bancaires généraux	9,16, 11,5	-35'000'000,00	-31'000'000,00
• Impôts	11,8	-15'283'067,35	-14'400'000,00
Bénéfice (résultat de la période)		64'049'175,59	57'530'531,39
Répartition du bénéfice			
• Bénéfice de l'exercice	12,1	64'049'175,59	57'530'531,39
• Bénéfice reporté		94'856,48	564'325,09
Bénéfice résultant du bilan		64'144'032,07	58'094'856,48
• Attribution à la réserve légale issue du bénéfice		14'300'000,00	58'000'000,00
• Distribution au moyen du bénéfice au bilan			
- sur les actions nominatives		49'770'000,00	0,00
Report à nouveau		74'032,07	94'856,48

¹ sans le versement unique à la Caisse de Retraite et de Prévoyance du Personnel de la BCVs.

PRÉSENTATION DU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE en milliers de francs

FLUX DE FONDS DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL (FINANCEMENT INTERNE)

	2017			2016		
	Sources de fonds	Emplois de fonds	Solde	Sources de fonds	Emplois de fonds	Solde
• Résultat de la période	64'049			57'531		
• Variation des réserves pour risques bancaires généraux	35'000			31'000		
• Corrections de valeurs sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	11'003			10'565		
• Provisions et autres corrections de valeur		12'117		13'670		
• Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes	1'294				11'069	
• Délimitations actives	2'232				57	
• Délimitations passives	9'644			5'402		
• Dividende de l'exercice précédent					29'280	
Solde	123'222	12'117	111'105	118'168	40'406	77'762
FLUX DE FONDS DES TRANSACTIONS RELATIVES AUX CAPITAUX PROPRES						
• Capital-social				8'000		
• Ecritures par les réserves	1'683			52'653		
• Prélèvement sur la réserve légale issue du capital		47'400				
• Modification des propres titres de participation	14'824	6'678		12'973	11'861	
Solde	16'507	54'078	-37'571	73'626	11'861	61'765
FLUX DE FONDS DES MUTATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS, IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET VALEURS IMMATÉRIELLES						
• Participations					3'665	
• Immeubles		4'627		225	6'621	
• Autres immobilisations corporelles		11'695		70	6'807	
• Valeurs immatérielles		345			1'052	
Solde	0	16'667	-16'667	295	18'145	-17'850
FLUX DE FONDS DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE						
Opérations à moyen et long terme (> 1 an)						
• Engagements envers les banques	155'000				95'000	
• Engagements résultant des dépôts de la clientèle	73'000			15'300		
• Obligations de caisse		4'959			10'325	
• Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	406'000			389'000		
• Autres engagements	4'282				274	
• Créances sur les banques		60'000			45'000	
• Créances sur la clientèle		71'946		9'484		
• Créances hypothécaires		493'009			501'649	
• Immobilisations financières		22'082			5'231	
• Autres créances	20'613			23'212		
Opérations à court terme						
• Engagements envers les banques	279'810				21'434	
• Engagements résultant d'opération de financement de titres		133'745		80'270		
• Engagements résultant des dépôts de la clientèle	132'792			224'031		
• Obligations de caisse		5'429			4'197	
• Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés		32'514			36'632	
• Créances sur les banques		348'298		59'751		
• Créances sur la clientèle	236'366			94'573		
• Opérations de négoce	3'769				1'328	
• Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés		16'360		8'592		
• Immobilisations financières	69'515				44'608	
Etat de liquidités						
• Liquidités		249'672			260'212	
Solde	1'381'147	1'438'014	-56'867	904'213	1'025'890	-121'677

PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES CAPITAUX PROPRES en milliers de francs

	Capital social	Réserve issue du capital	Réserve issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Réserves facultatives issues du bénéfice et bénéfice / perte reporté	Propres parts du capital (poste négatif)	Résultat de la période	TOTAL
Capitaux propres au début de la période de référence	158'000	192'719	402'748	459'400	564	-9'134	57'531	1'261'828
• Plan de participation des collaborateurs / inscription dans les réserves								0
• Augmentation / réduction du capital								0
• Autres apports / injections								0
• Acquisitions de propres parts au capital						-6'678		-6'678
• Aliénation de propres parts au capital						14'824		14'824
• Bénéfice (perte) résultant de l'aliénation de propres parts au capital			1'526					1'526
• Dividendes et autres distributions		-47'400	157					-47'243
• Autres dotations / (prélèvements) affectant les réserves pour risques bancaires généraux				35'000				35'000
• Autres dotations / (prélèvements) affectant les autres réserves			58'000		-469		-57'531	0
• Bénéfice / Perte (résultant de la période)							64'049	64'049
Capitaux propres à la fin de la période de référence	158'000	145'319	462'431	494'400	95	-988	64'049	1'323'306

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2017

1. RAISON SOCIALE, FORME JURIDIQUE ET SIÈGE DE LA BANQUE

La Banque Cantonale du Valais est une société anonyme de droit public au sens de l'article 763 alinéa 1 du Code des obligations, instituée par la Loi sur la Banque Cantonale du Valais du 1er octobre 1991. L'Etat du Valais garantit l'ensemble des engagements non subordonnés de la Banque.

Sa raison sociale exacte est «Banque Cantonale du Valais», respectivement en allemand «Walliser Kantonalbank».

Elle a son siège social à Sion et dispose également de six succursales régionales sises dans le Canton du Valais et inscrites au registre du commerce, soit à Brigue, Viège, Sierre, Sion, Martigny et Monthey.

2. PRINCIPES DE COMPTABILISATION ET D'ÉVALUATION

2.1. Principes généraux

Les principes de comptabilité, de comptabilisation et d'évaluation sont conformes au code des obligations, à la loi sur les Banques et à son ordonnance ainsi qu'aux prescriptions comptables pour les banques, les négociants en valeurs mobilières et les groupes et conglomérats financiers définies par la circulaire 15/1 de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA et du règlement de cotation de la SIX Swiss Exchange.

Le bouclage individuel statutaire donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Banque.

La Banque ne publie pas de comptes consolidés, les participations majoritaires étant insignifiantes, au sens de l'art. 35 al. 1 OB.

Les chiffres des annexes ont été arrondis pour les besoins de la publication.

Principes généraux d'évaluation

Les comptes ont été établis selon l'hypothèse de la poursuite de l'activité. Les inscriptions au bilan sont fondées sur des valeurs de continuation.

L'actif comprend les éléments du patrimoine dont l'entreprise peut disposer en raison d'événements passés, dont elle attend un flux d'avantages économiques et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant. Lorsqu'une estimation fiable de la valeur de l'actif n'est pas possible, il s'agit d'une créance éventuelle, qui est commentée dans l'annexe.

Les dettes qui résultent de faits passés, qui entraînent un flux probable d'avantages économiques à la charge de l'entreprise et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant sont inscrites au passif du bilan. Lorsqu'une estimation fiable n'est pas possible, il s'agit d'un engagement conditionnel, qui est commenté dans l'annexe.

Les postes présentés dans les positions du bilan sont évalués individuellement.

La compensation entre actifs et passifs ainsi que celle entre charges et produits sont en principe interdites. La compensation entre créances et engagements est limitée aux cas suivants :

- Créances et engagements découlant d'opérations de même nature avec la même contrepartie, la même monnaie, la même échéance ou une échéance antérieure de la créance qui ne pourront jamais entraîner un risque de contrepartie.
- Compensation de propres titres de dette et des obligations de caisse en portefeuille avec les positions passives correspondantes.
- Compensation des corrections de valeur avec les positions actives correspondantes.
- Compensation, dans le compte de compensation, d'adaptations de valeurs positives et négatives survenues durant la période de référence sans incidence sur le compte de résultat.
- Compensation des valeurs de remplacement positives et négatives d'instruments financiers dérivés sur la base d'un contrat de netting avec la contrepartie concernée, reconnu et exécutable.

Liquidités

Les liquidités sont enregistrées à la valeur nominale.

Opérations de financement de titres

Les opérations de financement de titres se réfèrent aux opérations de mise/prise en pension («REPO»/«reverse REPO»).

Les opérations «REPO» sont inscrites au bilan comme dépôt en espèces avec mise en gage de titres. Les opérations «reverse REPO» sont traitées comme une créance couverte par des titres. Les échanges de liquidités sont inscrits au bilan à la valeur nominale. Les titres reçus et fournis ne sont inscrits au bilan ou décomptabilisés qu'après cession du pouvoir de disposition sur les titres transférés.

Créances sur les banques, créances sur la clientèle et créances hypothécaires

Les créances sur les banques, créances sur la clientèle et créances hypothécaires sont enregistrées à la valeur nominale, diminuée des corrections de valeur nécessaires.

Les avoirs en métaux précieux enregistrés dans des comptes métaux sont évalués à la juste valeur, dans la mesure où le bien concerné est traité sur un marché, efficient au niveau du prix et liquide.

Les créances compromises, qui résultent de situations où il est invraisemblable que le débiteur sera en mesure de faire face à ses engagements futurs, sont évaluées individuellement et la dépréciation de valeur est couverte par des corrections de valeur individuelles. La dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable de la créance et la valeur vraisemblablement réalisable de celle-ci. Le montant vraisemblablement réalisable de la couverture est la valeur de liquidation (valeur d'aliénation estimative, dont sont retranchés les coûts de détention et les charges de liquidation). Dans ces cas, la Banque examine toujours la totalité de l'engagement du client ou de l'entité économique quant au risque de contrepartie qu'il pourrait représenter.

La Banque ne procède pas à la constitution de corrections de valeurs forfaitaires ni à des corrections de valeurs pour risques latents de défaillance existant à la date d'évaluation.

Les montants récupérés sur des créances amorties durant des exercices précédents sont dissous par la rubrique du compte de résultat «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

La Banque évalue les crédits selon des ratings permettant de les catégoriser en 10 classes. Pour les créances appartenant aux classes 1 à 6, le service de la dette est assuré et les sûretés fournies par les clients sont adéquates. Les créances des classes 7 et 8 présentent un profil de risque supérieur. Aucune correction de valeur n'est constituée par la Banque sur ces créances. Dans la classe 9 figurent des créances en souffrance dont les paiements des intérêts sont en retard de plus de 90 jours et font l'objet de corrections de valeur pour les intérêts impayés. Les crédits de la classe 10 sont compromis et font l'objet de corrections de valeur individuelles en capital et intérêts.

S'agissant des crédits pour lesquels la Banque a donné un accord de financement se situant dans les limites autorisées et dont l'utilisation est notoirement soumise à des variations fréquentes et marquées, tels que les crédits en compte courant, la méthode de comptabilisation des corrections de valeur et provisions nécessaires suivante est

appliquée. Lors de la première constitution de la correction de valeur, la charge est saisie globalement par la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts». En cas de variations de l'utilisation du crédit, la Banque procède à une reclassification sans incidence sur le résultat entre la correction de valeur s'appliquant à la position correspondante du bilan et la provision constituée pour la partie non utilisée de la limite. Les corrections de valeur individuelles sont compensées avec les positions actives correspondantes.

Les créances compromises sont portées au bilan à la valeur nominale dès lors que le capital et les intérêts dus sont à nouveau réglés selon les dispositions contractuelles et les critères de solvabilité. Les corrections de valeur sont dissoutes avec incidence sur le résultat par la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

Engagements envers les Banques et engagements résultant des dépôts de la clientèle

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale.

Les engagements en métaux précieux enregistrés dans des comptes métaux sont évalués à la juste valeur, dans la mesure où le bien concerné est traité sur un marché efficient au niveau du prix et liquide.

Opérations de négoce

Les positions de négoce sont des positions gérées activement dans le but de tirer profit des fluctuations de prix des marchés ou de réaliser des gains d'arbitrage.

Les positions des opérations de négoce sont évaluées et inscrites au bilan à la juste valeur. La juste valeur découle soit du prix donné par un marché liquide et efficient au niveau de la formation des prix, soit du prix établi par un modèle d'évaluation.

Lorsque, exceptionnellement, il n'est pas possible d'établir la juste valeur, l'évaluation et l'inscription au bilan sont effectuées selon le principe de la valeur la plus basse. Les gains et pertes de cours résultant de l'évaluation des positions de négoce sont enregistrés dans la rubrique «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur». Le coût de refinancement des titres détenus dans les portefeuilles de négoce est compensé avec le produit des intérêts et dividendes desdits portefeuilles et enregistré sous «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur».

Valeurs de remplacement positives et négatives des instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de négoce et de couverture.

Opérations de négoce

Tous les instruments financiers dérivés des opérations de négoce sont évalués à la juste valeur et leurs valeurs de remplacement positives ou négatives sont publiées dans les rubriques correspondantes du bilan. La juste valeur a pour base les prix de marché, les notations de cours de brokers ainsi que des modèles d'évaluation (discounted cashflow, option).

Le résultat réalisé des opérations de négoce et celui non réalisé de l'évaluation des opérations de négoce sont enregistrés à la rubrique « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Opérations de couverture

Dans le cadre de la gestion de son bilan, la Banque utilise des instruments financiers dérivés pour la couverture des risques de taux d'intérêt et de change. Les opérations de couverture sont évaluées de la même façon que l'opération de base qu'elles couvrent. Le résultat de la couverture est enregistré dans la même rubrique du compte de résultat que celui de l'opération couverte. Dans la mesure où aucune adaptation de valeur de l'opération de base n'a été comptabilisée, le résultat d'évaluation des instruments de couverture est saisi dans le compte de compensation. Le solde net du compte de compensation est présenté soit à la position « Autres actifs » soit à la position « Autres passifs ».

Les actifs et les passifs ainsi que les charges et les produits découlant des transactions internes sont éliminés.

La Banque documente les relations de couverture ainsi que les buts et les stratégies des opérations de couverture lors de la conclusion de ces opérations. La Banque vérifie périodiquement l'effectivité de la relation de couverture. Lorsque cette relation est partiellement ou entièrement ineffective, la fraction ineffective de l'opération est assimilée à une opération de négoce.

Netting

La Banque compense les valeurs de remplacement positives et négatives dans la mesure où il existe avec la contrepartie des conventions de netting reconnues et juridiquement valables.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent des titres de créance, des titres de participation, des stocks de métaux

précieux sous forme physique ainsi que les immeubles repris dans le cadre des opérations de crédit et destinés à la revente.

Pour les immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse, une réévaluation au plus à concurrence des coûts historiques ou des coûts d'acquisition doit être enregistrée dès lors que la juste valeur, qui était tombée en dessous de la valeur d'acquisition, est remontée dans l'intervalle. Le solde des adaptations de valeur est comptabilisé sous les rubriques « Autres charges ordinaires » ou « Autres produits ordinaires ».

Titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance

L'évaluation est effectuée à la valeur d'acquisition compte tenu de la délimitation de l'agio ou du disagio sur la durée résiduelle (« accrual method »). L'agio ou le disagio est délimité sur la durée d'échéance résiduelle par les « Comptes de régularisation actifs ou passifs ». Les modifications de valeur en lien avec le risque de défaillance sont enregistrées immédiatement dans la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Lorsque des immobilisations financières destinées à être conservées jusqu'à l'échéance sont aliénées avant l'échéance ou remboursées par anticipation, les bénéfices et pertes réalisés correspondant à la composante de taux sont délimités sur la durée d'échéance résiduelle de l'opération par les rubriques « Autres actifs » ou « Autres passifs ».

Titres de créance qui ne sont pas destinés à être conservés jusqu'à l'échéance

L'évaluation est effectuée selon le principe de la valeur la plus basse. Les adaptations de valeur résultant de l'évaluation subséquente sont enregistrées globalement dans les « Autres charges ordinaires » ou les « Autres produits ordinaires ». Les modifications de valeur relatives au risque de défaillance sont enregistrées dans la position « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Titres de participation, stocks de métaux précieux détenus sous forme physique et pour propre compte, immeubles et marchandises repris dans le cadre des opérations de crédit et destinés à la revente

L'évaluation est effectuée à la valeur la plus basse. En ce qui concerne les immeubles repris dans les opérations de crédit et destinés à la revente, la valeur la plus basse correspond au montant qui, du coût d'achat et de la valeur de liquidation, est le moins élevé des deux. Les stocks

physiques de métaux précieux servant à la couverture des engagements en comptes métaux sont, comme ces derniers, évalués à la juste valeur. Les adaptations de valeur sont enregistrées globalement dans les «Autres charges ordinaires» ou les «Autres produits ordinaires».

Participations

Sont considérés comme participations, les titres de participation émis par des entreprises, que la Banque détient dans l'intention d'un placement permanent, quelle que soit la part aux voix.

Les participations sont évaluées individuellement, à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections économiquement nécessaires.

La Banque examine à chaque date du bilan si la valeur des participations est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser que certains actifs pourraient avoir subi des pertes de valeur. Si elle observe de tels signes, la Banque détermine la valeur réalisable de chaque actif. La valeur réalisable est la plus élevée des valeurs entre la valeur nette du marché et la valeur d'usage. La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse la valeur réalisable. S'il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique «Corrections de valeur sur participation, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles».

Les gains réalisés lors de l'aliénation de participations sont enregistrés dans la rubrique «Produits extraordinaires», les pertes réalisées dans la rubrique «Charges extraordinaires».

L'impact d'une utilisation théorique de la méthode de la mise en équivalence («equity method»), si la Banque peut exercer une influence importante (droit de vote égal ou supérieur à 20%), est publié au tableau «9.6 Présentation des participations».

Immobilisations corporelles

Les investissements effectués dans des immobilisations corporelles utilisées pendant plus d'une période comptable et qui sont supérieurs à la limite d'activation de CHF 50'000 sont activés.

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leurs coûts d'acquisition, déduction faite des amortissements planifiés cumulés sur la durée d'utilisation estimée.

Les immobilisations corporelles sont amorties de façon linéaire, sauf indication spécifique, par la position «Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles», en fonction de la durée d'utilisation estimée avec pru-

dence. Les immobilisations corporelles s'amortissent selon les durées maximales suivantes :

Catégorie d'immobilisations corporelles	Durée d'utilisation
Immeubles à l'usage de la Banque, autres immeubles	Amortissements dégressifs de 3 %
Installations, machines de bureau, mobilier	5 ans
Télécommunications, logiciels et projets informatiques	5 ans
Matériel informatique	3 ans

La Banque examine, à la date du bilan, si la valeur de chaque immobilisation corporelle est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser que certains actifs pourraient avoir subi des pertes de valeur. Si elle observe de tels signes, la Banque détermine la valeur réalisable de chaque actif. La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse la valeur réalisable.

S'il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique «Corrections de valeur sur participation, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles».

Si l'examen de la préservation de la valeur d'une immobilisation corporelle fait apparaître un changement de la durée d'utilisation, la valeur comptable résiduelle est amortie selon un plan correspondant à la nouvelle durée d'utilisation fixée par la Banque.

Les gains réalisés lors de l'aliénation d'immobilisations corporelles sont enregistrés dans la rubrique «Produits extraordinaires», les pertes réalisées dans la rubrique «Charges extraordinaires».

Valeurs immatérielles

Les valeurs immatérielles acquises sont portées à l'actif du bilan lorsqu'elles vont procurer à la banque des avantages économiques s'étendant sur plusieurs années. Les valeurs immatérielles créées par la banque ne sont pas activées. Les valeurs immatérielles sont portées au bilan et évaluées selon le principe des coûts d'acquisition.

Les valeurs immatérielles sont amorties de façon linéaire par la position «Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles», selon la durée d'utilisation estimée avec prudence. La durée d'utilisation des valeurs immatérielles n'est pas supérieure à trois ans.

La Banque examine à chaque date du bilan si la valeur des valeurs immatérielles est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser que certains actifs pourraient avoir subi des pertes de valeur.

Si elle observe de tels signes, la Banque détermine individuellement la valeur réalisable de chaque actif. La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse la valeur réalisable.

S'il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique « Corrections de valeur sur participation, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles ».

Si l'examen de la préservation de la valeur des valeurs immatérielles fait apparaître un changement de la durée d'utilisation, la valeur comptable résiduelle est amortie selon un plan correspondant à la nouvelle durée d'utilisation fixée par la Banque.

Les gains réalisés lors de l'aliénation de valeurs immatérielles sont enregistrés dans la rubrique « Produits extraordinaires », les pertes réalisées dans la rubrique « Charges extraordinaires ».

Provisions

Les obligations, juridiques ou de fait, sont évaluées à intervalles réguliers. Une provision est constituée si une sortie de fonds apparaît probable et peut être évaluée de manière fiable.

Les provisions existantes sont réévaluées au minimum semestriellement. Elles sont augmentées, maintenues ou dissoutes sur la base de ces nouvelles évaluations.

Les provisions qui ne sont plus économiquement nécessaires sont dissoutes par le compte de résultat. Elles sont enregistrées comme suit :

- les provisions pour engagements de prévoyance par la rubrique « Charges de personnel »,
- les autres provisions par la rubrique « Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes ».

Les « Provisions pour risques de défaillance » appliquées aux crédits pour lesquels la Banque a donné un accord de financement se situant dans les limites autorisées et dont l'utilisation est notoirement soumise à des variations fréquentes et marquées, tels que les crédits en compte courant sont décrites au chapitre « Créances sur les banques, créances sur la clientèle et créances hypothécaires ».

Réserves pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux sont des réserves constituées préventivement dans le but de couvrir les risques découlant de l'activité de la Banque.

Les réserves pour risques bancaires généraux sont constituées et dissoutes par la rubrique du compte de résultat « Variations des réserves pour risques bancaires généraux ».

Les réserves pour risques bancaires généraux sont fiscalement imposées.

Impôts

Impôts courants

Les impôts courants sont des impôts récurrents, en règle générale annuels, affectant le revenu et le capital. L'impôt sur les transactions n'en fait pas partie.

Les engagements résultant des impôts courants affectant le revenu et le capital sont enregistrés dans la rubrique « Comptes de régularisation » (passif).

Les impôts courants affectant le revenu et le capital sont enregistrés dans la rubrique « Impôts » du compte de résultat.

Propres titres de participation

L'achat de propres parts du capital est enregistré à la valeur d'acquisition au moment de cette transaction dans la rubrique « Propres parts du capital » déduite des capitaux propres. La Banque ne fait pas d'évaluation subséquente. Dans le cas d'une revente de propres parts du capital, le résultat réalisé est enregistré dans la rubrique « Réserve légale issue du bénéfice » et la Banque réduit la position « Propres parts du capital » de la valeur d'acquisition des actions propres vendues.

Les dividendes sont directement attribués à la « Réserve légale issue du bénéfice ».

Engagements de prévoyance

L'ensemble des collaborateurs sont assurés auprès de la fondation de prévoyance de la Banque. Il existe en outre un plan de prévoyance complémentaire pour les membres de direction, (directeurs et directeurs adjoints) et de la Direction générale.

Les cotisations d'employeur correspondant aux plans de prévoyance sont enregistrées dans la rubrique « Charges de personnel ».

La Banque examine à la date du bilan s'il existe dans les institutions de prévoyance un avantage ou un engagement économique. Cet examen est basé sur les contrats, les comptes annuels des institutions de prévoyance établis en Suisse selon la Swiss GAAP RPC 26, ainsi que d'autres calculs présentant la situation financière ainsi que l'excédent de couverture ou le découvert existant par institution de prévoyance conformément aux circonstances réelles.

Les engagements économiques sont portés au bilan sous le poste « Provisions ». Les adaptations de valeur relatives aux avantages/engagements économiques par rapport à la période précédente sont inscrites dans la

rubrique « Charges de personnel » du compte de résultat. La Banque n'a pas l'intention d'utiliser l'avantage économique éventuel résultant d'une couverture excessive pour réduire les cotisations de l'employeur. Il n'en résulte donc pour la Banque aucun avantage économique à inscrire à l'actif du bilan.

Plans de participation des collaborateurs

Un plan de participation au capital-actions de la Banque est prévu dans le cadre des prestations de la Banque en faveur de son personnel. Les cadres (y compris les membres de la Direction générale) et les collaborateurs ont la possibilité d'acquérir respectivement 120 et 60 actions à un cours préférentiel fixé au moment de la libération des actions. Les actions sont bloquées pour une durée de cinq ans.

La rémunération étant fondée sur des instruments de capitaux propres authentiques, il n'y a pas d'évaluation subséquente. Les écarts éventuels au moment du règlement sont comptabilisés dans la rubrique « Charges de personnel ».

D'autres informations sur les plans de participation des collaborateurs sont disponibles dans les tableaux « 9.18 Nombre et valeur des droits de participations ou des options sur de tels droits accordés à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs, de même que des indications au sujet des éventuels plans de participation des collaborateurs » et « 9.22 Indications selon l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en Bourse et l'art. 663C al. 3 CO par les banques dont les titres de participation sont cotés ».

Opérations hors bilan

Les opérations hors bilan sont présentées, à la valeur nominale, dans les tableaux « 10.1 Répartitions et commentaires des créances éventuelles et engagements conditionnels » et « 10.3 Répartition des opérations fiduciaires ». Pour les risques prévisibles, des provisions au passif du bilan sont constituées.

2.2. Modifications des principes de comptabilisation et d'évaluation

Les principes de comptabilisation et d'évaluation n'ont pas subi de modifications par rapport à l'exercice précédent.

2.3. Saisie des opérations

Toutes les opérations conclues jusqu'à la date du bilan sont comptabilisées à la date de conclusion (trade date accounting) et évaluées selon les principes indiqués ci-dessus. Les opérations au comptant sur devises conclues mais non encore exécutées sont inscrites selon le principe de la date de règlement.

2.4. Traitement des intérêts en souffrance

Les intérêts, et les commissions correspondantes, réputés en souffrance ne sont pas saisis comme produits des intérêts. Sont considérés comme tels les intérêts, et les commissions, échus depuis plus de 90 jours et impayés. Pour ce qui est des crédits en comptes courants, sont considérés comme étant en souffrance les intérêts et les commissions lorsque la limite de crédit est dépassée depuis plus de 90 jours. Dès cet instant, et jusqu'au moment où aucun intérêt échu depuis 90 jours n'est ouvert, les intérêts et commissions courus futurs ne sont pas crédités dans la rubrique « Produit des intérêts et des escomptes ». Les intérêts en souffrance ne sont pas extournés rétroactivement. Les créances résultant des intérêts accumulés jusqu'à l'expiration du délai de 90 jours (intérêts échus et impayés ainsi qu'intérêts courus accumulés) sont amorties par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

2.5. Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour. A chaque arrêté, les actifs et les passifs sont convertis aux cours du jour de la date de clôture. Les participations, les immobilisations corporelles et les valeurs immatérielles sont converties au cours historique. Le résultat de change issu de la conversion des positions en monnaies étrangères est enregistré dans la rubrique « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Les cours du jour de la date de clôture des principales monnaies sont les suivantes :

	31.12.2017	31.12.2016
USD	0.9769	1.0188
EUR	1.1718	1.0749

2.6. Traitement du refinancement des positions contractées dans le cadre de l'activité de négoce

Les coûts de refinancement des opérations de négoce sont portés au débit de la rubrique « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

3. GESTION DES RISQUES

La gestion optimale des risques est un facteur de succès pour la Banque. La limitation et la gestion des risques font partie des priorités des organes de la Banque. Ils ont mis en place une organisation afin d'identifier, mesurer,

gérer, contrôler et surveiller les risques.

De plus, un système d'information du management (MIS) adapté aux différents échelons de Direction permet aux membres de la Direction générale et aux membres du Conseil d'administration d'être informés régulièrement de la situation patrimoniale et financière de la Banque, de l'état de ses liquidités, de ses résultats ainsi que des risques y relatifs.

Les principaux éléments de la gestion des risques sont :

- une politique de risque globale,
- l'application des principes reconnus pour la mesure et gestion des risques,
- la définition des différentes limites de risques accompagnées d'une surveillance et d'un reporting correspondants,
- l'assurance d'un reporting ponctuel et global sur tous les risques,
- la promotion de la connaissance des risques à tous les niveaux de direction.

La politique des risques est définie par la Direction générale et approuvée par le Conseil d'administration. Elle définit la philosophie de risques, les responsabilités, l'organisation et les procédures en matière de gestion des risques. Le Conseil d'administration approuve les limites de risques stratégiques basées sur la capacité à assumer des risques et surveille le respect de celles-ci ainsi que l'application de la politique des risques.

Pour l'exécution de sa fonction de surveillance, le Conseil d'administration reçoit chaque trimestre un rapport détaillé sur les risques. La Direction générale en est informée chaque mois. Le système d'information interne assure un reporting approprié à tous les niveaux.

La surveillance des risques de la Banque se subdivise en 5 domaines :

- Risques de crédit
- Risques de taux
- Risques de marché (sur devises et titres)
- Risques de liquidités
- Risques opérationnels

Au sein de la Direction générale, la responsabilité des opérations de négoce et celle du contrôle des risques sont attribuées à des personnes distinctes.

Le Conseil d'administration s'est prononcé sur les limites de risques en novembre 2017, en regard de la situation des risques encourus par la Banque.

3.1. Risques de crédit

Avances à la clientèle

Le risque de défaillance inhérent aux opérations de crédit est minimisé par les mesures organisationnelles suivantes :

- Fixation de conditions qualitatives, quantitatives et de limites de compétence pour l'octroi de crédits,
- Mise en place du système de ratings,
- Révision périodique des dossiers sur la base de critères de risques,
- Garantie d'une séparation des fonctions entre l'octroi du crédit et la libération des fonds,
- Mise en place d'une analyse indépendante pour les crédits « non standards » et pour les réexamens des crédits.

La politique de crédit traite la totalité des avances à la clientèle qui pourraient entraîner des pertes si les contreparties se trouvaient dans l'incapacité de rembourser leurs engagements.

La Banque limite les risques de crédit en les répartissant, en se montrant exigeante sur la qualité des débiteurs et par le biais de marges de couverture.

La qualité des clients est évaluée selon des critères de solvabilité uniformes. L'organisation des compétences en matière d'octroi de crédits est centrée sur les risques. L'octroi des crédits aux organes est de la seule responsabilité du Conseil d'administration.

Son système de ratings donne à la Banque l'assurance que les conditions proposées à la clientèle sont en adéquation avec les risques. Une actualisation des ratings et une communication régulière avec la clientèle permettent à la Banque d'exercer une surveillance efficace des risques de défaillance pendant toute la durée des crédits.

Le montant des prêts est fonction de la capacité du client à assumer le service de la dette et de la valeur des gages retenue par la Banque. Les amortissements des créances hypothécaires sur les objets commerciaux et industriels sont fixés en conformité avec la durée de vie économique de l'objet remis en garantie.

Des spécialistes en restructuration et en évaluation d'entreprises sont à la disposition de la clientèle et des conseillers pour traiter des questions de nature particulièrement complexe.

La gestion des risques de crédit est assurée par un système moderne d'agrégation et d'analyse des risques de défaillance prenant en compte l'ensemble des secteurs d'activité. Les corrections de valeurs sont réévaluées au minimum semestriellement.

Pour mesurer et gérer les risques de défaillance, la Banque évalue les crédits selon un système de ratings permettant de les catégoriser en 10 classes. Ce système permet à la Banque d'appréhender de manière précise les risques propres à chaque crédit et d'en tenir compte de manière adéquate lors de l'élaboration des conditions proposées à la clientèle.

Risques de contreparties dans les affaires interbancaires
 Dans les activités interbancaires, un système de limite à plusieurs niveaux est appliqué pour la gestion des risques de contreparties et de défaillance.

La Banque ne travaille qu'avec des contreparties au bénéfice d'une notation minimale de qualité moyenne supérieure selon l'échelle de notation financière des principales agences de notation. Le montant de la limite dépend essentiellement du rating et du pays.

3.2. Risques de taux

Étant donné que la marge d'intérêt constitue la source principale de revenus de la Banque, et en conformité avec les exigences légales, cette dernière attache une grande importance à la gestion des risques de taux.

Des limites stratégiques et opérationnelles sont définies et approuvées par le Conseil d'administration.

Les risques de taux inhérents aux opérations au bilan et hors bilan sont pilotés et surveillés de manière centralisée par le comité Alco de la Banque. Basée sur la méthode des taux de marché, la surveillance est axée sur la valeur actualisée des capitaux propres.

Un outil informatique permet au comité Alco d'effectuer des calculs de durée ainsi que des tests de résistance au stress. Au besoin, ce dernier peut aussi faire appel à des spécialistes externes.

3.3. Risques de marché

Risques de change

La Banque gère le risque de change afin de minimiser l'impact que les fluctuations monétaires pourraient avoir sur son revenu. Sa stratégie consiste fondamentalement à équilibrer les actifs en monnaies étrangères avec les passifs en monnaies étrangères dans le cadre d'une limite notionnelle globale. L'exposition aux risques de change est mesurée journalièrement.

Opérations de négoce

Les limites de position autorisées par le Conseil d'administration pour l'activité de négoce sont exprimées en notionnel et en terme de «VaR» (Value-at-Risk). Les opérations de négoce sont évaluées à la juste valeur, sur la base du prix du marché. La Value-at-Risk est calculée journalièrement sur une durée de dix jours et avec un niveau de confiance de 99%. Un rapport sur l'exposition aux risques et sur le résultat est adressé quotidiennement aux membres du Comité Nostro et au responsable du contrôle des risques.

Le négoce d'instruments financiers est effectué pour le compte de la clientèle, pour la gestion de la structure

du bilan et dans le cadre des opérations de négoce. Les instruments utilisés par la Banque sont aussi bien des instruments standardisés que ceux négociés de gré à gré. La Banque n'a aucune activité de market maker autre que celle sur ses propres titres de participation.

3.4. Risques de liquidités

La gestion de la liquidité vise à générer une position de liquidité solide, permettant à la Banque de faire face en tout temps à ses obligations de paiement.

Le risque de refinancement est en outre piloté par une procédure d'optimisation de la structure du bilan.

Le plan d'urgence relatif à la liquidité est un élément important du concept de gestion de crise. Il comprend une évaluation des sources de financement, lorsque des tensions sur le marché se manifestent, et définit des procédures d'urgence. La Banque se prémunit contre une crise de liquidité en diversifiant ses sources de refinancement.

Des limites stratégiques sont définies par le comité Alco, validées par la Direction générale et approuvées par le Conseil d'administration.

Les risques de liquidités sont suivis de manière centralisée par le service en charge de la Trésorerie de la Banque et font l'objet d'une surveillance par le Comité Alco.

Un outil informatique fournit au comité Alco des mesures de l'exposition aux risques de liquidités, lui permet d'effectuer des tests de résistance au stress et calcule les ratios légaux issus de l'Ordonnance sur les liquidités. Au besoin, le comité Alco peut aussi faire appel à des spécialistes externes.

3.5. Risques opérationnels

Les risques opérationnels sont définis comme étant «le risque de pertes directes ou indirectes dues à une inadéquation ou à une défaillance des procédures de l'établissement, de son personnel ou à des risques externes».

La gestion des risques opérationnels s'appuie sur un dispositif décrit dans un concept cadre et des principes de gouvernance induits par ce concept. Il établit le lien entre les structures organisationnelles, les méthodes, les processus et les outils composant le dispositif. Sa méthodologie permet de catégoriser, de cartographier, de mesurer les risques opérationnels afin d'en arrêter le niveau d'acceptation.

Procédures internes

Des règlements et des directives internes portant sur l'organisation et les contrôles permettent de limiter ces risques. Les processus de la Banque et les risques qui leur sont liés sont documentés à l'aide d'un outil de modélisation. La Direction générale et le Conseil d'administration

sont informés trimestriellement par un rapport sur les risques opérationnels du résultat des contrôles effectués au sein de la Banque dans le cadre de ses processus. Le système de contrôle interne est régulièrement vérifié par l'Audit interne, qui rend directement compte de ses travaux au Comité d'audit et au Conseil d'administration. Le Compliance Officer contrôle le respect par la Banque des dispositions légales et réglementaires en vigueur ainsi que les devoirs de diligence propres aux intermédiaires financiers. Il suit les développements législatifs en cours auprès des autorités de surveillance ou d'autres organismes. Le Compliance Officer veille également à l'adaptation des directives internes aux nouvelles dispositions législatives et réglementaires.

Externalisation d'activités (Outsourcing)

Les prestations informatiques, considérées comme essentielles à l'activité de la Banque, sont externalisées auprès d'IBM Suisse SA à Lausanne (Hébergeur jusqu'au 18 septembre), de Dialogue Logique SA à Lausanne (Gestion d'infrastructures), de Swisscom SA à Fribourg (Application Management et Hébergeur dès le 19 septembre) et de Bottomline Technologies SA à Genève (Messagerie interbancaire). Ces externalisations remplissent les exigences de la FINMA (circulaire 2008/7) et font l'objet de contrats de services détaillés (Contrat de base, Contrat de projet, Contrat de maintenance ou Services Level Agreement). Afin de garantir la confidentialité des opérations, les collaborateurs des prestataires de services concernés sont tous soumis au secret bancaire.

Business Continuity Management (BCM)

La Banque a élaboré une stratégie de Business Continuity Management (BCM) afin qu'elle puisse poursuivre l'exercice de son activité même en cas de survenance de situations exceptionnelles. Les processus critiques de la Banque sont soumis à cette stratégie et sont régulièrement revus sous l'angle d'analyses d'impact (Business Impact Analysis) et de la détermination d'options en matière de maintien ou de redémarrage des activités (Business Recovery).

4. MÉTHODES APPLIQUÉES POUR L'IDENTIFICATION DES RISQUES DE DEFAILLANCE ET POUR LA DETERMINATION DU BESOIN DE CORRECTIONS DE VALEUR

4.1. Créances couvertes par hypothèque

Pour les financements de biens immobiliers à usage propre, la Banque actualise la valeur des gages dans le

cadre de la révision périodique des crédits ou lorsqu'un cas d'affaire impliquant une augmentation du risque, telle qu'adaptation de la limite de crédit, rééchelonnement d'amortissements ou intérêts impayés, survient. Sur cette base, la Banque identifie les crédits hypothécaires présentant des risques accrus. Après un examen détaillé, ces crédits peuvent faire l'objet d'une demande de sûretés supplémentaires ou d'une correction de valeur pour défaut de couverture.

La valeur des immeubles de rapport est déterminée à l'aide d'un modèle de capitalisation des revenus durables estimés. Ce modèle tient compte des données de marché. La durée de validité d'une estimation en valeur de rendement pour immeubles de rapport est de cinq ans. S'il y a des indices de changements de l'état locatif, la Banque procède à une réévaluation anticipée de l'immeuble.

4.2. Crédits couverts par des titres

Les engagements ainsi que la valeur des titres nantis sont vérifiés quotidiennement. Si la valeur de nantissement des sûretés vient à être inférieure au montant du crédit, la Banque exige soit un remboursement partiel, soit des sûretés supplémentaires. Si l'insuffisance de couverture croît ou s'il existe des conditions de marché exceptionnelles, la Banque réalise les sûretés.

4.3. Crédits sans couverture

Les crédits en blanc sont en général des crédits accordés à des Corporations de droit public (CDP), des crédits commerciaux, des prêts personnels ou des dépassements en compte de la clientèle de détail d'une durée maximale de 3 mois.

La solvabilité des Corporations de droit public est examinée annuellement sur la base d'indicateurs financiers et d'une appréciation qualitative.

Pour les crédits commerciaux, la Banque demande annuellement ou à intervalles plus rapprochés des informations sur la marche des affaires de l'entreprise. Elle exige la transmission des comptes annuels ainsi que, le cas échéant, des boucllements intermédiaires.

L'examen de ces informations peut conduire à l'identification d'une augmentation des risques. Si tel est le cas, une évaluation approfondie est effectuée permettant au conseiller à la clientèle de définir les mesures qui s'imposent. Cas échéant, des spécialistes en restructuration et en évaluation d'entreprises sont à la disposition de la clientèle et des conseillers pour traiter des questions de nature particulièrement complexes. Si cette phase montre que le crédit est compromis, la Banque constitue une correction de valeur.

4.4. Procédure de détermination des corrections de valeur pour risque de défaillance

Les nouveaux besoins de corrections de valeur pour risque de défaillance sont identifiés selon la procédure décrite aux chapitres 4.1 à 4.3. Les positions à risque sont réévaluées à chaque clôture et les corrections de valeur adaptées en conséquence si nécessaire sur base semestrielle.

5. EVALUATION DES SURETÉS DE CREDIT

5.1. Créances couvertes par des gages immobiliers

Les crédits garantis par gage immobilier ne sont jamais octroyés sans une évaluation des sûretés axée sur l'utilisation de l'objet.

La «valeur de nantissement», sur laquelle est basé le montant de l'avance, est en principe déterminée de la façon suivante :

- Maison familiale, appartement en PPE : valeur réelle pour les objets en usage propre et valeur de rendement pour les objets en location,
- Immeuble locatif, commercial (dont hôtel et restaurant), artisanal ou industriel : valeur de rendement,
- Immeuble agricole : valeur de rendement (LDFR),
- Terrain : valeur réelle.

Pour les créances compromises, la valeur de liquidation du bien est établie.

La Banque a une bonne connaissance du marché immobilier dans le canton, ce qui lui permet d'apprécier la plausibilité des estimations retenues.

Les estimateurs internes utilisent pour les biens destinés à l'habitation des modèles d'évaluation pour lesquels la Banque a édicté des procédures.

Les experts immobiliers de la Banque apportent leur concours aux instances de crédit ainsi qu'aux clients pour toutes questions techniques et d'évaluation relatives à des biens immobiliers.

Pour les immeubles locatifs, les immeubles commerciaux et les objets spéciaux, l'évaluation est confiée à des experts immobiliers internes ou externes reconnus, qui déterminent notamment la valeur de rendement.

La Banque prend comme base d'octroi des crédits la valeur la plus basse entre l'estimation interne, le prix d'achat et l'éventuelle estimation externe.

5.2. Crédits couverts par des gages mobiliers

Pour les crédits lombards et autres crédits couverts par des titres, seules des sûretés (obligations, actions, produits structurés) facilement négociables sont acceptées.

Pour couvrir le risque de marché, la Banque pratique des

taux d'avance sur le prix de marché des titres acceptés en nantissement.

Pour les autres garanties mobilières, la Banque applique une décote sur les valeurs nominales ou sur les valeurs de rachat.

6. POLITIQUE D'AFFAIRES LORS DE LA MISE EN ŒUVRE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES ET DE L'UTILISATION DE LA COMPTABILITE DE COUVERTURE

6.1. Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés

La Banque conclut des contrats d'instruments financiers dérivés à des fins de négoce et de couverture.

Le négoce d'instruments financiers dérivés est assuré par des collaborateurs spécialement formés à cet effet. La Banque n'a pas d'activité de market maker sur les instruments financiers dérivés. Elle pratique le négoce d'instruments de gré à gré qu'à la demande de clients. Elle n'exerce pas d'activité de négoce de dérivés de crédit.

Les instruments financiers dérivés sont utilisés dans le cadre de la gestion des risques et servent notamment à couvrir les risques de taux d'intérêt et de change. Les opérations de couverture sont toujours conclues avec des contreparties externes.

6.2. Utilisation de la comptabilité de couverture (« hedge accounting »)

Types d'opérations de base et de couverture

La comptabilité de couverture est surtout utilisée en rapport avec les types d'opérations suivants :

Opération de base	Couverture par
Créances, immobilisations financières et engagements sensibles aux fluctuations de taux d'intérêt	Swap de taux d'intérêt
	Option sur taux

Constitution des groupes d'instruments financiers

Les positions sensibles aux variations de taux (essentiellement des créances et engagements envers la clientèle, ainsi que des créances hypothécaires) sont groupées par échéance et par monnaie et couvertes à l'aide d'opérations de macro-hedge. Ponctuellement, des opérations de micro-hedge sont effectuées.

Relation économique entre les opérations de base et les opérations de couverture

La Banque documente la relation entre l'instrument de couverture et l'opération de base à la conclusion de la couverture. Elle documente l'objectif de l'opération de couverture ainsi que la méthode pour mesurer l'effectivité de la relation de couverture.

Mesure de l'effectivité

Une couverture est considérée comme efficace quand les critères suivants sont remplis :

- la couverture est jugée hautement efficace dès sa conclusion et sur toute sa durée ;
- il existe un rapport économique étroit entre l'opération de base et l'opération de couverture ;
- les variations de valeur de l'opération de base et celle de l'opération de couverture sont inverses au regard du risque couvert ;
- le degré de corrélation entre l'opération de base et l'opération de couverture, au regard du risque couvert, est compris dans une fourchette allant de 80 à 125 %.

Un test d'effectivité est établi à chaque clôture. La relation de couverture est évaluée de manière prospective en mesurant la variation de la valeur économique des opérations de couverture et des opérations de base pour des chocs de taux de ± 100 bps. Pour être considérée comme opération de couverture, la variation relative de valeur des opérations de couverture et des opérations de base doit se situer entre 80 % et 125 %.

Ineffectivité

Une opération de couverture jugée inefficace est aussitôt assimilée à une opération de négoce et le résultat de la fraction inefficace comptabilisé dans la rubrique « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

7. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS APRÈS LA DATE DU BILAN

Aucun événement susceptible d'avoir un impact significatif sur le patrimoine, la situation financière ainsi que les résultats de la Banque n'est intervenu après le 31 décembre 2017, date du bilan de la Banque.

8. RÉVISION EXTERNE

L'Assemblée générale a nommé PricewaterhouseCoopers SA comme réviseur externe de la Banque. Le premier mandat de révision date de 2002. M. Omar Grossi, expert-réviseur, assume la fonction de réviseur responsable depuis l'exercice 2016.

9 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

9.1 RÉPARTITION DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT DE TITRES (ACTIVES ET PASSIVES) en milliers de francs

	31.12.2017	31.12.2016
Valeur comptable des créances découlant de la mise en gage de liquidités lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise en pension (avant prise en compte d'éventuels contrats de netting)	0	0
Valeur comptable des engagements découlant des liquidités reçues lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension (avant prise en compte d'éventuels contrats de netting)	20'000	153'745
Valeur comptable des titres détenus pour propre compte, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opérations de mise en pension	20'267	180'733
- dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	20'267	180'733
La juste valeur des titres reçus en qualité de garantie dans le cadre du prêt de titres ainsi que des titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et par le biais de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	0	0
- dont titres remis à un tiers en garantie	0	0
- dont titres aliénés	0	0

9 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

9.2 PRÉSENTATION DES COUVERTURES DES CRÉANCES ET DES OPÉRATIONS HORS BILAN AINSI QUE DES CRÉANCES COMPROMISES en milliers de francs

	NATURE DES COUVERTURES			
	Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	Total
Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)				
• Créances sur la clientèle	332'733	322'992	1'589'961	2'245'686
- dont collectivités de droit public	828	104'742	784'796	890'366
• Créances hypothécaires	9'509'155			9'509'155
- immeubles d'habitations	8'091'666			8'091'666
- immeubles commerciaux	764'015			764'015
- immeubles artisanaux et industriels	512'595			512'595
- autres	140'879			140'879
Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)				
31.12.2017	9'841'888	322'992	1'589'961	11'754'841
31.12.2016	9'380'554	324'117	1'721'581	11'426'252
Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur)				
31.12.2017	9'760'608	322'536	1'563'248	11'646'392
31.12.2016	9'309'837	323'895	1'685'366	11'319'098
Hors bilan				
• Engagements conditionnels	7'043	5'888	36'216	49'147
• Engagements irrévocables	253'432	38'661	140'282	432'375
• Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires			37'821	37'821
Total du hors bilan				
31.12.2017	260'475	44'549	214'319	519'343
31.12.2016	233'079	11'433	163'768	408'280

	Montant brut	Valeur estimée de réalisation des sûretés	Montant net	Corrections de valeur individuelles
Créances compromises				
31.12.2017	311'321	204'269	107'052	108'449
31.12.2016	322'899	213'960	108'939	107'155

9.3 RÉPARTITION DES OPÉRATIONS DE NÉGOCE ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR (ACTIFS ET PASSIFS) en milliers de francs

	31.12.2017	31.12.2016
ACTIFS		
Opérations de négoce		
• Titres de dette, papiers/opérations du marché monétaire	0	0
- dont cotés	0	0
• Titres de participation	0	3'664
• Métaux précieux	75	67
• Autres actifs du négoce	0	113
Total des Opérations de négoce	75	3'844
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur		
• Titres de dette	0	0
• Produits structurés	0	0
• Autres	0	0
Total des Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	0	0
Total des actifs	75	3'844
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	0	0
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	0	0

9 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

9.4 PRÉSENTATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (ACTIFS ET PASSIFS) en milliers de francs

Instruments de taux

- Swaps

Devises / métaux précieux

- Contrats à terme
- Options (OTC)

Titres de participation / Indices

- Futures
- Options (exchange traded)

Total avant prise en compte des contrats de netting

	INSTRUMENTS DE NÉGOCE			INSTRUMENTS DE COUVERTURE		
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats
31.12.2017	38'344	8'337	2'405'648	1'422	88'787	1'307'920
31.12.2016	22'311	9'289	1'598'648	1'102	120'356	1'391'470
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	0	0	0	1'422	88'787	1'307'920
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	0	0	0	1'102	120'356	1'391'470

Total après prise en compte des contrats de netting

	Valeurs de remplacement positives (cumulées)	Valeurs de remplacement négatives (cumulées)
31.12.2017	39'773	97'131
31.12.2016	23'413	129'645

Répartition selon les contreparties

	Instances centrales de clearing	Banques et négociants en valeurs mobilières	Autres clients
Valeurs de remplacement positives (après prise en compte des contrats de netting)		39'379	394

9.5 RÉPARTITION DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES en milliers de francs

Répartition des Immobilisations financières

	VALEUR COMPTABLE		JUSTE VALEUR	
	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
• Titres de créance	231'204	275'221	230'540	274'834
- dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	229'204	269'232	228'471	268'845
- dont non destinés à être conservés jusqu'à l'échéance (disponibles à la revente)	2'000	5'989	2'069	5'989
• Titres de participation	44'928	40'606	59'718	52'216
- dont participations qualifiées (au moins 10% du capital ou des voix)	0	0	0	0
• Métaux précieux	0	0	0	0
• Immeubles	13'919	21'656	13'919	21'656
Total	290'051	337'483	304'177	348'706
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	222'202	232'009	221'378	228'179

Répartition des contreparties selon la notation

	De AAA à AA-	De A+ à A-	De BBB+ à BBB-	De BB+ à B-	Inférieur à B-	Sans notation
Valeurs comptables des titres de créance	205'474	0	0	0	0	25'730
Valeurs comptables des titres de participation	1'294	3'097	0	0	0	40'537

La Banque se réfère aux classes de notation des agences reconnues par la Finma.

Les positions sans notation sont essentiellement des positions de premier ordre, sur des cantons et des villes suisses, non notées par une des trois agences de notation.

9 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

9.6 PRÉSENTATION DES PARTICIPATIONS en milliers de francs

	Valeur d'acquisition	Corrections de valeur cumulées	Valeur comptable au 31.12.2016	2017					Valeur comptable au 31.12.2017	Valeur de marché
				Changements d'affectation	Investissements	Désinvestissements	Corrections de valeur	Reprises d'amortissements		
Avec valeur boursière			0						0	0
Sans valeur boursière	19'797	-4'682	15'115				-140		14'975	0
Total des Participations	19'797	-4'682	15'115	0	0	0	-140	0	14'975	0

Les participations minoritaires détenues par la Banque étant insignifiantes dans l'optique des objectifs visés par les comptes consolidés, la Banque renonce à les évaluer selon la méthode de mise en équivalence.

9.7 INDICATION DES ENTREPRISES DANS LESQUELLES LA BANQUE DÉTIENT UNE PARTICIPATION PERMANENTE SIGNIFICATIVE, DIRECTE OU INDIRECTE

Raison sociale et siège	Activité	Capital social en milliers de francs	Part au capital (en %)	Part aux voix (en %)	Détention directe	Détention indirecte
Sous « Participations » au bilan						
Investissements Fonciers SA, Lausanne	Direction de Fonds de placement	1'000	28%	28%	28%	-
Madon SA, Sion	Activité commerciale dans le domaine mobilier, immobilier et commerce	100	100%	100%	100%	-
Immobilier Rathaus AG, Sion	Activité commerciale dans le domaine mobilier, immobilier et commerce	100	100%	100%	100%	-

La Banque ne détient pas d'autres participations significatives dans les immobilisations financières.

Les sociétés dominées étant insignifiantes dans l'optique des objectifs visés par les comptes consolidés, la Banque n'établit pas de comptes consolidés.

9.8 PRÉSENTATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES en milliers de francs

	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable au 31.12.2016	2017					Valeur comptable au 31.12.2017
				Changements d'affectation	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Reprises	
Immobilisations corporelles									
• Immeubles à l'usage de la banque	165'922	-89'597	76'325	-2'659	4'627		-2'329		75'964
• Autres immeubles	29'386	-18'523	10'863	2'659			-405		13'117
• Software acquis séparément ou développés à l'interne			0						0
• Autres immobilisations corporelles	20'372	-9'882	10'490		11'694		-7'082		15'102
• Objets en « leasing » financier			0						0
Total des Immobilisations corporelles	215'680	-118'002	97'678	0	16'321	0	-9'816	0	104'183

Leasing opérationnel

	31.12.2017	31.12.2016
Engagements de leasing non portés au bilan		
• Échéance d'ici 1 an	50	61
• Échéance entre 1 an et 5 ans	212	346
• Échéance au-delà de 5 ans	0	0
Total des Engagements de leasing non portés au bilan	262	407
- dont dénonçable à moins d'un an	0	0

9 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

9.9 PRÉSENTATION DES VALEURS IMMATÉRIELLES en milliers de francs

	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable au 31.12.2016	2017				
				Changements d'affectation	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Valeur comptable au 31.12.2017
Autres valeurs immatérielles	1'052	-351	701		345		-1'046	0
Total des valeurs immatérielles	1'052	-351	701	0	345	0	-1'046	0

Les autres valeurs immatérielles concernent les honoraires du projet de modélisation des processus entrepris par la banque en 2016. La durée de vie de cet actif avait été estimée à 3 ans. En 2017, la banque a revu cette hypothèse et a estimé que les avantages économiques futurs ne pouvaient pas être déterminés avec fiabilité et vraisemblance. Par conséquent, cet actif a été entièrement amorti.

9.10 RÉPARTITION DES AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS en milliers de francs

	31.12.2017	31.12.2016
Autres actifs		
• Compte de compensation	76'319	97'794
• Impôts indirects	834	753
• Comptes d'ordre	2'151	1'371
• Opérations bancaires internes	2	0
Total des Autres actifs	79'306	99'918
Autres passifs		
• Impôts indirects	2'536	3'798
• Comptes d'ordre	8'255	2'712
• Opérations bancaires internes	3	2
Total des Autres passifs	10'794	6'512

9.11 INDICATIONS DES ACTIFS MIS EN GAGE OU CÉDÉS EN GARANTIE DE PROPRES ENGAGEMENTS AINSI QUE DES ACTIFS QUI FONT L'OBJET D'UNE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ en milliers de francs

	31.12.2017		31.12.2016	
	Valeurs comptables	Engagements effectifs	Valeurs comptables	Engagements effectifs
Actifs nantis / cédés				
• Créances sur les banques	73'451	86'149	101'100	97'991
• Immobilisations financières	11'021	-	15'460	-
• Créances hypothécaires engagées en faveur de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA	1'744'813	1'302'369	1'572'171	1'101'892
Total des Actifs nantis / cédés	1'829'285	1'388'518	1'688'731	1'199'883
Actifs sous réserve de propriété	0	0	0	0

Les actifs mis en gage des rubriques «Créances sur les banques» et des «Immobilisations financières» représentent les dépôts de marge auprès de contreparties bancaires en lien avec les instruments financiers dérivés (CSA) et des valeurs mobilières mises en pension auprès de la BNS.

Les titres servant de garantie aux opérations de financement de titres sont présentés en annexe 9.1.

9.12 INDICATIONS DES ENGAGEMENTS ENVERS LES PROPRES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE en milliers de francs AINSI QUE DU NOMBRE ET DU TYPE DES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES DE LA BANQUE DÉTENUS PAR CES INSTITUTIONS

	31.12.2017	31.12.2016
Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle		
• Engagements résultant des dépôts de la clientèle	25'704	20'830
• Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	9	117
• Obligations BCVs	2'500	2'500
• Comptes de régularisation passifs	2	2
Total des Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle	28'215	23'449

Instruments de capitaux propres

Au 31 décembre 2017, la Caisse de Retraite et de Prévoyance du Personnel de la BCVs détient 58'600 actions nominatives de la BCVs.

9 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

9.13 INDICATIONS RELATIVES À LA SITUATION ÉCONOMIQUE DES PROPRES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE en milliers de francs

Présentation de l'avantage / engagement économique et des charges de prévoyance	Excédent / insuffisance de couverture au 31.12.2017	Part économique de la banque		Modification de la part économique par rapport à l'année précédente (avantage / engagement économique)	Cotisations payées pour 2017	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
		2017	2016			2017	2016
Caisse de retraite et de Prévoyance du Personnel de la BCVs ¹							
• Cotisation ordinaire	41'633	0	0	0	8'881 ³	8'881 ³	8'922 ³
• Allocation unique à la « Caisse de retraite et de Prévoyance du Personnel de la BCVs »		0	0	0	0	0	11'000
Plan complémentaire MVP ²	0	0	0	0	660	643	579
Total	41'633	0	0	0	9'541	9'524	20'501

La Banque possède deux plans de prévoyance dont les supports juridiques sont différents, visant à prémunir ses collaborateurs et anciens collaborateurs contre les conséquences économiques de la retraite, de l'invalidité et du décès.

¹ La "Caisse de retraite et de prévoyance du personnel de la BCVs" est une institution de prévoyance indépendante, inscrite auprès de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale au sens de l'art. 48 LPP, assurant l'ensemble du personnel de la Banque. Le plan de prévoyance est dit en primauté de cotisations. L'institution de prévoyance assure elle-même la gestion de la caisse et de sa fortune. Depuis 2016, elle a signé un contrat de réassurance pour la couverture des risques décès et invalidité.

² Un plan de prévoyance complémentaire en primauté des cotisations est géré par l'institution de prévoyance "Mutuelle Valaisanne de Prévoyance" hors cadre de la LPP en faveur des membres de direction et de la direction générale de la Banque.

³ Dans ce montant sont compris quelques collaborateurs au bénéfice d'un contrat de durée déterminée et assurés dans le cadre d'un plan de prévoyance "minimum LPP" géré par la "Mutuelle Valaisanne de Prévoyance".

Au 31 décembre 2017, il n'existe aucune réserve de contribution de l'employeur.

Sur la base des comptes annuels non audités, le degré de couverture s'élève au 31 décembre 2017 à 112.52% (31.12.2016 : 110.55 % audité) pour la "Caisse de retraite et de prévoyance du personnel de la BCVs". Les comptes annuels de l'institution de prévoyance sont établis conformément au référentiel comptable Swiss GAAP RPC 26.

Les organes considèrent que les éventuels excédents de couverture au sens de la norme Swiss GAAP RPC 16 seraient utilisés au profit des assurés et qu'il n'en résulterait dès lors aucun avantage économique pour la Banque. Au 31 décembre 2017, il n'y a ni avantage ni engagement économique à porter au bilan et au compte de résultat de la Banque.

9.14 PRÉSENTATION DES PRODUITS STRUCTURÉS ÉMIS

La Banque n'a pas émis de produits structurés au 31 décembre 2017.

9.15 PRÉSENTATION DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET DES EMPRUNTS À CONVERSION OBLIGATOIRE EN COURS en milliers de francs

Nature de l'emprunt	TAUX D'INTÉRÊT	ANNÉE D'ÉMISSION	ECHÉANCE	POSSIBILITÉS DE DÉNONCIATION ANTICIPÉE	MONTANT EN COURS AU 31.12.2017
Emprunts obligataires					
Emprunt obligataire subordonné sans clause PONV ¹	3,000%	2011	2018	-	75'000
Emprunt obligataire	2,375%	2011	2021	-	180'000
Emprunt obligataire	1,500%	2013	2022	-	150'000
Emprunt obligataire	0,375%	2014/2016	2021	-	200'000
Emprunt obligataire	0,625%	2014	2023	-	120'000
Emprunt privé	FRN ²	2014	2019	-	50'000
Emprunt obligataire	0,080%	2015	2021	-	125'000
Emprunt obligataire	0,400%	2015	2025	-	125'000
Emprunt obligataire	0,250%	2015	2023	-	200'000
Emprunt obligataire	0,200%	2016	2024	-	125'000
Emprunt obligataire	0,200%	2017	2026	-	235'000
Total Emprunts obligataires					1'585'000
Prêts de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA					1'300'000
Total					2'885'000

¹ Clause PONV = Point of no viability/Seuil d'insolvabilité imminente

² FRN : Floating-Rate Note

9 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

9.16 PRÉSENTATION DES CORRECTIONS DE VALEUR, DES PROVISIONS ET DES RÉSERVES POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX AINSI QUE DE LEURS VARIATIONS DURANT L'EXERCICE DE RÉFÉRENCE en milliers de francs

	Etat au 31.12.2016	2017						Etat au 31.12.2017
		Utilisations conformes au but	Reclassi- fications	Différences de change	Intérêts en souffrance, recouvrement	Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat	Dissolutions par le compte de résultat	
Provision pour engagements de prévoyance	11'000	-11'000						0
Provisions pour risques de défaillance	3'558		201			478	-793	3'444
Provisions pour autres risques d'exploitation	4'100	-182				102	-276	3'744
Autres provisions	1'773	-39				226	-834	1'126
Total des provisions	20'431	-11'221	201	0	0	806	-1'903	8'314
Réserves pour risques bancaires généraux	459'400					35'000		494'400
Corrections de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises	107'155	-6'559	-201	54	4'395	19'211	-15'606	108'449
Corrections de valeur pour les risques latents	0							0
Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays	107'155	-6'559	-201	54	4'395	19'211	-15'606	108'449

9.17 PRÉSENTATION DU CAPITAL SOCIAL en milliers de francs

	31.12.2017			31.12.2016		
	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende
• Actions nominatives	158'000	15'800'000	158'000	158'000	15'800'000	158'000
- dont libéré	158'000	15'800'000	158'000	158'000	15'800'000	158'000
Total	158'000	15'800'000	158'000	158'000	15'800'000	158'000
Capital autorisé	0	0	0	0	0	0
Capital conditionnel	0	0	0	0	0	0

Restrictions liées aux parts de capital

Droit de vote

Selon l'article 21 al. 2 des statuts, les actionnaires exercent leur droit de vote proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent. Chaque action donne droit à une voix.

Restrictions de transfert

Aucune restriction, si ce n'est celle prévue à l'article 7 al. 2 de la Loi sur la Banque Cantonale du Valais : « Le Canton détient une participation donnant droit à au moins 51 pour-cent du nombre des actions et du droit de vote; il ne peut aliéner cette participation minimale ».

9 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

9.18 NOMBRE ET VALEUR DES DROITS DE PARTICIPATIONS OU DES OPTIONS SUR DE TELS DROITS ACCORDÉS À TOUS LES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION AINSI QU'ÀUX COLLABORATEURS, DE MÊME QUE DES INDICATIONS AU SUJET DES ÉVENTUELS PLANS DE PARTICIPATION DES COLLABORATEURS en milliers de francs

	NOMBRE		VALEUR	
	Droits de participation		Droits de participation	
	2017	2016	2017	2016
Actions nominatives				
Membres du Conseil d'administration	2'461	1'933	208 ¹	125
Membres de la Direction générale	5'652	5'773	349	295
Collaborateurs	27'661	25'980	1'119	800
Total	35'774	33'686	1'676	1'220

¹ dont 64'000 CHF sous formes d'actions, indemnité de départ prévue

Aucune option sur des droits de participation BCVs n'a été émise.

La rémunération variable du Conseil d'administration est versée sous forme d'actions nominatives BCVs bloquées pour une période de deux ans. Celle de la Direction générale est payée pour 40 % sous forme d'actions nominatives BCVs et celle des directeurs et des directeurs adjoints entre 20 et 40 % bloquées pour une période minimale de deux ans. En 2017, la rémunération variable en actions est calculée sur un cours par action de 93.05 francs (sans blocage) correspondant au cours boursier du 31 décembre 2017 ex-distribution (73.45 francs ex-dividende en 2016) voir annexe 9.22.

Par ailleurs, un plan de participation au capital-actions de la BCVs est prévu dans le cadre des prestations de la Banque en faveur de son personnel. Les cadres (y compris les membres de la Direction générale) et les collaborateurs ont la possibilité d'acquérir respectivement 120 et 60 actions BCVs nominatives à un cours préférentiel (63 francs en 2017) fixé au moment de la libération des actions. Les actions sont bloquées pour une durée de 5 ans.

9.19 INDICATION DES CRÉANCES ET ENGAGEMENTS ENVERS LES PARTIES LIÉES en milliers de francs

	Créances		Engagements	
	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
Participants qualifiés	0	0	42'676	17'598
Sociétés du groupe	0	0	0	0
Sociétés liées	177'129	185'898	287'984	305'958
Affaires d'organes	22'923	26'076	11'403	11'965
Autres parties liées	0	0	0	0

Les créances et engagements envers l'Etat du Valais figurent dans la ligne « Participants qualifiés ».

Aucun membre d'un organe n'a le statut de participant qualifié.

Sont considérées comme sociétés liées, les établissements de droit public du canton ou les entreprises d'économie mixte dans lesquelles le canton détient une participation qualifiée.

Sont considérés comme affaires d'organes, les créances et engagements envers les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale ainsi que toutes les sociétés contrôlées par ces personnes.

Il n'y a pas de transactions hors bilan significatives avec des parties liées.

Les opérations du bilan et du hors bilan envers les parties liées ont été octroyées à des conditions conformes au marché.

Les membres de la Direction générale, en fonction ou à la retraite, bénéficient des conditions particulières accordées au personnel présentées au tableau 9.22.

9.20 INDICATION DES PARTICIPANTS SIGNIFICATIFS en milliers de francs

Participants ayant une participation conférant plus de 5 % des droits de vote :	31.12.2017		31.12.2016	
	Nominal	Part en %	Nominal	Part en %
Avec droit de vote				
Etat du Valais	110'640	70,03	110'640	70,03
Sans droit de vote				
Aucun	-	-	-	-

9 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

9.21 INDICATIONS RELATIVES AUX PROPRES PARTS AU CAPITAL ET À LA COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Prix de transaction moyen en francs	Nombre de titres
Propres parts du capital		
Propres parts du capital détenues au 1er janvier 2017		126'455
+ Achats	90,30	73'954
- Ventes	85,68	-189'456
Propres parts du capital détenues au 31 décembre 2017		10'953

Les parts de capital ont été échangées au cours de la période considérée à la juste valeur.

Ces échanges ont généré un bénéfice de 1,4 million de francs, qui a été crédité à la Réserve légale issue du bénéfice.

Ils sont issus de l'activité de négoce de propres titres de participation.

Il n'existe aucun engagement conditionnel en relation avec des propres titres de participation aliénés ou acquis.

Au 31 décembre 2017, 233 parts de capital sont réservées pour les programmes d'intéressement des collaborateurs (46'578 au 31 décembre 2016), la caisse de retraite et de Prévoyance du Personnel de la BCVs détient 58'600 actions (58'600 au 31 décembre 2016) et la Fondation du 100° 7'244 actions (7'244 au 31 décembre 2016).

La composition du capital actions avec les droits et restrictions attachés aux actions et les restrictions sont énoncées au tableau «9.17 Capital social».

Réserves non distribuables en milliers de francs	2017	2016
Réserve légale issue du capital non distribuable	79'000	79'000
Réserve légale issue du bénéfice non distribuable	0	0
Total des Réserves légales non distribuables	79'000	79'000

Les Réserves non distribuables correspondent à la moitié du capital nominal, en vertu de l'art. 671 al. 3 du Code des obligations.

Toutes les transactions avec des participants ont été effectuées au moyen de liquidités et n'ont pas été compensées avec d'autres transactions.

Aucune restriction statutaire ne limite la part distribuable de la Réserve légale issue du bénéfice et de la Réserve légale issue du capital.

9 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

9.22 INDICATIONS SELON L'ORDONNANCE CONTRE LES RÉMUNÉRATIONS ABUSIVES DANS LES SOCIÉTÉS ANONYMES COTÉES EN BOURSE ET L'ART 663C AL. 3 CO PAR LES BANQUES DONT LES TITRES DE PARTICIPATION SONT COTÉS en milliers de francs

Conseil d'administration	Jean-Daniel Papilloud Président		Jean-Pierre Bringham Vice-président (jusqu'au 26.04.17)		Olivier Dumas Secrétaire (jusqu'au 26.04.17)		Chantal Balet Emery		Gabriel Décaillet Secrétaire (dès le 26.04.17)		Stephan Imboden Vice-président (dès le 26.04.17)	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Rémunérations												
• En espèces												
- Honoraires fixes	178	170	34	97	26	71	72	70	73	60	95	70
- Honoraires variables	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
• Actions												
- Actions (variable)	34	30	38	17	36	12	14	12	14	10	18	12
• Rémunérations additionnelles												
- Consulting/Mandats	0	0	0	0	0	0	0	0	5	5	0	0
• Charges de prévoyance												
- Contributions de l'employeur aux charges sociales	16	15	7	10	5	7	6	7	8	7	10	8
Total des charges de personnel	228	215	79	124	67	90	92	89	100	82	123	90
Détention d'actions	27'398	26'945		2'593		2'048	1'901	1'472	1'850	1'350	7'290	5'573
Prêts												
• Couvertures hypothécaires	0	0		784		424	500	511	72	76	4'591	6'367
• Autres couvertures	50	50		0		76	0	0	0	0	0	0
• Sans couverture	0	0		0		0	40	40	0	0	100	100
Total des limites des prêts	50	50		784		500	540	551	72	76	4'691	6'467
Total des soldes des prêts	0	0		784		500	531	511	72	76	4'564	6'367

Conseil d'administration	Fernand Mariétan		Ivan Rouvinet		Pascal Indermitte		Jean-Albert Ferrez (dès 26.04.17)		Pierre-Alain Griching (dès 26.04.17)		Total	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Rémunérations												
• En espèces												
- Honoraires fixes	67	61	74	71	68	61	45		46		778	731
- Honoraires variables	0	0	0	0	0	0	0		0		0	0
• Actions												
- Actions (variable)	12	10	13	12	13	10	8		8		208	125
• Rémunérations additionnelles												
- Consulting/Mandats	5	5	0	0	0	0	0		0		10	10
• Charges de prévoyance												
- Contributions de l'employeur aux charges sociales	5	7	6	7	7	5	5		5		80	73
Total des charges de personnel	89	83	93	90	88	76	58		59		1'076	939
Détention d'actions	1'632	1'472	426	1'240	924	764	100		1'200		42'721	43'457
Prêts												
• Couvertures hypothécaires	0	0	0	0	1'107	1'120	0		1'470		7'740	9'282
• Autres couvertures	0	0	0	0	0	0	0		0		50	126
• Sans couverture	140	152	0	0	0	0	0		0		280	292
Total des limites des prêts	140	152	0	0	1'107	1'120	0		1'470		8'070	9'700
Total des soldes des prêts	60	0	0	0	1'121	302	0		826		7'174	8'540

En 2017, la rémunération variable en actions est calculée sur un cours par action de CHF 82.80 correspondant au cours boursier du 31 décembre 2017 ex-dividende déduite de l'escompte fiscal calculé sur une période de blocage de 2 ans.

En 2016, la rémunération variable en actions est calculée sur un cours par action de CHF 65 correspondant au cours boursier du 31 décembre 2016 ex-distribution déduit de l'escompte fiscal calculé sur une période de blocage de 2 ans.

La Banque n'attribue aucune option et aucune prestation en nature aux membres du Conseil d'administration.

Les membres du Conseil d'administration n'ont aucun cautionnement.

9 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

9.22 INDICATIONS SELON L'ORDONNANCE CONTRE LES RÉMUNÉRATIONS ABUSIVES DANS LES SOCIÉTÉS ANONYMES COTÉES EN BOURSE ET L'ART 663C AL. 3 CO PAR LES BANQUES DONT LES TITRES DE PARTICIPATION SONT COTÉS en milliers de francs

Direction générale	Pascal Perruchoud Président		Total Direction générale	
	2017	2016	2017	2016
Rémunérations				
• En espèces				
- Rémunérations fixes (nettes)	366	366	1'313	1'319
- Rémunérations variables (nettes)	158	132	671	549
• Actions				
- Rémunérations variables en actions (nettes)	62	58	349	282
Total des rémunérations nettes	586	556	2'333	2'150
• Charges de prévoyance				
- Contributions de l'employeur et de l'employé aux charges sociales et de prévoyance	412	396	1'470	1'367
Total des charges de personnel	998	952	3'803	3'517
Rémunérations liées aux mandats d'administrateurs et versées en faveur de la Banque	92	99	128	120
Prêts	2017	2016	2017	2016
• Couvertures hypothécaires	1'280	1'285	5'452	5'470
• Autres couvertures	1'322	1'202	1'722	1'602
• Sans couverture	1'330	1'330	3'200	2'850
Total des limites des prêts	3'932	3'817	10'374	9'922
Total des soldes des prêts	3'932	3'817	9'649	9'302

En 2017, la rémunération variable en actions est calculée sur un cours moyen par action de 69 francs correspondant au cours boursier du 31 décembre 2017 ex-dividende déduit de l'escompte fiscal calculé sur la période de blocage des titres (2 à 10 ans).

En 2016, la rémunération variable en actions est calculée sur un cours moyen par action de 58 francs correspondant au cours boursier du 31 décembre 2016 ex-distribution déduit de l'escompte fiscal calculé sur la période de blocage des titres (2 à 7 ans).

La Banque n'attribue aucune option aux membres de la Direction générale.

Les membres de la Direction générale n'ont aucun cautionnement.

Détenion d'actions	Pascal Perruchoud		Nicolas Debons		Christian Donzé		Daniel Rossi		Oliver Schnyder		Total Direction générale	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
	17'503	16'130	4'620	4'120	2'974	1'874	4'830	3'730	3'010	1'910	32'937	27'764

Conditions particulières

Les membres du Conseil d'administration n'ayant pas exercé de fonctions opérationnelles au sein de la BCVs n'ont pas droit à des conditions particulières.

Le personnel et les retraités bénéficient, pour un montant maximal de 1 million de francs, d'un taux de faveur de 1.25 % par rapport au taux de base sur les avances à taux variable et d'une marge de 0.5 % sur les prêts à taux fixe.

La BCVs octroie en plus à son personnel des avances avec une marge de 0.2 % par rapport au taux de l'épargne ordinaire, en blanc remboursables dans un délai de 5 ans ou garanties, lui permettant de racheter des années de prévoyance.

La BCVs compte des prêts consentis à 6 anciens membres de la Direction générale pour un montant total de 1.64 million de francs aux conditions fixées pour le personnel.

La BCVs n'a pas de crédits ou des prêts non conformes à la pratique du marché consentis aux proches des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale.

9 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

9.23 PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE DES ÉCHÉANCES DES INSTRUMENTS FINANCIERS en milliers de francs

	À vue	Dénonçable	Échéance d'ici 3 mois	Échéance entre 3 et 12 mois	Échéance entre 12 mois et 5 ans	Échéance après 5 ans	Immobilisé	Total
Actifs / instruments financiers								
• Liquidités	2'499'751							2'499'751
• Créances sur les banques	149'314		285'000	320'000	115'000			869'314
• Créances sur la clientèle	8'768	438'107	128'297	85'627	844'103	699'418		2'204'320
• Créances hypothécaires	34'011	460'152	453'395	830'569	4'295'270	3'368'675		9'442'072
• Opérations de négoce	75							75
• Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	39'773							39'773
• Immobilisations financières	44'928		4'688	19'970	65'410	141'136	13'919	290'051
Total 31.12.2017	2'776'620	898'259	871'380	1'256'166	5'319'783	4'209'229	13'919	15'345'356
Total 31.12.2016	2'492'290	1'043'902	855'662	1'214'177	4'877'588	3'889'658	21'656	14'394'933
Fonds étrangers / instruments financiers								
• Engagements envers les banques	51'889		929'822	323'344	5'000	320'000		1'630'055
• Engagements résultant d'opérations de financement de titres				20'000				20'000
• Engagements résultant des dépôts de la clientèle	3'357'796	5'416'638	392'845	133'000	27'750	174'750		9'502'779
• Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	97'131							97'131
• Obligations de caisse			3'728	5'763	27'731	3'904		41'126
• Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage			60'000	165'000	953'000	1'707'000		2'885'000
Total 31.12.2017	3'506'816	5'416'638	1'386'395	647'107	1'013'481	2'205'654	0	14'176'091
Total 31.12.2016	3'356'466	5'381'634	1'159'428	738'514	993'788	1'676'306	0	13'306'136

9.24 PRÉSENTATION DES ACTIFS ET PASSIFS RÉPARTIS ENTRE LA SUISSE ET L'ÉTRANGER, SELON LE PRINCIPE DU DOMICILE

La Banque n'est pas soumise à la publication des actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger car moins de 5% de ses actifs sont domiciliés à l'étranger. La moyenne des trois années précédant la période de référence est utilisée pour calculer la valeur limite.

9.25 RÉPARTITION DU TOTAL DES ACTIFS PAR PAYS OU PAR GROUPES DE PAYS (PRINCIPE DU DOMICILE)

La Banque n'est pas soumise à la publication des actifs par pays ou par groupes de pays car moins de 5% de ses actifs sont domiciliés à l'étranger. La moyenne des trois années précédant la période de référence est utilisée pour calculer la valeur limite.

9.26 RÉPARTITION DU TOTAL DES ACTIFS SELON LA SOLVABILITÉ DES GROUPES DE PAYS (DOMICILE DU RISQUE)

La Banque n'est pas soumise à la publication des actifs selon la solvabilité des groupes de pays car moins de 5% de ses actifs sont domiciliés à l'étranger, selon le principe du domicile du risque.

La moyenne des trois années précédant la période de référence est utilisée pour calculer la valeur limite.

9.27 PRÉSENTATION DES ACTIFS ET PASSIFS RÉPARTIS SELON LES MONNAIES LES PLUS IMPORTANTES POUR LA BANQUE

La Banque n'est pas soumise à la publication des actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes car la position nette globale en monnaies étrangères n'excède pas 5% des actifs de la Banque.

La moyenne des trois années précédant la période de référence est utilisée pour calculer la valeur limite.

10 INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS HORS BILAN

10.1 RÉPARTITIONS ET COMMENTAIRES DES CRÉANCES ÉVENTUELLES ET ENGAGEMENTS CONDITIONNELS en milliers de francs	2017	2016
• Engagements de couverture de crédit et similaires	0	0
• Garanties de prestation de garantie et similaires	49'147	37'613
• Engagements irrévocables résultant d'accréditifs documentaires	0	0
• Autres engagements conditionnels	0	0
Total des Engagements conditionnels	49'147	37'613

10.2 RÉPARTITION DES CRÉDITS PAR ENGAGEMENT

La Banque n'a pas de crédits par engagement au 31 décembre 2017.

10.3 RÉPARTITION DES OPÉRATIONS FIDUCIAIRES en milliers de francs	2017	2016
• Placements fiduciaires auprès de sociétés tierces	11'803	43'973
• Placements fiduciaires auprès de sociétés liées	0	0
• Crédits fiduciaires	0	0
• Opérations fiduciaires relatives au prêt / emprunt de titres, lorsque la banque agit sous son nom pour le compte de clients	0	0
• Autres opérations fiduciaires	0	0
Total Opérations fiduciaires	11'803	43'973

10.4 RÉPARTITION DES AVOIRS ADMINISTRÉS ET PRÉSENTATION DE LEUR ÉVOLUTION

La Banque n'est pas soumise à la publication des informations relatives aux avoirs administrés, la somme du Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement et des Charges de commissions n'atteignant pas le tiers de la somme du Résultat brut des opérations d'intérêts, du Résultat des opérations de commissions et des prestations de service et du Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur.

La moyenne des trois années précédant la période de référence est utilisée pour calculer la valeur limite.

11 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

11.1 RÉPARTITION DU RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE NÉGOCE ET DE L'OPTION DE LA JUSTE VALEUR

La Banque n'est pas soumise à la publication de la répartition du résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur car elle applique l'approche « de minimis » pour le calcul des fonds propres nécessaires aux risques de marché.

11.2 INDICATION DE PRODUITS DE REFINANCEMENT SIGNIFICATIFS DANS LA RUBRIQUE «PRODUIT DES INTÉRÊTS ET DES ESCOMPTES» AINSI QUE DES INTÉRÊTS NÉGATIFS SIGNIFICATIFS en milliers de francs

Intérêts négatifs	2017	2016
Intérêts négatifs sur opérations actives (réduction des produits d'intérêts)	-5'460	-1'828
Intérêts négatifs sur opérations passives (réduction des charges d'intérêts)	6'310	5'282

11 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

11.3 RÉPARTITION DES CHARGES DE PERSONNEL en milliers de francs

	2017	2016
Appointements (jetons de présence et indemnités fixes aux organes de la Banque, appointements et allocations supplémentaires)	55'431	53'309
- dont charges en relation avec les rémunérations basées sur les actions et les formes alternatives de la rémunération variable	1'676	1'220
Prestations sociales	14'852	14'650
Adaptations de valeur relatives aux avantages et engagements économiques découlant des institutions de prévoyance	0	0
Autres charges de personnel	2'837	2'532
<i>Charges de personnel opérationnelles</i>	<i>73'120</i>	<i>70'491</i>
Allocation unique pour la Caisse de Retraite et de Prévoyance du Personnel de la BCVs	0	11'000
Total des charges de personnel	73'120	81'491

11.4 RÉPARTITION DES AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION en milliers de francs

	2017	2016
Coût des locaux	4'495	3'669
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	9'233	6'372
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au leasing opérationnel	15'510	14'595
Honoraires de la société d'audit (art. 961a ch. 2 CO)	614	631
- dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel	567	566
- dont pour d'autres prestations de service	47	65
Autres charges d'exploitation	11'316	11'647
- dont rémunération de la garantie de l'Etat (art. 5 al.2 Loi sur la Banque Cantonale du Valais)	4'040	3'970
- dont frais de prestation	1'917	2'297
Total Autres charges d'exploitation	41'168	36'914

11.5 COMMENTAIRES DES PERTES SIGNIFICATIVES AINSI QUE DES PRODUITS ET CHARGES EXTRAORDINAIRES DE MÊME QUE DES DISSOLUTIONS SIGNIFICATIVES DE RÉSERVES LATENTES, DE RÉSERVES POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX ET DE CORRECTIONS DE VALEUR ET PROVISIONS DEVENUS LIBRES

La part de 1,692 million de francs encaissée en 2017 (2,468 millions en 2016) de la vente de la participation de Swisssanto intervenue en 2015 est enregistrée comme *Produits extraordinaires*.

11.6 INDICATIONS ET MOTIVATION DES RÉÉVALUATIONS DE PARTICIPATIONS ET D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES AU PLUS À HAUTEUR DE LA VALEUR D'ACQUISITION

Aucune participation ou immobilisation corporelle n'a été réévaluée jusqu'à concurrence de la valeur d'acquisition.

11.7 PRÉSENTATION DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL RÉPARTI ENTRE LA SUISSE ET L'ÉTRANGER SELON LE PRINCIPE DU DOMICILE DE L'EXPLOITATION

Le résultat opérationnel est entièrement réalisé en Suisse, la Banque Cantonale du Valais n'ayant pas de présence hors des frontières cantonales.

11.8 PRÉSENTATION DES IMPÔTS COURANTS ET LATENTS, AVEC INDICATION DU TAUX D'IMPOSITION en milliers de francs

	2017	2016
Charges relatives aux impôts courants	15'283	14'400
Charges relatives aux impôts latents	0	0
Total Impôts	15'283	14'400
Taux d'imposition moyen pondéré sur la base du résultat opérationnel	13,58%	14,37%
Aucun report de perte n'influence les impôts sur le revenu.		

En vertu de l'art. 28 de la Loi sur la Banque Cantonale du Valais, la Banque est soumise à tous les impôts cantonaux et communaux selon les règles valables pour les sociétés de capitaux. Elle est exonérée des impôts cantonaux et communaux sur le bénéfice et le capital proportionnellement à la part du capital de la Banque détenue par le canton.

11 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

11.9 INDICATIONS ET COMMENTAIRES SUR LE RÉSULTAT PAR DROIT DE PARTICIPATION, PAR LES BANQUES COTÉES (TITRES DE PARTICIPATION)

	31.12.2017	31.12.2016
	Actions nominatives	Actions nominatives
Bénéfice de l'exercice (en francs)	64'049'176	57'530'531
Variations des réserves pour risques bancaires généraux (en francs)	35'000'000	31'000'000
Résultat d'entreprise apuré (en francs)	99'049'176	88'530'531
Titres de participation en circulation		
Nombre moyen pondéré	15'800'000	15'722'222 ¹
Bénéfice par titre participation	6,27	5,63

Le bénéfice non dilué par action nominative est calculé en divisant le résultat d'entreprise apuré par le nombre moyen pondéré d'actions nominatives. La banque n'ayant ni capital autorisé ni capital conditionnel selon les art. 651 et 653 CO, le bénéfice dilué est similaire au bénéfice non dilué.

¹ Augmentation de capital : 800'000 actions d'une valeur nominale de 10 francs ont été émises et entièrement libérées en date du 5 février 2016.

PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉPARTITION DU BÉNÉFICE RÉSULTANT DU BILAN en milliers de francs

Bénéfice	64'049
Bénéfice reporté	95
Bénéfice résultant du bilan	64'144
Répartition du bénéfice résultant du bilan	
Attribution à la Réserve légale issue du bénéfice	14'300
Distribution au moyen du bénéfice au bilan - sur les actions nominatives	49'770
Report à nouveau	74

Le Président du Conseil d'administration
Jean-Daniel Papilloud

Le Président de la Direction générale
Pascal Perruchoud

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Banque Cantonale du Valais

Sion

Rapport sur les comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Banque Cantonale du Valais, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, l'état des capitaux propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 118 à 147) donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les directives régissant l'établissement des comptes des banques (Circ.-FINMA 15/1) et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

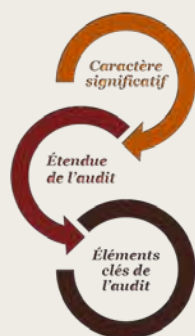
Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse et les Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé « Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels ».

Nous sommes indépendants de la Banque Cantonale du Valais, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Notre approche d'audit

Vue d'ensemble



- Caractère significatif global : CHF 5'627'600 soit 5% du résultat opérationnel (à savoir le résultat de la période avant impôts, avant variations des réserves pour risques bancaires généraux et avant éléments extraordinaires).
- Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux afin d'émettre une opinion d'audit portant sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, compte tenu de la structure de la Banque, des processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des comptes annuels et du secteur d'activité de la Banque.

L'évaluation des créances sur la clientèle et des crédits hypothécaires a été identifiée comme élément clé de l'audit.

PricewaterhouseCoopers SA, place du Midi 40, case postale, 1951 Sion
Téléphone : +41 58 792 60 00, Téléfax : +41 58 792 60 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers SA est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



Étendue de l'audit

Nous avons défini notre approche d'audit en déterminant le caractère significatif et en évaluant les risques d'anomalies significatives dans les comptes annuels. En particulier, nous avons tenu compte des jugements lorsqu'ils ont été effectués, comme par exemple pour des estimations comptables significatives pour lesquelles des hypothèses doivent être choisies et qui reposent sur des événements futurs qui sont par définition incertains. Comme pour tous nos audits, nous avons également considéré le risque que la Direction ait pu contourner des contrôles internes, en tenant compte entre autres de l'éventuelle présence de biais subjectifs qui pourraient représenter un risque d'anomalies significatives provenant de fraudes.

Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nous basant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux comptes annuels pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et la prise en compte de considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les comptes annuels pris dans leur ensemble.

<i>Caractère significatif global</i>	CHF 5'627'600
<i>Comment l'avons-nous déterminé ?</i>	5 % du résultat opérationnel (étant le résultat de la période avant impôts, avant variations des réserves pour risques bancaires généraux et avant éléments extraordinaires)
<i>Justification du choix de la grandeur de référence pour la détermination du caractère significatif global</i>	Nous avons choisi le résultat opérationnel comme grandeur de référence. Selon notre appréciation, il s'agit de la grandeur de référence communément utilisée pour mesurer la performance de la Banque, et d'une grandeur de référence généralement reconnue dans le secteur financier.

Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, ont la plus grande importance pour notre audit des comptes annuels pour l'exercice sous revue. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des comptes annuels et les avons pris en compte lors de l'élaboration de notre opinion d'audit ; nous ne délivrons pas d'opinion d'audit distincte à leur sujet.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



Evaluation des créances sur la clientèle et des crédits hypothécaires

<i>Éléments clés de l'audit</i>	<i>Manière dont les éléments clés ont été examinés</i>
<p>Comme décrit à l'annexe 9.2 du rapport annuel 2017, la Banque octroie des crédits hypothécaires et créances sur la clientèle (74.8% du total des actifs ou CHF 11'646.4 millions).</p> <p>Nous considérons le processus d'identification des créances présentant des signes de défaillance comme un élément clé de l'audit, compte tenu de l'importance du portefeuille de crédits. En outre, la détermination du montant des corrections de valeur s'appuie sur la capacité de remboursement du débiteur et/ou la valeur de liquidation des gages qui peuvent être influencés par des facteurs subjectifs.</p> <p>La Banque dispose d'un système d'alerte qui permet au Conseil d'administration et à la Direction d'identifier et d'analyser le risque de défaut, de prendre les mesures conservatoires et de déterminer les corrections de valeur nécessaires.</p> <p>Les principes de comptabilisation et d'évaluation des créances sur la clientèle et des créances hypothécaires, ainsi que les méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et la détermination du besoin en corrections de valeur sont décrits dans l'annexe aux comptes annuels (pages 123, 130 et 131).</p>	<p>Nous avons vérifié et testé les contrôles clés encadrant l'activité de crédits :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrôles relatifs à l'identification des signes de défaillance afin de déterminer le périmètre des créances en souffrance et/ou compromises ; • Contrôles relatifs à la détermination du montant des corrections de valeur, y compris la détermination de la valeur retenue des sûretés (valeur de marché ou valeur de liquidation). <p>En outre, sur la base de tests par sondage, nous avons vérifié :</p> <ul style="list-style-type: none"> • que les dossiers de crédit sélectionnés ont été attribués à la classe de risque correspondante ; • que les rapports d'alertes générés automatiquement sont fiables ; • que la valeur retenue des sûretés (valeur de marché ou valeur de liquidation) a été établie, respectivement mise à jour, conformément aux pratiques de marché ; • que le montant des corrections de valeur a été déterminé conformément aux principes comptables. <p>Sur la base de nos procédures d'audit, des tests de contrôle et de détail, nous jugeons approprié le montant des corrections de valeur individuelles sur le portefeuille de crédits.</p>

Responsabilité du Conseil d'administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les directives régissant l'établissement des comptes des banques (Circ.-FINMA 15/1) et qui sont conformes à la loi suisse et aux statuts. Le Conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la Banque Cantonale du Valais à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse et les NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se basant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse et les NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives pour les comptes annuels, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous planifions et mettons en œuvre des mesures d'audit en réponse à ces risques, et nous réunissons les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations fournies les concernant.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des mesures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de la Banque Cantonale du Valais.
- Nous évaluons si l'établissement du bilan par le Conseil d'administration selon le principe de la continuité de l'exploitation est adéquat et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités de la société à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes dans l'annexe aux comptes annuels ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit avec réserve ou défavorable. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par la Banque Cantonale du Valais de la continuité de l'exploitation.

Nous nous entretenons avec le Conseil d'administration ou avec son comité compétent, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les faiblesses significatives éventuelles dans les contrôles internes constatées lors de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à son comité compétent une déclaration, dans laquelle nous confirmons que nous avons respecté les exigences d'indépendance pertinentes, et nous nous entretenons avec eux sur toutes les relations et autres éléments qui peuvent raisonnablement apparaître comme portant atteinte à notre indépendance, ainsi que sur les mesures de sauvegarde prises le cas échéant dans ce contexte.

A partir des éléments sur lesquels nous nous sommes entretenus avec le Conseil d'administration ou avec son comité compétent, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants dans l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent ainsi des éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, sauf si la loi ou d'autres dispositions réglementaires en interdisent la publication. Dans des cas extrêmement rares, nous pouvons parvenir à la conclusion de ne pas communiquer un élément dans notre rapport, car il serait raisonnablement possible de s'attendre à ce que les conséquences négatives qui en seraient liées excèderaient les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Omar Grossi', written in a cursive style.

Omar Grossi
Expert-réviseur
Réviseur responsable

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Stefania Caracciolo', written in a cursive style.

Stefania Caracciolo
Expert-réviseur

Sion, le 28 mars 2018

PUBLICATION LIÉE AUX FONDS PROPRES ET À LA LIQUIDITÉ

L'intégralité de la « Publication liée aux fonds propres et à la liquidité - pilier III : Discipline de marché » au 31 décembre 2017 est disponible sur le site internet de la Banque.

Pour le calcul des exigences de fonds propres pour les risques de crédit, risques de marché et risques opérationnels, la Banque Cantonale du Valais peut choisir entre différentes approches. La Banque Cantonale du Valais a opté pour les approches suivantes :

Risques de crédit:	• Approche standard suisse (AS-CH)
Risques de marché:	• Approche « de-minimis »
Risques opérationnels:	• Approche de l'indicateur de base

Fonds propres pouvant être pris en compte et nécessaires en milliers de francs	31.12.2017	31.12.2016
Fonds propres pouvant être pris en compte		
Capital social	158'000	158'000
Réserves pour risques bancaires généraux	494'400	459'400
Réserve légale issue du capital, Réserve légale issue du bénéfice et Bénéfice reporté	622'124	606'162
Propres titres de participation	-988	-9'134
Fonds propres de base	1'273'536	1'214'428
Fonds propres de base (Tier 1)	1'273'536	1'214'428
Fonds propres complémentaires (Tier 2)		
Rubrique: Emprunts et prêts des centrales d'émissions de lettres de gage Emprunt obligataire subordonné 2011 - 2018, valeur nominale CHF 75'000, pris en compte de manière dégressive selon art. 140 al. 3 et art. 30 al. 2 OFR	0	15'000
Fonds propres complémentaires nets (Tier 2)	0	15'000
Fonds propres pouvant être pris en compte totaux (Tier 1 et Tier 2)	1'273'536	1'229'428
Fonds propres nécessaires		
Risques de crédit	508'645	512'637
Risques sans contrepartie	30'855	30'616
Risques de marché	91	275
Risques opérationnels	33'909	33'686
Fonds propres nécessaires minimaux	573'500	577'214
Positions pondérées en fonction des risques	7'168'750	7'215'175
Volant anticyclique	64'812	61'635
en % des positions pondérées en fonction des risques	0,9%	0,9%
Ratios de fonds propres		
Ratio relatif aux Fonds propres de base durs (CET1)	17,8%	16,8%
Ratio relatif aux Fonds propres de base (Tier 1)	17,8%	16,8%
<i>ajusté du volant anticyclique</i>	<i>16,9%</i>	<i>16,0%</i>
Ratio relatif aux Fonds pouvant être pris en compte totaux (Tier 1 et Tier 2)	17,8%	17,0%
<i>ajusté du volant anticyclique</i>	<i>16,9%</i>	<i>16,2%</i>
Objectif stratégique défini par la Banque	18,0%	16,0%
Objectif de Fonds propres réglementaires fixé par le régulateur, majoré du volant anticyclique	13,7%	12,9%
Ratio de levier	7,9%	8,0%
Ratio de liquidité à court terme (LCR)		
Moyenne des données mensuelles du quatrième trimestre	132,2%	115,6%

Risque de changement de taux d'intérêts dans le portefeuille de la banque

En cas de variation de ± 100 points de base (bp) de la courbe des taux d'intérêts, la valeur de marché des fonds propres de la Banque oscillerait entre -152,9 millions de francs (en cas de hausse des taux de 100 bp) et +167,4 millions de francs (en cas de baisse des taux de 100 bp). L'impact sur les revenus varierait de respectivement 5,1 millions de francs (en cas de hausse des taux de 100 bp) et -5,3 millions de francs (en cas de baisse des taux de 100 bp avec un taux plancher de référence à 0 % pour les prestations de la clientèle).





*Journée de ski
25 mars 2017, Les Crosets*

RÉCAPITULATIF PHOTOGRAPHIQUE



IMPRESSUM

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION

Albert Gaspoz ; Directeur adjoint
Responsable communication & état-major général, BCVs

TEXTES

Albert Gaspoz, BCVs

RECHERCHE ICONOGRAPHIQUE ET PHOTOS

Sauf indication contraire, toutes les photos de ce document ont été réalisées
par Robert Hofer, Sion

ADAPTATION GRAPHIQUE

Graphic design, Eddy Pelfini, Sion

MISE EN PAGE ET IMPRESSION

Schoechli Impression & Communication, Sierre

©BCVs

Reproduction des textes autorisée avec mention de la source. Le présent rapport est
publié en français et en allemand, la version française faisant foi.

